

LA FORÊT EMPÊCHÉE

Usages contradictoires dans une forêt de moyenne-montagne (Vercors, Isère)



Malevitch, *Le Bûcheron*, 1912-1913.

Roméo Bondon

Mémoire de deuxième année de master Gestion de l'environnement, parcours GRAINE, ENSL

Directrice de mémoire : Julie Riegel, chercheuse associée au laboratoire Pacte, UGA

Co-directrice de mémoire : Coralie Mounet, chargée de recherche CNRS au laboratoire Pacte, UGA

Référent de la structure d'accueil : Mathieu Rivero, Parc naturel régional du Vercors

Référent institutionnel : Yves-François Le Lay, professeur des universités, ENS de Lyon



Remerciements

Je tiens à assurer les personnes qui ont suivi ce travail de tout mon respect, et à les remercier pour l'attention qu'elles ont bien voulu m'accorder. Mathieu Rivero, pour son amical accueil au sein du Parc naturel régional du Vercors, l'introduction qu'il m'a permis au sein du milieu forestier et la liberté qu'il a su m'octroyer durant ce stage. Julie Riegel, pour son franc enthousiasme, ses retours éclairés et éclairants, son aptitude à orienter la réflexion avec des questions biens choisies. Coralie Mounet, pour son intérêt renouvelé et ses patientes relectures. Yves-François Le Lay, pour sa réactivité et son oreille attentive.

Ce travail doit à la disponibilité des personnes rencontrées, en entretien ou ailleurs. Parmi elles, les agents de l'Office national des forêts ont fait preuve d'un sens de l'accueil remarquable : merci, donc, à Bernard, Gilles, Jules, Manuel, Medhi et Théo. De même, Lionel et les adhérent·es du GSV38 ont aimablement répondu à mes nombreuses questions, et n'ont pas été avares en temps pour deviser sur la forêt. Merci à Lorraine, aux époux Bourne et Castro, ainsi qu'à Franck. Un grand merci à Sylviane pour la balade proposée, et à Géraldine pour ces longs moments pris afin d'exposer cette appréhension toute singulière de la forêt. Merci, également, aux élu·es, technicien·nes, habitant·es ou naturalistes qui ont grandement apporté·es à cette étude : Jean, Robert, Denis, Céline, Hélène, André, Florian et André. Merci, également, à l'ACCA de Villard-de-Lans pour son accueil le temps d'une soirée. Merci, enfin, au Parc naturel régional du Vercors, à celles et ceux que j'y ai rencontré, et particulièrement à Noëllie.

*

Le titre de ce mémoire est librement inspiré de ceux de l'essai de Florent Hélesbeux, *Jean-Loup Trassard ou le paysage empêché* (Classique Garnier, 2017), ainsi que celui d'une conférence de Georges Orwell, *L'empêchement de la littérature* (R&N, 2020).

Acronymes

ACCA : Association communale de chasse agréée
CCMV : Communauté de communes du massif Vercors
CFT : Charte forestière de territoire
CNPf : Centre national de la propriété forestière
COFOR : Association des communes forestières.
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
GSV38 : Groupement des sylviculteurs du Vercors-Isère
FDCI : Fédération départementale des chasseurs de l'Isère
FFN : Fonds forestier national
FRC-AURA : Fédération régional des chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes
IA : Indice d'abrutissement
IC : Indice de consommation
ICE : Indicateurs de changement écologique
OFB : Office français de la biodiversité
OGFH : Observatoire grande faune et habitats
ONF : Office national des forêts
PDM : Plan de développement de massif
PNR : Parc naturel régional
PNRV : Parc naturel régional du Vercors
PRFB : Programme régional de la forêt et du bois
PSG : Plan simple de gestion

Figures et illustrations

Figure 1	Extrait de la fiche de poste à laquelle ce stage répond.	7
Figure 2	Carte de localisation du Parc naturel régional du Vercors.	8
Figure 3	Communes concernées par l'étude, recoupant le périmètre de la CCMV.	17
Figure 4	Schéma simplifié des acteurs de la filière forêt-bois dans le Vercors, de l'échelon européen à celui des ETF locaux.	19
Figure 5	Panneau signalétique indiquant une exploitation forestière. Chemin des Allières.	38
Figure 6	Panneau signalétique indiquant une exploitation forestière. Forêts des Coulmes.	38
Figure 7	Chantier de desserte forestière. Forêt des Coulmes.	40
Figure 8	À partir d'un schéma de la légitimité en forêt proposé par un agent de l'ONF.	46
Figure 9	Graffiti sur un bâtiment de l'ONF. Rencurel.	66
Figure 10	Graffiti sur un panneau de la FDCI à propos des Tétrasyres. Lans-en-Vercors.	66

Sommaire

Partie 1 : La forêt reconstituée	11
1. « Enforester » les sciences sociales	11
2. Se construire en massif : le Vercors	14
3. La multifonctionnalité : un enjeu défini par une filière	19
4. Représentation, usage et perception : quelles méthodes pour quels publics ?	25
Partie 2 : La multifonctionnalité : notion déclinée	30
1. Quelle culture forestière ?	30
2. un conflit larvé : chasseurs, faune et forestiers	44
3. Faire le propre : bonne gestion, pacification et soin	59
Partie 3 : De la forêt comme un milieu conflictuel	70
1. L'empêchement : réglementation et régulation	72
2. S'empêcher	73
3. Il n'empêche	77
Conclusion	81
Annexe 1	83
Annexe 2	84
Bibliographie	85

*puis j'y fus : [...] j'avançais dans la
vieillesse du monde les milliers les
dizaines les centaines de milliers
d'arbres abattus par les tempêtes
déracinés gisant parmi les fûts
verticaux les nouvelles poussées de sève
certains inclinés se cramponnant
encore à quelque plus jeune et plus de
roc plus d'herbes plus de fleurs plus de
route la piste sablonneuse fauve
seulement entre les molles ondulations
des dunes couvertes de mousses de
lichens gris*

Claude Simon, *Nord*, 1974.

« [C]e serait la vie sauvage, les longues beuveries, le compagnonnage de coureurs des bois dans la forêt, les nuits d'embuscades pleines de passées de bêtes¹. » On ne sait que trop bien la mélancolie qui touche celles et ceux qui entrent en un lieu inconnu lorsqu'ils s'aperçoivent de l'écart que sépare réalité et fantasme. Ainsi de l'aspirant Grange qui traîne *Les Cosaques* de Tolstoï derrière lui, comme nous a précédé *Un balcon en forêt*, de Julien Gracq.

Reprenons la phrase à l'aune de notre territoire. « La vie sauvage » est devenu l'emblème d'une association environnementaliste dans le sud du massif du Vercors – lieu qui heurte et qui attire ; les « coureurs de bois » sont nombreux, mais ceux-là ont troqué les verts et les bruns pour des habits collants et criards, la discrétion des bois pour les plateaux, les crêtes, les vallées ; des « passées de bêtes » s'observent au détour d'un sentier ou bien assis, à l'avant d'une voiture, sur une route qu'un homme éclaire à l'aide d'un phare ; pour les « longues beuveries », enfin, nous laissons à d'autres. Les images préalables ont peu à peu été balayées ; de nouvelles les ont remplacées. C'est celles-ci que nous présenterons.

*

Il s'agira de deux saisons dans la forêt². Dire « les forêts » serait plus exact ; « les forêts du Vercors », un peu plus précis. Par forêt, le code forestier entend « les plantations d'essences forestières et les reboisements ainsi que les terrains à boiser du fait d'une obligation légale ou conventionnelle³ ». L'inventaire forestier national, pour sa part, met en avant la métrique. Une forêt serait un « territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité *in situ*, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres », une définition que complète ainsi une sociologue : « une appréciation physique de la forêt [qui] laisse de côté la diversité des usages » (Rivière, 2017, p. 2). Il conviendrait de donner à ces derniers une plus juste place.

Deux saisons, donc, auprès de celles et ceux qui s'invitent dans ces forêts-ci, les travaillent, les pratiquent, les traversent – et sont traversés, en retour. Un pisteur-philosophe a ainsi pu écrire : « On va autant dans la forêt qu'elle emménage en nous » (Morizot, 2018, p.

1 Gracq, Julien, *Un balcon en forêt*, Corti, 1958, p. 86. Les références littéraires ou journalistiques seront mises en note plutôt que renvoyées à une bibliographie générale en fin de volume.

2 Pour une phénologie alternative et militante, voir Adèle Planchard, « [Trois saisons en forêt. Contribution au mouvement en cours](#) », Terrestres, 10 juillet 2019.

3 Code forestier, art. L 111-2.

25). En le suivant, on peut se demander quelle est cette forêt qui emménage au quotidien ou ponctuellement, dans les corps et dans les têtes. On pourrait ainsi se dire que, sitôt qu'un massif est visité, découvert ou parcouru quotidiennement, celui-ci vaudrait pour tous les autres, c'est-à-dire qu'on l'emporterait avec soi sous d'autres frondaisons. Ainsi, le Morvan, par exemple, s'installe dans le Vercors en lieu et place des forêts de ce lieu, tout comme le Vercors, pour certain-es, fait figure de précédent en d'autres endroits. Qu'en est-il pour celles et ceux qui habitent et emménagent dans ce massif-là, parfois en aménagent les forêts ou, même, les déménagent ?

L'esprit du temps indique autre chose encore. Il faudrait ménager la forêt, ralentir son exploitation, ou bien en préserver un part, à l'écart, de peur qu'elle ne s'échappe tout à fait – *France, ta forêt fout le camp* lançait à ce titre un pamphlet dans les années 1970, années qui voyaient naître un environnementalisme structuré (Cauwet et *al.*, 1976). Cet activisme n'a pas faibli depuis : « La forêt est un champ de bataille », avance plus proche de nous un documentariste⁴ – et, des journalistes militants d'ajouter qu'il y aurait « main basse » « sur le front des forêts françaises⁵ » (comprendre : que l'industrie, la capitalisme mondialisé et l'économie de marché auraient fait de la forêt une marchandise comme une autre).

CONTEXTE



Dans un contexte de crise écologique mondiale, la forêt est au centre des attentions de l'opinion publique (déforestations, incendies, tempêtes, etc.), laquelle nourrit des craintes légitimes à l'endroit de la pérennité du couvert forestier et de la biodiversité qu'elle abrite. Territoire forestier s'il en est (taux de boisement supérieur à 60%), le Vercors n'échappe pas à ce tropisme. Malgré une législation française protectrice à l'égard de la forêt et la mise en avant du modèle de la multifonctionnalité (forêt devant répondre aux trois piliers du développement durable : économie, social, environnement) par les pouvoirs publics et les forestiers eux-mêmes, force est de constater que des tensions croissantes se font jour entre forestiers et grand public. La citadinisation continue de la population depuis plusieurs décennies a participé à la perte de culture forestière. Dans un contexte d'essor des sports de pleine nature, les activités d'exploitation peuvent désormais faire l'objet d'une remise en cause. Face à ce constat et dans le cadre des enjeux identifiés lors de la révision de sa charte, le Parc naturel régional du Vercors est perçu comme l'échelon pertinent pour réfléchir aux manières de retisser des liens durables et pérennes entre les acteurs et ainsi redonner toutes ses couleurs au principe de multifonctionnalité.

ZOOM SUR.. LA MISSION

Le ou la stagiaire aura à :

- étudier la multifonctionnalité de la forêt vertacormicorienne, ses pratiques et représentations
- recueillir et analyser le point de vue de différentes cohortes d'acteurs, selon un questionnaire à élaborer (étude sociologique)
- identifier et critiquer les actions de médiation mises en place par les acteurs de la filière
- travailler sur des actions concrètes visant à rétablir des liens durables entre forestiers et grand public

Figure 1: Extrait de la fiche de poste à laquelle ce stage répond.

⁴ [Entretien avec François-Xavier Drouet](#), *Ballast*, 22 octobre 2018.

⁵ En référence au documentaire très commenté au cours de cette étude de Hugo Clément, « Sur le front des forêts française », diffusé le 21 mars 2021 sur France 5, ainsi qu'au livre de Gaspard d'Allens, *Main basse sur nos forêts*, Seuil, 2019.

Ces lectures nous montrent une forêt sujette aux conflits, propice à la tension, un milieu qui opposerait usages et représentations. C'est par ce biais conflictuel que nous avons connu ce milieu⁶, et c'est l'un des postulats à l'origine de ce travail. En effet, la fiche de poste à laquelle nous avons répondu fait l'état ou suppose une contestation, celle de toute une filière par celles et ceux qui n'en font pas partie (figure 1). Il serait utile, dès lors, de l'objectiver ou, du moins, d'en saisir les dimensions. L'offre émane d'un organisme gestionnaire, dont l'une des fonction est de proposer une médiation et des outils pour atténuer, sinon résoudre, les conflits d'un territoire donné. À cet égard, on se dit que les antagonismes se doivent d'être étudiés et compris pour que l'organisme puisse mieux s'en saisir ; que pour celui-ci, c'est un préalable à leur dépassement ; que pour nous, c'est une manière de comprendre pourquoi ces conflits se doivent d'être dépassés, et si c'est bien ce qu'il y a de préférable. Aussi peut-on se demander quels sont ces conflits-là, quelles sont leurs origines et, en-deçà, s'il est juste de les qualifier ainsi. Fait-on bel et bien face à des conflits, ou sont-ce plutôt des tensions, des frottements ou simplement des interrogations ?

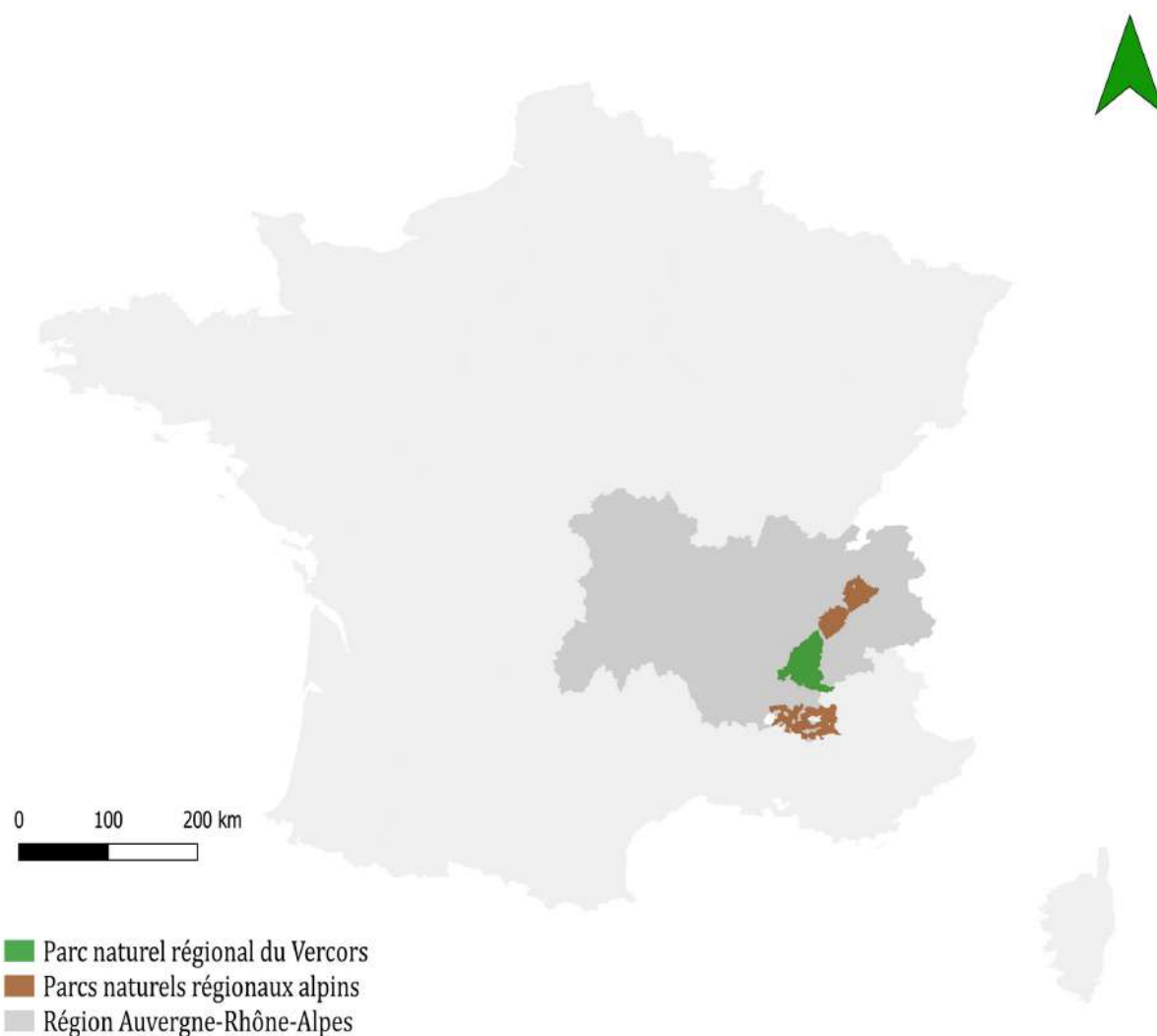


Figure 2: Carte de localisation du Parc naturel régional du Vercors. Sources : IGN. Réalisation : R.B.

⁶ Voir les deux narrations en annexe 1.

Le contexte dans lequel cette étude intervient donne quelques indices. Les aires protégées, parmi lesquels les PNR, font l'objet d'une augmentation de la fréquentation touristique et résidentielle⁷. En avril 2021, une rencontre a été organisée par le Parc naturel régional du Vercors (PNRV), dont émane cette étude, pour qu'une discussion s'entame sur ces questions (figure 2). Ailleurs, comme dans le Parc national des Calanques, on se demande si un système plus contraignant ne serait pas nécessaire pour protéger un milieu fragile de ces pressions humaines⁸ – débat par ailleurs loin d'être nouveau. Un même milieu, en l'occurrence les forêts du Vercors, concentre des usages variés et parfois exclusifs ou excluants. Une diversification et une spécialisation des usages, auxquels s'ajoute une massification des pratiques, ne peuvent que conduire à des tensions renouvelées.

*

On sait bien l'imaginaire qui rode autour de la forêt – lieu sauvage, obscur, enchanté (Harrison, 2018). Malgré l'attrayante perspective qui conduirait à l'explorer plus avant, il ne sera pas question de dire les forêts, voire d'énoncer ce qu'elles pensent – d'aucuns l'envisagent, dans des contextes géographiques et cosmologiques différents (Kohn, 2017) – mais, bien plutôt, de saisir ce qui se joue dans celles situées au nord du PNRV, dans le département de l'Isère, et ce au-delà de leur gestion économique ou de la bouffée d'air qu'elles offrent. Nous en décrirons l'histoire, le faciès, mais aussi – et surtout – le quotidien, à travers celui de celles et ceux qui s'y aventurent. Des sociologues ont pu aborder la forêt sous l'angle d'un milieu « pacifié » (Kalaora et Savoye, 1986) ou, reprenant leurs recherches à nouveau frais, « salvateur » (Decocq et al., 2016). Nous parlerons, pour notre part, d'une « forêt empêchée », et ce à plus d'un titre. Il sera question de pratiques forestières qui s'excluent ; d'usages qui se contiennent pour ne pas trop empiéter sur d'autres ; d'un milieu qui présente des obstacles et des contraintes ; d'un milieu qui, malgré le contrôle dont il fait l'objet, invite à une appropriation désordonnée. Enfin, pour ce qui est de notre présence en ces lieux, il s'agira de les appréhender d'une manière qui ne serait pas surplombante – ce surplomb qui pour Merleau-Ponty est le propre d'une pensée plus ingénieuse, d'ingénieur, qu'ingénue (Merleau-Ponty, 1964) – mais qui *s'empêche* également, privilégie une réflexion située sur des raisonnements hors-sol.

Hors-sol : il nous semble qu'une notion au cœur de la demande qui nous a été formulée l'est en partie. La « multifonctionnalité » présenterait trois dimensions : sociale, environnementale et économique. Ce serait le propre d'une bonne gestion que de laisser s'exprimer ces trois aspects sans que des confrontations n'apparaissent. Mais, plutôt que d'en délaissier le contenu pour n'étudier que la coquille, nous avons choisi de déplier cette notion et de la reconstituer à partir des paroles entendues, des situations et des gestes observés. Comment ces fonctions sont-elles maniées par les habitant·es et pratiquant·es de ces lieux ? Ont-elles un sens en-dehors de la filière forêt-bois ? Ne faudrait-il pas leur substituer une autre notion, un autre cadre réflexif et alors, quel serait ce dernier ? Autant de questions qui seront abordées dans le présent travail. Loin d'une photographie qui en figerait le mouvement,

7 [« Les 56 parcs naturels régionaux français à la recherche d'un juste équilibre »](#), lemonde.fr, 21 janvier 2021.

8 « Il est loin le temps où Matisse peignait l'eau cristalline des calanques marseillaises en toute tranquillité. Pour prévenir la surfréquentation des mois d'été, le parc national des Calanques envisage d'instaurer une jauge quotidienne de personnes autorisées sur le site, grâce à une plate-forme de réservation numérique », dans [« Face à l'afflux de baigneurs, les calanques de Marseille veulent mettre fin au libre accès »](#), lemonde.fr, 11 juillet 2021. Réagissant par mail à cet article, l'un des agents du PNRV accole le commentaire suivant : « des précurseurs ? » Et un autre d'ajouter : « À mon avis ce n'est que le début, sinon quelle autre solution face à l'afflux toujours plus important de visiteurs [?] On y viendra, que l'on soit pour ou contre. » Échange de mails du 20 juillet 2021. Autre ressource partagée : [« Faut-il interdire la nature pour mieux la protéger ? »](#), France culture, 29 juillet 2021.

nous essayerons, à l'aide parfois de la narration, voire de la fiction, d'insuffler dans cette étude la vie qui ne cesse de sourdre dans les forêts que nous avons eu l'occasion de découvrir. Gageons qu'une lecture plaisante n'est pas incompatible avec la rigueur scientifique – voire, qu'elle la sert⁹.

*

Chaque partie ou sous-partie sera introduite par la narration d'une observation faite en forêt, qu'elle ait été vécue de manière individuelle ou collectivement. Cette mise en narration nous semble plus à même de faire place à des rencontres qui n'ont pas donné lieu à des enregistrements, et à des profils non techniques, qui privilégient une appréhension sensible, malaisée à mettre en mot car reposant sur des sensations, sur des représentations qui passent nécessairement par le langage. On abordera successivement les résultats issus de ces observations et des entretiens effectués en les confrontant aux questions à l'origine de ce travail et à celles que nous nous sommes posées au moment de le débiter. En effet, si les interrogations préalables nous ont orienté vers la caractérisation d'une culture forestière, la constatation ou non de conflits et, enfin, les modalités actuelles de leur médiation, le travail de terrain nous a orienté vers des thèmes qui n'étaient pas envisagés au préalable. Ainsi les relations entre chasseurs et forestiers, la question paysagère et celles de l'ordre, du désordre et de la propreté en forêt, ont-elles surgi de nos déambulations. Le cadre d'origine était des plus larges : un cliché des pratiques et représentations forestière en un lieu donné, à un moment donné, pour comprendre un contexte particulier. Les points que nous avons choisi d'aborder pourront paraître restreints ; cette restriction était néanmoins nécessaire, vu la généralité du sujet. L'exhaustivité n'est pas le but recherché : les questionnements immanents au terrain d'étude et nos intérêts personnels ont mené vers des angles d'approches plus contraints, sans que ne soient mis de côtés les attendus identifiés.

D'abord, nous nous attacherons à déplier le cadre dans lequel nous intervenons, tant sur le plan académique que géographique, historique, et conceptuel. Nous en viendrons à explorer ce que peut-être une culture forestière, qui la tient pour légitime et pour quelle raison. Cette culture ou son absence informent des conflits et tensions que nous nous attacherons à décrire. Parmi eux, nous nous pencherons plus spécifiquement sur la controverse opposant forestiers et chasseurs. Nous en déplierons le sens, faisant la généalogie des notions et outils qui la caractérise, et nous intéresseront à des profils à la lisière entre les deux groupes. Une dernière question nous occupera enfin : la notion de déchet et de propreté dans le milieu forestier. Cette approche thématique, que nous espérons circulaire plus que linéaire, nous mènera vers un questionnement encadré par la notion d'*empêchement*. Qu'est-ce qu'une forêt qui s'empêche, ou que l'on empêche ? Des acteurs qui font de même ? Que faire d'une conflictualité qui, malgré des tentatives pour l'atténuer, résiste – et parfois est comme volontairement reconduite ? Nous explorerons alors cette question posée par Manuel Benasayag et Angélique del Rey, à l'aune des forêts concernées : « comment penser les termes d'un conflit autrement que dans la recherche de son dépassement ? Comment penser la permanence du conflit ? » (Benasayag et del Rey, 2012, p. 7)

⁹ Cela arrive à point nommé : l'institution, par le biais des *Annales de géographie* qui publient un numéro sur les écritures en géographie (n° 739-740), accrédite cette idée, en même temps qu'elle l'assagit. Nous y reviendrons.

Partie 1 : La forêt reconstituée

1. « Enforester » les sciences sociales

Un objet socio-historique ancien

La forêt offre aux historiens et sociologues un objet d'étude cohérent, formalisé par un corpus législatif, technique et universitaire, ainsi que des acteurs facilement identifiables au cours des siècles. Chaque période pré-historique ou historique a fait l'objet d'études sur l'état de ses massifs forestiers et des usages qui y ont prévalu (Chalvet, 2011), qu'ils soient institutionnalisés ou, pour l'Ancien régime, populaires (Jahan et Dion, 2003). On s'en tiendra seulement à la période contemporaine, celle qui a vu, avec la remise en question de certains privilèges lors de la Révolution française et l'avènement d'une certaine idée de la propriété privée, la consolidation d'une administration forestière ainsi que la construction des rapports actuels envers le milieu forestier et en son sein. Si l'époque moderne est celle d'une « gestion sylvicole contradictoire et discontinue » (Chalvet, 2011, p. 157), la création de l'école forestière de Nancy, en 1824, et l'édification du code forestier, en 1827, assoient un véritable « État forestier » en formation depuis plusieurs siècles (Buttoud, 1983). La genèse de celui-ci est bien connue. À l'intérieur de ses institutions – corps d'ingénieur et textes réglementaires – des outils sont maniés et une expertise se construit. L'aménagement correspond à ces deux derniers points, et a particulièrement été travaillé depuis les années 1990 (Arnould et *al.*, 2002 ; Boutefeu, 2005), notamment à travers le parcours des agents et groupes d'intérêt l'ayant informé, pour la forêt publique (Kalaora et Savoye, 1986), comme pour la forêt privée (Buttoud, 1980). Rares, néanmoins, sont les études portant sur des usages populaires de la forêt à l'époque contemporaine. On en trouve des traces dans le regain d'intérêt de l'ethnologie pour les terrains français, dans les années 1970. Nombreuses sont les activités à explorer : à Minot, par exemple, village bourguignon intensivement étudié, pour beaucoup « le bois est [le] lieu de travail durant les trois quarts de l'année, pour certains leur lieu de résidence, pour tous, en un sens, leur véritable espace de subsistance : ils y chassent, braconnent, cueillent, cultivent même » (Jolas et Zonabend, 1973, p. 294). Mais, en-dehors de quelques exceptions, c'est le complexe politico-administratif qui capte la lumière.

Les travaux perpétrés par l'unité de l'INRA spécialisée sur la forêt et ses changements sociaux ont mis en évidence un appareil législatif autonome et un corps de métier associé, ce dernier étant caractérisé par la stabilité et le conservatisme. Ces deux éléments sont perceptibles dans la recherche qui a été faite, un temps, d'un équilibre naturel, et de celle, désormais, d'un équilibre sylvo-cynégétique comme d'un milieu apaisé, harmonieux. Néanmoins, les forestiers n'ont pas été à l'abri des transformations qui ont marqué leur époque, voire les ont précipitées : « croyant œuvrer pour la stabilité, ils participent au décollage du capitalisme, c'est-à-dire au mouvement (d'hommes, de marchandises, de capitaux, etc.) incessant qui saisit la société française au XIXe siècle et que l'État favorise. » (Kalaora et Savoye, 1986, p. 50) Il en va de même au siècle suivant. Le premier conflit mondial, pendant lequel la forêt est apparue comme une actrice à part entière (Amat, 1987), met fin à « l'âge d'or de la foresterie française » (Puyo, 2004). La fin du second conflit mondial initie le reboisement de nombreux massifs, par l'intermédiaire du Fond forestier national (FFN) lancé en 1946, ainsi que le décollage de l'industrialisation de l'exploitation forestière, dans la continuité de la politique menée par le régime de Vichy (Pearson, 2012). L'enrésinement s'impose ; le faciès des forêts françaises évolue et l'on passe « d'une logique de contrôle à une logique d'individualisation des dispositifs d'action publique » (Sergent, 2014, p. 92).

Alors, l'État aménageur et l'État forestier se coordonnent – et ceci n'est pas fortuit.

Jean-Baptiste Vidalou nous rappelle utilement que le mot aménagement, dont le sens se fixe au XVIII^e siècle, renvoie à l'« art d'aménager les forêts d'une manière administrative par l'organisation des coupes, la sélection des réserves, la définition des rotations » (Vidalou, 2017, p. 15). L'aménagement constitue l'outil par excellence du forestier (Boutefeu, 2005). On l'a dit, cet angle a été particulièrement étudié, dans des contextes régionaux différents (Arnould et *al.*, 2002) et selon une perspective historique qui en pointe les principes et leur évolution au contact d'injonctions sociales mouvantes (Arnould, 2002).

L'apogée de l'aménagement du territoire est également celui de l'institutionnalisation de la gestion forestière étatique, publique comme privée. La loi « pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises » du 6 août 1963, dite « loi Pisani », porte à création l'Office national des forêts (ONF), ainsi que les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), et instaure l'obligation pour les propriétaires privés de se doter d'un Plan simple de gestion (PSG) pour leurs parcelles au-delà d'une certaine taille. Les débats sont vifs et entérinent une vision productiviste de la forêt. L'intégration de la propriété privée non communale dans le cadre d'une politique forestière unifiée n'est pas sans conséquences. Il s'agit en effet de permettre une mobilisation plus aisée de la ressource, et une exploitation accrue. En effet, les propriétaires privés, « sans constituer le groupe de pression le plus important, n'en détiennent pas moins la plus grande partie de la ressource boisée » (Buttoud, 1980, p. 96) – il semble alors nécessaire de les intégrer, par le biais de la responsabilité : s'ils ont désormais des devoirs, les moyens et formations qui leur sont accordés pour accéder à une sylviculture intensive sont revalorisés et rendus plus accessibles (Marty, 2000). Toutefois, cette évolution ne s'est pas passée sans heurt. Par la création de nouvelles structures et de nouveaux outils, c'est le sens même de la propriété privée qui est discuté – ce qui pour certains, jusqu'à aujourd'hui, est difficilement envisageable (Rivière, 2017).

Si la France a pu être qualifiée d'« État forestier », ses gestionnaires et ses propriétaires privés raillés pour leur conservatisme, la forêt française ne reste pas inchangée par les évolutions socio-économiques qui l'entourent. Ainsi la juridiction, les normes et les institutions forestières ont-elles été analysées par la sociologie des organisations afin de faire état de telles transformations ou absence de changements. A. Sergent a détaillé les nouvelles formes de régulation de la politique forestière en France : si pendant deux siècles l'État a détenu « le monopole de la production de normes et de valeurs » (Sergent, 2010, p. 99) en matière de gestion forestière, les évolutions sociales et économiques contemporaines impliquent qu'il n'a désormais « plus les moyens ni la légitimité pour opérer un pilotage centralisé de la mise en œuvre de la politique forestière » (Sergent, 2010, p. 101). De nouveaux instruments sont ainsi mis en place : certifications, labels, chartes et contrats ouvrent les forêts à des organisations supra-nationales ou, au contraire, localisées, qui utilisent ou s'affranchissent des mécanismes étatiques. Ces organisations invitent à une territorialisation de la politique forestière nationale. Néanmoins, l'État résiste : « l'injonction territoriale est de plus en plus forte mais elle est réappropriée, largement instrumentalisée et finalement en partie neutralisée dans la perspective d'une réactivation d'un mode de gouvernement sectoriel traditionnel centré sur l'État » (Sergent, 2017, p. 107). En ce sens, « pour le moment, la logique infranationale est donc toujours considérée comme une logique concurrente de la logique nationale, voire de la logique sectorielle » (Sergent, 2017, p. 107).

Institutions, publics des forêts et acteurs de leur gestion ont été tour à tour étudiés. Comme l'ont rappelé B. Boutefeu et P. Arnould, s'il y a en France du fait des différentes formes de propriété forestière « des millions de forestiers potentiels reflétant des réalités différentes » (Boutefeu et Arnould, 2006, p. 61), ils ne prennent pas part à la gestion forestière avec autant d'énergie. Les deux auteurs se sont plus particulièrement intéressés à ceux d'entre

les forestiers qui sont les plus identifiables et qui présentent a priori la plus forte homogénéité de corps : les agents de l'ONF. B. Boutefeu a ainsi détaillé, en filant une métaphore théâtrale, « les conditions d'une mise en scène réussie » de l'espace forestier, soit la concordance des attentes sociales et de la gestion publiques de ce type de milieu (Boutefeu, 2009). Avec pour terrain la forêt péri-urbaine de Val-Suzon, à proximité de Dijon et la forêt domaniale de Chartreuse, non loin de Grenoble, le géographe s'est attaché à décrire les enjeux propres à des espaces forestiers fortement fréquentés.

Si l'on met à part les agents de l'ONF, peu de place a été faite aux multiples acteurs concernés par ce milieu – propriétaires privés, experts forestiers, techniciens des différentes institutions ou intercommunalités – on doit à une seule personne l'attention académique à l'égard d'un ensemble de métiers en prise directe avec le milieu forestier : les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) (Schepens, 2003 ; 2005a ; 2005b ; 2013). Sous ce vocable sont compris principalement les bûcherons et les débardeurs, clé de voûte entre les gestionnaires et les entreprises qui assurent la transformation du bois. A. Schepens a ainsi démontré que si le bûcheronnage est une profession « stigmatisante intrinsèquement » (Schepens, 2003), sa poursuite tient à deux variables : la sociologie propre aux entrepreneurs de travaux forestiers, qu'il qualifie de « déshéritiers » (Schepens, 2013) ; leur psychologie, plaçant dans l'indépendance la première des qualités, ce qui les conduit à transformer le risque professionnel en erreur humaine afin de poursuivre une activité extrêmement accidentogène (Schepens, 2005a).

Ces diverses approches font écho aux mots d'un sociologue : il n'y aurait « pas de sociologie de la forêt [...] mais bien de la gestion de la forêt, ou des loisirs en forêt » – et l'auteur de généraliser : « il n'y a pas de sociologie de la nature, mais bien une sociologie de la mise en question de la société par la nature » (Boudes, 2013, p. 5). Notre étude ne peut donc être que pluri-disciplinaire, centrée sur un objet unique mais travaillé par l'ensemble des sciences sociales.

Un objet géographique ambiguë

Si des liens avérés ont existé entre forestiers et géographes au tournant du XXe siècle, lorsque les deux pratiques s'institutionnalisent (Puyo, 1999 ; 2006), les travaux géographiques à l'égard de la forêt sont peu nombreux. Quelques rapprochements ont pu être fait par le biais de la phytosociologie et de la biogéographie – Charles Flahault voit ainsi son projet de « carte botanique, forestière et agricole de la France » présenté dans les *Annales de Géographie* (Flahault, 1896) –, mais ces derniers sont restés rares (Simon, 1999). Deux objets ont néanmoins été mobilisés, chacun lié à des processus géomorphologiques et climatiques particuliers : le déboisement et l'érosion des versants montagneux dans les Alpes ; l'essartage et l'érosion des sols en Afrique sub-saharienne. Des objets par ailleurs dûment situés dans le temps académique, qui auront tous deux des répercussion pour les travaux qui les précéderont¹⁰.

La controverse alpine, animée durant près d'un siècle de débat, trouve son apogée dans les années 1920. Les discours qui l'accompagnent ne sont pas sans écho avec ceux employés par certain·es environmentalistes ou certain·es de leurs détracteurs aujourd'hui (Decocq et al., 2016). Aussi a-t-on imaginé des forêts tropicales inépuisables dans un contexte d'expansion coloniale (Puyo, 2001), avant de postuler leur progressive désertification, avec notamment les travaux d'André Aubréville après la seconde Guerre mondiale (Ballouche,

¹⁰ Nous ne pourrions aborder l'importante littérature géographique et historique, quelle soit critique ou impérialiste, sur l'usage des forêts dans un contexte colonial et post-colonial. Il va néanmoins sans dire qu'elle aurait sa place dans un état de l'art plus complet sur ce sujet.

2016). Dans les deux cas, des notions en apparence désuètes persistent, et des incidences dans les politiques publiques et les actions de développement international sont identifiables (Decocq et *al.*, 2016).

Les géographes intègrent ponctuellement la forêt dans leurs préoccupations, mais les liens avec les forestiers restent ténus tout au long du XXe siècle. Georges Bertrand l'a souligné à l'occasion d'un colloque sur « Forêts et société » en 1980 : la rencontre entre ruralistes (sociologues, géographes, ethnologues) et forestiers est alors rare, sinon exceptionnelle (Bertrand, 1980). Jean Dresch dira peu de temps après que c'est faute de partage disciplinaire et de moyens institutionnels suffisants (Dresch, 1984). On compte toutefois quelques travaux géographiques régionaux dans les années 1980. Ainsi, trois forêts de Basse-Normandie sont étudiées dans une perspective biogéographique faisant place au temps long (Houzard, 1981) de même que les massifs forestiers lorrains, selon une approche de géographie humaine (Husson, 1987). Par ailleurs, des géographes isolés font la chronique d'une action publique particulière – à propos, par exemple, du Fond forestier national (Ogé, 1986) – ou font part de leurs inquiétudes quant aux évolutions contemporaines du milieu forestier – « il y a plus de bois, mais moins de forêt » s'inquiète alors un chercheur (Couderc, 1988).

Les années 1990 puis 2000 sont enfin plus denses en travaux sur la géographie des forêts françaises et leurs acteurs. Les chantiers sont multiples : à la poursuite d'études de biogéographie régionale sur le Vexin (Da Lage, 1995) ou l'Arc meusien (Amat, 1999), s'ajoutent les apports théoriques de l'écologie du paysage, à propos, par exemple, du Gâtinais (Linglart et Blandin, 2006) ; l'aménagement forestier est informé historiquement (Arnould, 2002) et la forêt privée se voit enfin abordée¹¹ (Marty, 2006) ; enfin, l'organisation institutionnelle et spatiale deviennent de véritables objets d'étude, de l'échelle locale propre à une Charte forestière de territoire (CFT) (Candeau et Deuffic, 2009) ou à celle d'un Parc naturel régional (PNR) (Tillier, 2011), jusqu'à l'échelle européenne (Degron, 2009). On s'attache autant à la forêt comme ressource et à la mobilisation de bois-énergie (Avocat et *al.*, 2011 ; Evrard et Poinot, 2013 ; Tabourdeau, 2014 ; Dehez et Banos, 2017), qu'à la forêt comme espace prophylactique aux fonctions récréatives (Papillon et Dodier, 2011 ; Papillon, 2014), ou encore à sa patrimonialisation pour des raisons esthétiques (Kalaora, 1983), économiques ou identitaires (Pottier, 2010 ; 2014 ; Cazals et *al.*, 2013). Enfin, des perspectives pluri-disciplinaires permettent d'ouvrir des questionnements géo-historiques à des approches écologiques, comme sur l'exemple de la « forêt emmurée » de Chambord (Robert et Servain, 2018, p. 2) et le contexte climatique implique une attention renouvelée sur le potentiel de captation du carbone de la forêt (Boulier et Simon, 2010).

Georges Bertrand le soulignait voici plus de 40 ans : « il faudrait appréhender la question forestière à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la forêt » (Bertrand, 1980, p. 17). Autrement dit, entendre autant les professionnel·les que les amateurs et amatrices, les travailleurs et travailleuses des bois que les excursionnistes qui les traversent. Aussi cette étude entend-elle aborder, dans une perspective tout à la fois géographique, ethnographique et sociologique, les spatialités et représentations de toutes les personnes susceptibles de passer du temps dans les forêts du nord du Vercors.

2. Se construire en massif : le Vercors

« Le Vercors interroge [...] doublement le géographe : sur le regard qu'il porte et sur l'efficacité de son discours. » (Sgard, 2001, p. 52) En somme, il s'agit de considérer le Vercors comme un massif construit autant qu'un massif performatif. Dans sa *Géographie de l'Isère*,

11 « Le lien de propriété privée en tant qu'il conditionne les processus de production et de reproduction de l'espace forestier s'impose donc comme premier objet de recherche. » (Marty, 2006, p. 7)

petit livre cartonné à la tranche bleu pétrole, Adolphe Joanne isole les « montagnes de Lans, du Villard-de-Lans ou d'Autrans » des « monts du Vercors » (Joanne, 1888). Le massif connu aujourd'hui sous ce nom n'existe pas encore. Les monts qui lui sont associés sont ceux du centre du plateau, autour des communes de Saint-Julien, Saint-Martin, La Chapelle, Saint-Agnan et Vassieux¹². Ainsi, « jusqu'à la fin du XIXe siècle, il n'y a pas un massif mais une juxtaposition de petits pays : le Royans [...], les Coulmes, les Quatre-Montagnes, le Trièves, le Diois et le Vercors » (Sgard, 2001, p. 42). Comment un plateau calcaire aux influences climatiques (Blanchard, 1918) et historiques distinctes, scindé en deux par une limite départementale, s'est-il construit en massif ? Cette unité géographique désormais largement reconnue, quoique toujours contestée comme telle par certain-es habitant-es, s'est construite en trois temps. Dans chacune de ces périodes, la forêt occupe une place à part.

*L'invention du Vercors*¹³

De la même manière que « la redéfinition géographique des Cévennes est [...] la conséquence directe de l'invention du Massif Central » (Poujol, 1994, p. 61), on peut dire que l'extension du Vercors à l'ensemble du plateau a pour origine une « invention des Alpes » par l'école de géographie de Grenoble (Veitl et Debarbieux, 1994 ; Chamussy, 2011). Raoul Blanchard, principal animateur de cette dernière, a été le principal artisan de l'unification géographique des Alpes, tâche reprise par ses collègues et continuateurs pour certains de ses massifs (Veitl, 2001). C'est Jules Blache qui se charge de la monographie portant sur le Vercors, dans une monographie qui allie géographie physique et humaine, comme l'attendent les canons géographiques de l'époque (Blache, 1931). Cette volonté définitoire s'accompagne d'un vif débat sur les causes de l'érosion des versants montagneux, ainsi que sur le sylvo-pastoralisme, vu comme l'une d'entre elles. Conjointement, les débuts d'un tourisme de montagne ainsi que le percement de routes reliant le plateau aux vallées adjacentes décroissent le territoire. « Paradoxe du Vercors, c'est son ouverture sur le monde qui entraîne son enfermement dans un nom. » (Sgard, 2001, p. 45) Des sociétés excursionnistes donnent au plateau un réel attrait touristique, et des personnalités, comme le photographe Henri Ferrand dans les premières années de 1900, contribuent à mettre en image le massif. Mais, tandis que Villard-de-Lans, par exemple, s'impose comme une destination touristique de choix (Della Vedova, 2016), « des secteurs entiers restent en dehors de cette évolution : la pointe nord des Coulmes, trop isolés, les hauts plateaux, dont les paysages austères et déserts rebutent, ainsi que l'ensemble des forêts » (Sgard, 2001, p. 43). Ces dernières sont pourtant habitées : charbonniers, bûcherons, débardeurs et scieurs l'exploitent, en tirent leur revenu et y trouvent abris. Ainsi, le cloisonnement est relatif à qui l'atteste, le salue ou le déplore : si le Vercors n'est pas reconnu comme tel avant le début du XXe siècle, c'est aussi parce qu'on oublie les mouvements migratoires saisonniers et réguliers qui le caractérisent. Figée, la montagne ne l'est point ; même, du point de vue forestier, le plateau est mouvant – comme en d'autres contextes géographiques, à l'instar de Minot, en Bourgogne, « les gens du bois » sont en constant mouvement (Jolas et Zonabend, 1973, p. 294). En ce sens, « la ligne de crête n'est quasiment jamais une barrière entre les communautés montagnardes des versants opposés » et la montagne, par le biais, notamment, de ses forêts, se révèle être « un espace dynamique, inventif, ouvert, avec des massifs interconnectés dont les habitants disposent de ressources partagées et mutualisent les compétences » (Hanus, 2006, p. 180).

12 Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale et la glorification du maquis du Vercors que ces communes adopteront le nom du massif dans leur toponyme (Chevallier, 1991).

13 La géographe Anne Sgard a proposé une bonne synthèse de cette « invention » dans un hors-série de la revue *L'Alpe*, en juin 2001, à laquelle nous nous référons largement ici.

Le maquis en forêt

Le massif trouve une reconnaissance nationale et internationale des suites de la Seconde Guerre mondiale. Le Vercors, dès lors, apparaît comme une entité reconnue, fondée sur une correspondance géographique – un plateau que les contreforts invitent à considérer comme une « forteresse » – autant qu'historique – un haut lieu de la Résistance française. Si la geste des résistants est bien connue et annuellement commémorée depuis 1945 (Vergnon, 1996), leur utilisation de la forêt et, plus largement, la place de l'espace forestier à cette époque l'est bien moins. C'est pourtant un champ de bataille à part entière. Comme a pu le montrer l'historien C. Pearson, le régime de Vichy a utilisé doublement user la forêt : comme ancrage symbolique et symbole d'enracinement d'abord ; comme ressource, ensuite (Pearson, 2012). Mais, tandis qu'une partie du corps des forestiers se place dans le sillage du régime de Vichy et, dans la continuité des discours forestiers depuis le XIXe siècle, vante une forêt « salvatrice », modèle de stabilité (Decocq et *al.*, 2016), la Résistance « [valorise] une autre topographie forestière » et trouve dans certains massifs les lieux propices aux maquis (Hanus, 2015, p. 176). Alors que des Chantiers de jeunesse sont mis en place pour replanter, reboiser et exploiter la forêt française, les réfractaires au Service du travail obligatoire (STO) trouvent dans les reliefs du Vercors un refuge pour s'investir dans la Résistance (Hanus, 2007, p. 91-101). Enfin, à l'heure où le maquis se militarise et où il faut prévoir les lieux de retraite en cas d'attaque, ce sont les bois qui sont élus. L'exemple du Vercors montre donc une forêt appropriée par des intérêts contradictoires, qu'ont exacerbé les temps de guerre.

Action publique et développement local : brève histoire du Parc naturel régional du Vercors

La création d'un Parc naturel régional à l'échelle du massif du Vercors constitue la dernière étape de l'unification géographique de cette entité. Le 16 octobre 1970 inaugure une telle intercommunalité, qui s'inscrit dans la première vague de création des Parcs naturels régionaux, faisant suite au décret du 1er mars 1967. Cette période se caractérise par des parcs « associés à de grandes entités naturelles clairement déterminées et [qui] possèdent, préalablement à leur classement, une réputation de secteurs à enjeux naturalistes forts » (Baron et Lajarge, 2016, p. 96). Ainsi le Vercors est déjà tout à fait reconnu à cette époque. Une volonté de classement concerne le territoire depuis le début du siècle, d'abord à l'échelle de la forêt des Coulmes, puis à celle des Hauts-Plateaux. Ces débuts ont été caractérisés comme exemplaires d'une « ère forestière » de la conservation (Hanus et Orsini, 2011, p. 115) : les services forestiers acquièrent les terrains nécessaires à leur protection, avant que la guerre ne mette fin à ce premier élan. Il est ainsi paradoxale que la forêt ait été au centre de l'origine conservacionniste dans le Vercors, et qu'elle soit désormais peu reconnue au sein du PNRV – comme, par ailleurs, dans la plupart des PNR (Junod, 2005). Si la forêt est diversement concernées par les différents services de la structure, seul un temps-partiel lui est entièrement consacré. Le PNRV s'est plutôt construit sur un capital naturaliste reconnu, ainsi que sur la valorisation d'activités agricoles et des produits associés. Le Vercors devient également l'archétype d'un développement rural conciliant terroir et tourisme, approche qui procède d'expertises volontaristes de la part des services de l'État (Bruner et Krautberger, 2010).

Les premières années du PNRV sont l'occasion de revaloriser des terroirs particuliers, et de proposer des outils pour que les communes concernées se chargent de leur développement (Gerbeaux et Paillet, 2000). Néanmoins, les réformes territoriales consécutives à la décentralisation accroissent le nombre d'intercommunalités, ce qui pose à

nouveau frais la question de la légitimité territoriale d'un PNR. Sur le terrain que ce travail se propose d'étudier, la communauté de communes du massif du Vercors (CCMV) embrasse six communes sur lesquelles la posture du PNRV est à réinterroger (figure 2). Ainsi, les années 2000 voient-elles une nouvelle mission se définir : « Le Parc naturel régional du Vercors, après avoir été au service des différentes micro-régions formées par les intercommunalités, tente de devenir un acteur intégrateur des enjeux écologiques du territoire dans son ensemble. » (Spiegelberger et al., 2018, p. 11)

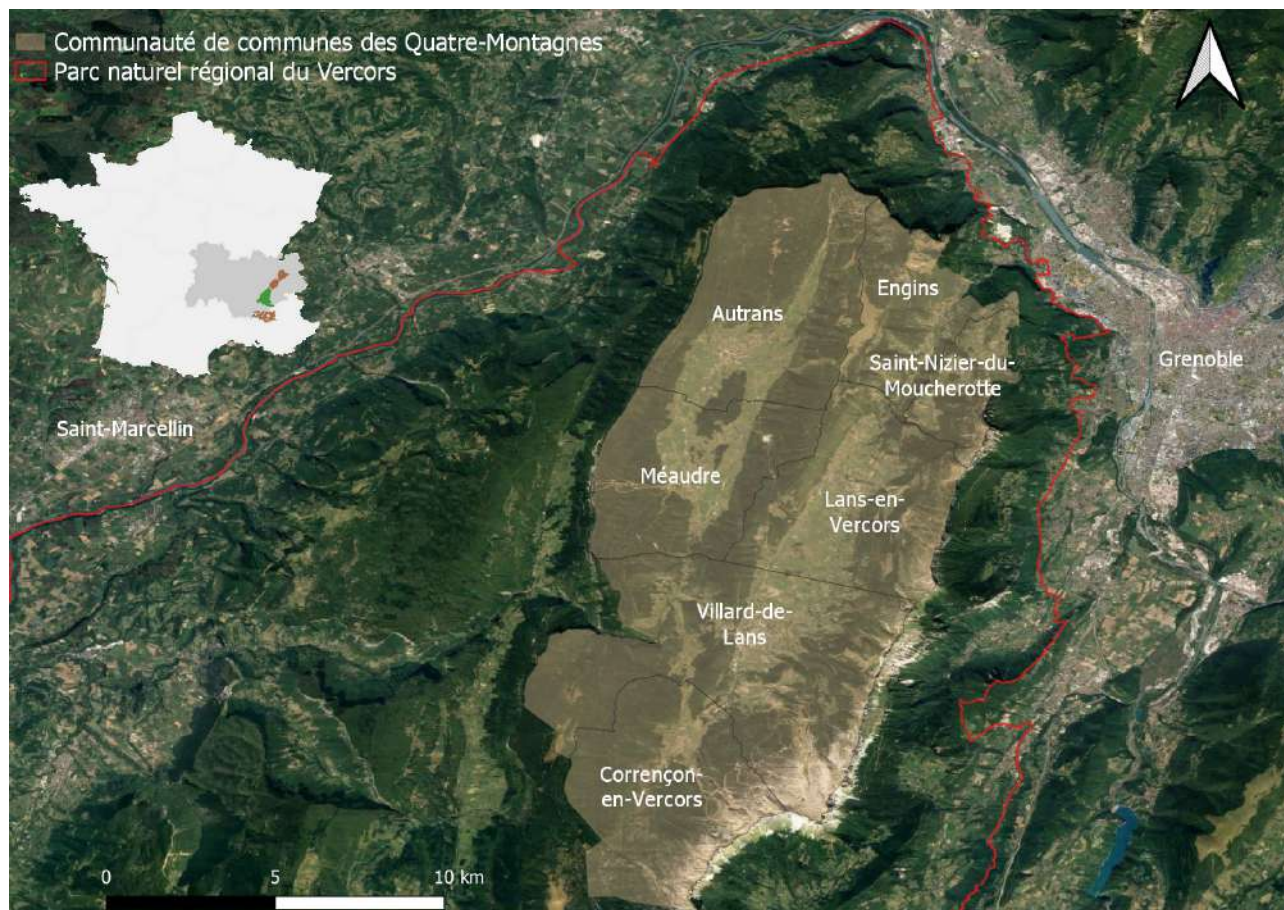


Figure 3: Communes concernées par l'étude, recoupant le périmètre de la CCMV. Sources : IGN, google satellite. Réalisation : R.B.

Ces détours historiques à propos du massif du Vercors permettent de présenter, en creux, les usages successifs et concomitants de l'espace forestier. Forêt exploitée, défrichée ou replantée, forêt conservée à des fins économiques ou environnementales, forêt de loisir ou forêt support d'un patrimoine historique. Aussi peut-on suggérer une homogénéité similaire en la construction d'un massif montagnard et d'un massif forestier associé. Comment ce dernier s'insère-t-il, aujourd'hui, dans la complexité du contexte forestier régional et national ? Qu'en est-il de la forêt, à l'échelle d'un massif inséré dans de multiples intercommunalités ?

Du massif montagnard au massif forestier

En ces lieux où se superposent les intercommunalités et les contrats, les chartes et les zonages, qu'en est-il des forêts ? On a pu voir que la genèse du PNRV avait dans un premier temps été forestière, avant que le pastoralisme et le tourisme ne s'imposent. Le périmètre

actuel du PNRV, 50 ans après sa création, regroupe 83 communes sur deux départements, Isère et Drôme, pour une population de 53 000 habitant·es. Ses limites sont mouvantes et dépendent de l'adhésion ou non des communes affiliées. Une charte est définie pour 15 années, durant lesquelles les communes adhérentes s'engagent dans les différentes politiques menées à l'échelle du Parc. Cette étude est commanditée alors qu'une charte est sur le point d'être renouvelée – c'est l'occasion d'affirmer des orientations pour les années à suivre.

Sur les plus de 200 000 hectares qui constituent le parc, 70 %, soit 139 000 hectares, sont faits de forêts. Dire que le couvert forestier est omniprésent paraît faible. Celui-ci concerne un grand nombre d'acteurs : les agents de l'ONF gèrent les forêts domaniales et communales du territoire, qui en représentent 50 % de la surface ; près de 10 000 propriétaires privés se partagent les 50 % restant. À cela, il convient d'ajouter une diversité des peuplements en fonction des quatre grands ensembles biogéographiques que l'on peut définir : plateau d'altitude, contreforts et balcons, bassins et basses vallées, piémonts. Secteurs drômois et isérois ne recoupent pas nécessairement les mêmes enjeux, et le Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 distingue le Vercors du Diois et des Baronnies (PRFB, 2019). Pour cette étude, nous en resterons donc au périmètre défini par le PRFB pour le Vercors, soit seulement sa partie iséroise. Celle-ci regroupe 65 000 hectares de forêt, avec en moyenne 222 hectares par secteurs de forêt publique, et 3,7 hectares pour les propriétés privées. Les essences dominantes sont le sapin pectiné (*Abies alba*), l'épicéa commun (*Picea abies*), le hêtre (*Fagus sylvatica*) et, dans une moindre mesure, l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Le PRFB indique que les enjeux y sont multiples et « sans hiérarchisation marquée » (PRFB, 2019, p. 27). Nous concernant, deux points sont d'importance : est souhaitée par les instances régionales « la stabilisation et l'harmonisation des politiques forestières locales », et note que « la multifonctionnalité est une composante importante de ce massif » (PRFB, 2019, p. 27). Le diagnostic de territoire conduit en amont de la redéfinition de la charte met en lumière autant d'incertitudes que d'horizons pour les forêts du Vercors, et rejoint les préconisations régionales.

Premièrement, « le poste partagé entre le Parc et le CRPF témoigne d'un positionnement du Parc en soutien au secteur forestier » (PNRV, 2019). C'est que diverses institutions sont déjà à l'œuvre sur le territoire : ONF, CRPF, interprofession... un large réseau où la simplification est de mise pour s'y retrouver (figure 3).

Ensuite, « les frottements sont de plus en plus importants entre ces usages » (PNRV, 2019). Si la forêt implique environ 500 emplois à l'échelle du Parc, des centaines de milliers de personnes les pratiquent chaque année. À l'exploitation s'ajoutent la chasse, le sport, la cueillette, la promenade ; de nouvelles activités naissent régulièrement, tandis que d'anciens usages sont conservés et renouvelés, comme le montrent les fêtes organisées par des néo-charbonniers (Baticle et Hanus, 2018). L'exploitation elle-même est sujette à transformation : « Se pose la question du rôle à jouer pour le Parc dans le développement de l'exploitation pour la production de bois-énergie, en lien avec l'augmentation de la demande. » (PNRV, 2019)

Enfin, le Parc essaye « d'intégrer à la gestion forestière les enjeux écologiques et ceux d'accueil du public ». En somme, il s'agit de tenir ensemble un grand nombre de problématiques, dont aucune, à part la conservation par le biais d'un programme concernant les vieux bois, n'est réellement tenue par le Parc. L'actuel projet de charte illustre bien cette pluralité d'enjeux pour un seul acteur qui n'a pas les capacités de tous les saisir : « l'intervention du Parc consiste essentiellement à répondre aux attentes d'une génération d'acteurs éprouvant des difficultés à mobiliser une nouvelle génération de professionnels » (PNRV, 2020). Et parmi celle-ci, non seulement des forestiers, ETF et commerciaux, mais également des accompagnateurs et accompagnatrices de moyenne montagne, des loueurs et loueuses, des conteurs et conteuses. Comment appréhender cette hétérogénéité ? La

multifonctionnalité, notion cadre posée en amont de ce travail, serait-elle la clef ?

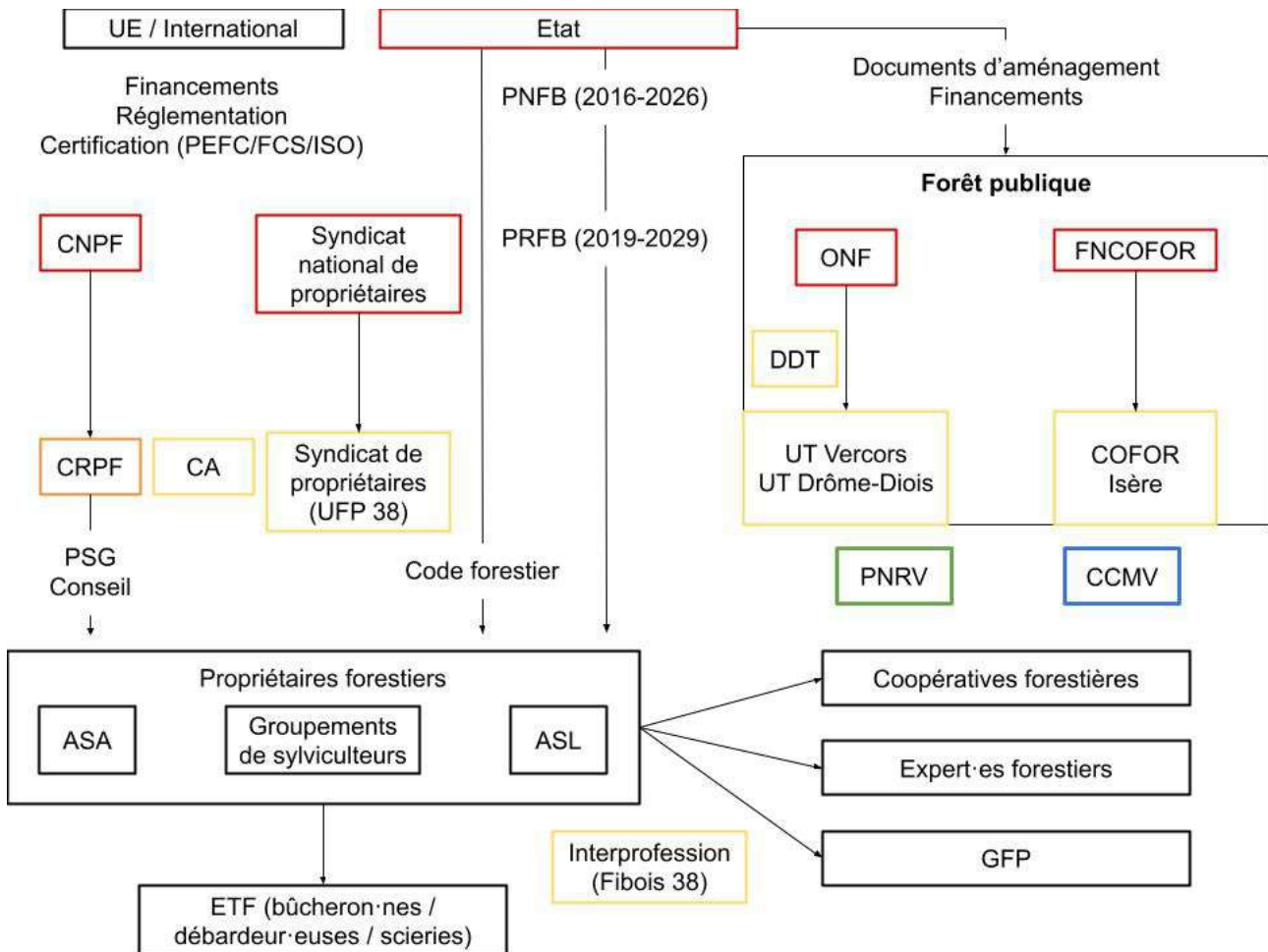


Figure 4: Schéma simplifié des acteurs de la filière forêt-bois dans le Vercors, de l'échelon européen à celui des ETF locaux. En rouge l'échelle nationale ; en orange l'échelle régionale ; en jaune l'échelle départementale. En vert et bleu, deux intercommunalités dont les compétences sont à définir.

3. La multifonctionnalité : un enjeu défini par une filière

Septembre 2020. Une proposition de loi est déposée à l'Assemblée nationale, et sitôt renvoyée vers une commission annexe. Celle-ci concerne l'encadrement des coupes rases et s'intitule « La forêt : un bien commun ». Il s'agirait de restreindre les possibilités laissées aux propriétaires de couper d'une seul tenant les parcelles de plus de deux hectares. Dans l'argumentaire, se trouve la phrase suivante : « Nous devons préserver la multifonctionnalité des forêts, leurs fonctions sociales et écologiques¹⁴. »

Juillet 2021 (1). Une version provisoire de la stratégie de l'Union européenne pour les forêts a été malencontreusement dévoilée le mois précédent. Des tractations se sont engagées et une lettre, paraphée par les ministres de onze États européens, dont la France, entend rappeler l'importance économique des forêts. Un article de presse les cite, et en reproduit la teneur : « Ce projet de stratégie "ignore cruellement le rôle multifonctionnel des forêts et les réduit à des considérations environnementales, en ne tenant pas compte des aspects socio-

14 Proposition de loi n° 3314 visant à l'encadrement des coupes rases, enregistrée le 15 septembre 2020.

économiques", écrivent les onze ministres¹⁵. »

Juillet 2021 (2). Les fuites ont dû hâter la publication du document cadre. L'organe de presse précédemment cité s'en fait le relais – et, un terme désormais familier d'être de nouveau tordu dans le sens des idées défendues : « "Le mot-clé, c'est la multifonctionnalité, a assuré le commissaire à l'agriculture, Janusz Wojciechowski. La question est de savoir comment mieux protéger les forêts, d'un point de vue environnemental et climatique, mais aussi en prenant en compte les aspects sociaux et économiques." "Seules des forêts résilientes pourront permettre d'assurer cette multifonctionnalité, a complété Virginijus Sinkevicius, le commissaire à l'environnement. Cette stratégie impulse des changements à tous les niveaux¹⁶." »

*

Rien d'étonnant à ce qu'un mot soit employé de diverses manières – c'est l'un des propres du langage que d'évoluer constamment, sur fond d'immuabilité. Le contraste de ces trois mentions de la multifonctionnalité est toutefois saisissant : selon que l'on souhaite privilégier telle ou telle dimension, une action sur la forêt peut être jugée multifonctionnelle, ou, au contraire, manquer de l'être. Un auteur impliqué dans les institutions environnementales et forestières nationales a clairement résumé ce paradoxe : tandis qu'il n'a jamais été autant question de multifonctionnalité, que cette notion paraît des plus consensuelles, elle n'est, au sein de la filière forêt-bois et au-delà, « actuellement plus un objet de consensus » (Barthod, 2015, p. 293). Suivant l'intitulé de la commande à laquelle nous avons répondu, il convient de faire la genèse de ce terme qui s'avance comme évident à celles et ceux qui le connaissent. D'où vient que la multifonctionnalité est devenu la pierre angulaire de la gestion forestière ? D'ailleurs, l'est-elle vraiment ? Comment cette notion intègre-t-elle ce qui ne fait pas parti de la filière, mais surgit néanmoins en forêt ? Qu'en est-il à l'échelle d'une PNR, d'une intercommunalité, d'une commune, d'un peuplement, d'un triage, d'une parcelle ? Et, enfin, pourquoi, bien qu'intrinsèquement consensuelle – voire tautologique –, ne fait-elle plus consensus ?

Généalogie d'une notion

À la manière de ce qui a pu être fait sur la notion de continuité écologique (Mathevet et al., 2010) et, reprenant les pistes lancées à partir d'un outil connu des forestiers, le plan simple de gestion (PSG) (Rivière, 2017), nous nous proposons de déplier la généalogie de la notion de multifonctionnalité. De cela, un « embryon de réflexion » a déjà été avancé, « visant à contextualiser l'émergence de la notion » (Arnould et Calugaru, 2009, p. 116). Nous ne ferons donc que le prolonger, précisant des points et ajoutant nos propres considérations.

Les deux auteurs cités ci-dessus donnent un premier indice : « Les forestiers se sont autoproclamés comme les premiers à avoir utilisé la notion de durabilité, ou plutôt de soutenabilité » (Arnould et Calugaru, 2009, p. 115). En effet, il n'est pas rare de voir surgir des références à des édits ou décrets datant de plusieurs siècles dans les publications des revues forestières¹⁷ pour attester de l'ancienneté de la prise en compte des divers usages de la forêt dans leur pratique – parmi ces documents, on compte l'ordonnance de Brunoy, en date de

15 « [Le ministre de l'agriculture rallie le camp des défenseurs d'une exploitation intensive des forêts](#) », lemonde.fr, 10 juillet 2021.

16 « [Une nouvelle stratégie européenne pour protéger les forêts](#) », lemonde.fr, 16 juillet 2021.

17 Par celles-ci, nous entendons principalement la *Revue forestière française*, n'ayant pas pris le temps d'étudier les nombreuses autres publications techniques ou scientifiques sur ce milieu.

1346, ou celle de Colbert, écrite en 1669 (Carrez, 1996 ; Bianco, 1998 ; Puech, 2009). En ce sens, un gestionnaire nous a par exemple rappelé que ce dernier texte portait en lui des principes de gestion « durables¹⁸ » bien avant que ce terme ne soit consacré. Enfin, en pleine redéfinition des pratiques de gestion forestière, le directeur de l'ONF a pu écrire à la fin des années 1990 : « la démarche de l'aménagement forestier – elle aussi venue du fond de l'histoire forestière – est parfaitement moderne et adaptée aux enjeux de la gestion durable » (Carrez, 1996, p. 184).

P. Arnould et C. Calugaru définissent « trois âges forestiers » dont le premier, correspondant à l'Ancien régime, serait celui du « multi-usage », le deuxième, après la Révolution, serait « mono-objectif », tandis que le dernier, correspondant à l'époque actuelle, serait celui de la « multifonctionnalité ». R. Larrère nous rappelle que les droits d'usage octroyés avant la Révolution française (glandée, pacage...) « avaient une fonction de régulation sociale » (Larrère, 2002, p. 63), ce qui n'a pas empêché de nombreux conflits : les quelques droits concédés étaient contestés, car accompagnés d'une coercition perçue comme trop grande ou, au contraire, d'une souplesse que d'aucuns jugeaient trop importante. Au-delà de la question juridique, les usages sont, dans les faits, toujours multiples en forêt. Qu'ils soient régulés ou non, la nature transitoire de ce milieu, les ressources qu'il offre, impliquent une conflictualité indépassable.

De la pluralité des usages à celle des fonction, un grand pas a été franchi : une transformation de la notion de propriété, la constitution d'un corps de fonctionnaires dédié à la forêt, la normalisation du droit à son égard, des modifications climatiques importantes... Ainsi la notion de multifonctionnalité est apparue dans les années 1970-1980, dans un contexte de crise : l'exploitation et les actions gestionnaires sont de plus en plus contestées pour des raisons sociales et écologiques, tandis que la fréquentation touristique en forêt s'accroît. En somme, les forestiers font face à des attentes croissantes de la part de la société (Barthod, 2020). De même que, dans *La Crise de la culture*, H. Arendt constatait l'inquiétude qui a pu saisir les tenants d'une culture légitime devant la culture qui était qualifiée de masse - et s'apparentait alors aux seuls loisirs, soit la culture consommée (Arendt, 1972) -, les tenants d'une culture forestière légitime (nous y reviendrons) s'inquiètent de l'intrusion de tout un chacun en forêts. Néanmoins, les vocations sociales et environnementales de la forêt peinent à être reconnues dans la loi. Elles n'apparaissent qu'à la marge dans la loi Pisani de 1964, ce que reconduit la loi forestière suivante, en 1985. Par celle-ci, en effet, « le gouvernement [...] voulait voir la nouvelle politique forestière aborder plus résolument le développement de la fonction économique de la forêt et de son aval » (Guillery, 1986, p. 8-9) laissant dans les faits peu de place à la pluralité des usages forestiers – et moins encore à celle de ses fonctions. Elle « consacre [...] la notion de filière-bois », actant que « la forêt est désormais liée à la transformation et à la commercialisation des produits qui résultent de sa culture » (Guillery, 1986, p. 9). Dans son article introductif, « la préservation des équilibres biologiques » et « l'accueil du public » figurent à titre indicatif, ces deux dimensions devant se faire « dans le respect des peuplements forestiers et en tenant compte des droits des propriétaires¹⁹ ». Or ces mêmes années sont celles de la formalisation du développement durable, des grandes messes le concernant, et de son introduction progressive dans la loi, le droit et les pratiques. Les acteurs de la filière récemment promue se sentent fragilisés ; il convient, pour eux, de réagir.

Ainsi, « la notion de multifonctionnalité peut être lue dans ce contexte de crise et de

18 Entretien avec un technicien CRPF et PNRV, 1er avril 2021.

19 Loi n° 85-1273 du 4 décembre 1985 relative à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt, abrogée par la loi d'orientation forestière de 2001

conflit comme une solution miracle pour apaiser les tensions » (Arnould et Calugaru, p. 120), solution qui passe par un nouveau régime de négociation fondé sur la concertation. Si dans les sciences forestières l'approche multifonctionnelle vient des États-Unis, et se trouve très liée à la spécialisation des territoires (Barthod, 2015, p. 298), le rapport Bianco, commandé en 1998 afin d'amender la législation forestière, reconduit une multifonctionnalité d'inspiration européenne et tente d'avancer un modèle français de celle-ci. Il met ainsi en évidence la nécessité d'une « gestion durable » des forêts du pays, dans la continuité de la conférence d'Helsinki qui en a consacré le principe en 1993, ainsi que des déclarations nationales qui y ont fait suite²⁰. Cette gestion est définie comme « la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes ». Définition *a minima*, donc, dans le but de satisfaire chacune des parties. Le rapport Bianco ajoute deux dimensions importantes : « la gestion durable est un processus qui se construit et pas seulement un résultat qui se constate » et « elle doit être démocratique et non technocratique, c'est-à-dire impliquer et motiver tous les acteurs, les citoyens-consommateurs, les propriétaires, les gestionnaires et les industriels » (Bianco, 1998, p. 53). On le voit, « gestion durable » et « multifonctionnalité » cheminent ensemble, et se trouvent assorties d'un nouvel impératif, celui de la participation citoyenne (Riegel, 2018). Notion issue d'une filière économique, la multifonctionnalité peut être liée aux outils et moyens de cette même filière : l'aménagement, la gestion. On pourrait avancer que ce nouveau paradigme est une manière de ménager l'aménagement, en optant pour des actions de gestion durable. En définitive, « dans le débat récurrent sur la multifonctionnalité des forêts, il faut [...] entendre un débat sur la gestion forestière prenant ou non en compte cette multifonctionnalité de fait de la forêt, d'où le glissement [...] de l'accent mis sur la multifonctionnalité de la forêt vers une gestion multifonctionnelle de la forêt » (Barthod, 2015, p. 296).

La loi d'orientation forestière traduit en 2001 ces nouveaux principes en outils, droits et devoirs à l'égard des gestionnaires, publics comme privés. Les différentes fonctions de la forêt sont mises sur le même plan : « La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementale et sociale des forêts » énonce ainsi son premier article. Elle introduit la gestion durable dans un cadre législatif, et l'accueil du public entre pour la première fois dans le code forestier (Barthod et *al.*, 2001). Si le caractère national d'une politique forestière est conservé, la régionalisation de ses structures et la territorialisation de ses outils sont affirmés. C'est seulement dans le cadre des CFT et des plans de développement de massif (PDM), nouveaux outils passant par la contractualisation, à même d'intégrer les acteurs hors-filière aux décisions concernant les forêts, que le terme de multifonctionnalité apparaît. L'élan donné par le contexte international dans les années 1990 s'est rapidement éteint au niveau législatif : « la gestion multifonctionnelle des forêts n'est donc pas devenue en France un objet réglementaire, ou plus exactement [...] les quelques prémices prudentes d'une éventuelle évolution en ce sens ont été supprimées en 2012 » (Barthod, 2015, p. 300). Et si la notion réapparaît en 2014, c'est non plus dans le cadre d'un outil ou comme grand principe organisateur, mais comme orientation à l'intérieur des programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB)²¹, ce qui conduit C. Barthod « à s'interroger sur la mise en œuvre concrète » de cette gestion (Barthod, 2015, p. 300).

20 Soit en 1994 « La gestion des forêts durables » et en 1995 « Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises ».

21 Article 67 de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, dite loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Quand la biodiversité investit la multifonctionnalité

La notion de multifonctionnalité émane d'une filière où la rentabilité reste le principal moteur. Un de ses acteurs l'a rappelé en ces termes lors d'une réunion : « le premier pilier, c'est l'économie²² ». Par ailleurs, cette dernière « est constitutive du métier de forestier qui trouve en elle sa justification sociale » (Boutefeu et Arnould, 2006, p. 64). Ainsi l'inclusion de la biodiversité, par le bien d'une fonction environnementale de la forêt, se fait-elle sans contraindre l'économie du bois. Le mot d'ordre du Grenelle de l'environnement, en 2007, était en ce sens parlant : « produire plus tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts » – un « fort consensus politique » selon l'une des actrices du sommet (Halley des Fontaines, 2008, p. 7). Selon nous, plutôt que d'inclure l'environnement à toutes les échelles de la filière – de la gestion durable d'une parcelle jusqu'à la commercialisation du bois – une telle phrase entérine une volonté de neutraliser les velléités environnementales émanant de l'extérieur de la filière forêt-bois. Un rapport produit dans la foulée du Grenelle ne dit rien d'autre : « Nos concitoyens aiment la forêt et le bois, il faut les accompagner dans une adhésion plus positive à l'exploitation durable de la forêt. Il faut communiquer sur la nécessité de la gestion et ceci avec l'appui des élus » (Puech, 2009, p. 8).

Néanmoins, l'inclusion – ou la neutralisation, donc – des fonctions environnementales et sociales dans la gestion de la forêt est aussi une chance, pour d'autres acteurs, de mettre en avant leur propres intérêts. C'est patent pour ce qui est de la conservation. Le Grenelle entendait s'appuyer sur les services écosystémiques rendus par la forêt, les rémunérer ou les compenser pour les valoriser (Halley des Fontaines, 2008, p. 9). Des outils se sont rendus propices à cette première approche : la contractualisation Natura 2000 est l'un d'eux. Les directives de l'Union européenne souhaitent garantir, en certains espaces, un « bon état écologique » du milieu. Par cela, 18 % de la forêt française est concernée, ce qui a poussé des gestionnaires à promouvoir l'intégration de mesures conservacionnistes dans chaque plan de gestion, par le biais d'une contractualisation (Bland et Rambaud, 2011). En effet, selon eux, « la politique nationale forestière et la mise en œuvre du réseau Natura 2000 [...] reconnaissent toutes deux la multifonctionnalité de l'espace, visant à assurer sur un même milieu la poursuite d'objectifs à caractère économique, social et environnemental » (Bland et Rambaud, 2011, p. 527).

La récente stratégie européenne pour la forêt va dans le même sens, ou du moins tente de le faire, en insistant sur la fonction environnementale de la forêt plus qu'une autre. Services écosystémiques et stockage du carbone sont les mots clés de cette stratégie. On se passera d'une critique de la première notion, déjà faite ailleurs (Maris, 2014). Sur le second aspect, une étude à part entière serait nécessaire pour faire l'histoire de la valorisation de la forêt par l'intermédiaire du carbone capturé. Simplement, ce dernier point fait désormais partie du Code forestier, cette fonction étant reconnue d'intérêt général : « La fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique²³. » Si les acteurs forestiers donnent l'air d'avoir intériorisés cet enjeu, des enquêtes locales, notamment dans le Vercors, montrent que les sensibilités peuvent se révéler contradictoires (Courbaud et *al.*, 2010). Toutefois, la tenue à venir d'un forum sur les changements environnementaux et la forêt, organisé par le principal groupement de sylviculteurs de notre terrain d'étude et le PNRV, indique un enjeu clairement reconnu. La fonction environnementale de la forêt se trouve normalisée autour de deux processus dont il

22 Intervention lors de la réunion du comité de pilotage du stage, 8 avril 2021.

23 Article L112-1 du Code forestier.

paraît urgent, pour les forestiers, de se saisir : érosion de la biodiversité et changement climatique.

*

Il semble donc que la notion de multifonctionnalité ait été adoptée de manière commode par les acteurs de la filière forêt-bois et par les représentant·es politiques concerné·es par la forêt. Une synthèse de plusieurs rapports portant sur les forêts françaises vont jusqu'à avancer que ces dernières sont « en phase avec le principe de multifonctionnalité » (CGAAER, 2015, p. 7) sans que cette notion ne soit définie. Les acteurs de la biodiversité, eux, tentent de s'en emparer pour faire valoir leurs enjeux et les insérer dans l'exploitation – ou l'absence d'exploitation – forestière. Ainsi, la forêt serait concernée par « l'émergence concomitante des concepts d'écologisation et de territorialisation » (Lenglet et Caurla, 2020, p. 3) que la notion de multifonctionnalité tendrait à joindre. Le terme, toutefois, ne reste que partiellement validé dans la loi. Qu'en est-il de la filière ? Un rapport datant de 2008 atteste du manque d'efficacité de cette notion, et conclut que « continuer de faire de la multifonctionnalité en tant que telle le paradigme *princeps* de la politique forestière française a atteint clairement ses limites » (Brédif, 2008). Ce dernier document enjoint à passer d'une multifonctionnalité « acquise », mise à mal par une économie du bois moribonde, à une multifonctionnalité « active », exprimant « le projet d'une communauté plus ou moins étendue, en réponse à des besoins que celle-ci se reconnaît et des objectifs qu'elle s'assigne » (Brédif, 2008, p. 17). Ce serait aux territoires, quelle que soit leur emprise spatiale, de manier comme ils l'entendent une notion consensuelle dans sa définition, mais à redéfinir par l'usage.

Territorialisation ou spécialisation

Un sociologue a pu écrire voici une quinzaine d'années : « toutes les forêts sont plus ou moins multifonctionnelles, si bien que même en cas de spécialisation ou de zonage, il faut trouver les moyens de rendre ces fonctions compatibles » (Larrère, 2003a, p. 66). Ne faudrait-il pas plutôt reconnaître l'incompatibilité de certaines fonctions, l'accepter, et dès lors proposer des lieux où cette conflictualité pourrait s'exprimer ? Ce pourrait être le rôle de structures territoriales – la multifonctionnalité devenant par la une notion mouvante, à s'appropriier localement.

On l'a vu, la loi de 2001 instaure une multifonctionnalité « articulée à l'échelle locale à travers les documents de gestion », bien que « les pratiques et les modes de gestion ne [soient] toujours pas sujets à débat » (Rivière, 2017, p. 7-8). Cette territorialisation est censé répondre aux attentes de la filière comme des acteurs en-dehors de celle-ci, pour que la multifonctionnalité soit intégrée « à l'échelle de chaque entité fonctionnelle de gestion » aussi bien que « dans le contexte de chaque structuration locale de la propriété forestière » (Barthod, 2015, p. 294). Si la loi tente d'introduire des acteurs extérieurs à la filière forêt-bois dans la concertation à propos de la forêt aux échelles locales, A. Sergent remet en question l'efficacité de cette démarche. Selon lui, « les changements qui se profilent tendent à privilégier non pas une dynamique de décroisement en direction de la société mais plutôt un processus de recloisonnement autour de la logique de filière. » (Sergent, 2017, p. 106). La CFT a été étudiée dans ce sens, ce qui a conduit aux mêmes conclusions (Candau et Deuffic, 2009). Plutôt qu'un débat renouvelé dans un processus de concertation, les CFT produiraient un « cadre normatif du dispositif d'intervention publique » (Candau et Deuffic, 2009, p. 6). La reconnaissance institutionnelle de controverses, objectivées par le biais d'inventaires – sur la fréquentation, les heurts entre usager·es, les dégradations... – transformerait ainsi « ce qui n'est au départ qu'un trouble, un vague problème de surfréquentation ou de disparition

d'espèces, plus ou moins singulier et localisé » en « une catégorie légitime de problème public » (Candau et Deuffic, 2009, p. 6). En dernier instance, c'est la gestion d'un *empêchement* qui occupe les professionnels de la filière. Pour J. Candau et P. Deuffic, cela explique la « prise en compte pragmatique des pratiques d'autrui » par ces acteurs (Candau et Deuffic, 2009, p. 7), qui sont à la recherche d'informations en vue de soutenir ou amender l'action, plutôt que d'une participation extérieure qui pourrait remettre en cause leur légitimité.

*

Que recoupe la notion de multifonctionnalité pour les personnes concernées ? Comment s'en emparent les acteurs locaux de la filière forêt-bois ? Comment la redéfinir à l'aune de nos rencontres, lectures et observations ? C'est à l'échelle d'une intercommunalité comprise dans un PNR que cette étude avance ces questions. La définition du terrain d'étude a fait le cas d'une contestation au sein de comité de pilotage de ce stage²⁴. La dénomination suivante – « la multifonctionnalité dans les forêts du Vercors » – laissait entendre une étude à l'échelle du massif. Or, les méthodes employées et le temps imparti pour les mettre en œuvre ont conduit à privilégier un ensemble de communes cohérent, mais à l'emprise spatiale moindre. Les représentant·es du département de la Drôme n'ont pas caché leur déception et un acteur historique du PNRV, responsable d'une distillerie au sud du plateau, a même pu qualifier la présentation de malhonnête, avant de se reprendre. Comment dès lors justifier le terrain choisi et les méthodes employées ?

4. Représentation, usage et perception : quelles méthodes pour quels publics ?

Des notions à explorer

Deux expressions s'imposent dès lors qu'on s'attache à considérer la forêt comme un milieu socialisé, ouvert à un public non professionnel : représentation et demande sociale. La première résiderait dans les manières de construire un discours à partir de perceptions sur un objet donné, tandis que la seconde serait, selon le sociologue R. Castel, « le système d'attente de la société à l'égard des problèmes quotidiens » (Castel, 2000, p. 3). La géographe M-A. Germaine fait sienne ces deux notions et les mobilise à propos des paysages de plusieurs vallées normandes : « La comparaison des discours collectés conduit à repérer les motifs et valeurs qui interviennent dans la construction des modèles de représentation dominants tandis que l'identification, l'inventaire et la spatialisation des préoccupations exprimées quant au devenir des paysages permettent de formaliser les demandes sociales. » (Germaine, 2011, p. 630.) La notion de représentation permet une généralisation, voire une modélisation, en vue de donner des contours définis à des demandes sociales sinon imprécises. La finalité est dans le cas cité opérationnelle : si la loi et les documents d'urbanisme qu'elle implique font place au paysage, il convient de savoir ce que celui-ci veut dire pour les principaux et principales concerné·es – à savoir tout le monde.

Ainsi une nouvelle injonction. Après avoir donné une place égale aux représentations de tout un chacun, il s'agit d'aller au-delà de celles-ci. L'approche en termes de représentations est en effet sujette depuis une vingtaine d'année à une remise en cause par certains courants de la géographie (Anderson et Harrison, 2010). Tenants des théories non-représentationnelle (*non-representational theory*) et plus-que-représentationnelle (*more-than-representational theory*) considèrent en effet que l'approche issue de la géographie culturelle en termes de

24 Réunion du 8 avril 2021.

représentation en vient à « structurer, fixer et rendre inerte tout ce qu'il y a de plus vivant²⁵ » (Lorimer, 2005, p. 84-85). Les méthodes dont use la géographie culturelle pour se saisir de ces représentations sont elles aussi critiquées. Si l'on considère que s'interroger sur les représentations d'un groupe social donné contribue à figer ces mêmes représentations, comment laisser place à ce qui anime les propos recueillis lors d'entretiens, les observations effectuées en situation avec les enquêté-es, et comment conserver ce mouvement dans l'étude de ces matériaux ?

Panacher les méthodes

Cette enquête est née d'une commande affichant la souhait que sa mise en œuvre corresponde à une méthode « sociologique ». La première réponse que nous avons cru devoir apporter fut de proposer des entretiens semi-directifs enregistrés avec des acteurs préalablement identifiés, puis retranscrits et analysés. Ainsi qu'une récente revue de la littérature sur les méthodes qualitatives en géographie a pu le souligner, le choix de l'entretien n'a, comme souvent, pas été réellement motivé, au-delà du souhait d'entendre et conserver la parole des personnes concernées par le sujet à explorer (Hitchings et Latham, 2020). Il nous a néanmoins fallu justifier ce choix devant un comité de pilotage composé d'acteurs de la filière, de gestionnaires forestiers ou d'espaces naturels, d'un naturaliste et d'une habitante, ainsi qu'auprès de nos principaux encadrant-es²⁶. Ainsi, l'entretien semi-directif est apparu comme un moyen commode pour recueillir la parole des personnes rencontrées. Le point commun entre ces dernières résidait, au début de l'étude, dans leur seul usage des forêts du nord du plateau. Habitant-es, professionnel-les, propriétaires privés, excursionnistes... les profils recherchés étaient aussi nombreux que le nombre d'entretiens que nous projetions de faire. La plupart d'entre eux ayant une profession, une association ou un statut à représenter, l'entretien a permis de l'aborder et d'évacuer la posture de représentant-e pour une supposée rencontre prochaine. Au cours de l'enquête, le choix des personnes s'est précisé sur des questions clivantes que nous aborderons dans les résultats. Ainsi, d'une trentaine d'entretien prévus au départ nous en sommes arrivés à 19 dans la forme préalablement établi (annexe 2), en plus de tous ceux non enregistrés. Il est toutefois apparu qu'une donnée fondamentale manquait aux entretiens : le milieu. La forêt était au cœur des discussions mais rejetée alentour par le dispositif méthodologique. Il fallait donc lui faire une place et ajouter au « travail d'ajustement à autrui » (Bensa, 2008b, p. 323) une tâche similaire à l'égard du terrain d'étude.

Parler de lieux donnés se fait plus aisément en ces-mêmes lieux. Ainsi un nouveau paradigme méthodologique s'est-il dessiné autour de la mobilité : des méthodes mobiles et des méthodes sédentaires mises en mouvement viennent compléter les approches qualitatives classiques d'entretiens statiques (Evans et Jones, 2011). Les premières consistent à cheminer auprès d'une personne enquêtée, de saisir ses propos mais également le milieu emprunté. Les secondes invitent à s'embarquer dans un trajet sans que le corps soit nécessairement concerné. Ainsi, notre participation à un comptage nocturne d'espèces gibier correspond à cette approche : embarqué dans une voiture à côté d'un membre de l'ACCA de la commune concernée, la discussion s'est faite assis, côte à côte plutôt que face à face, en le corps peu mobile mais pourtant déplacé – et la discussion de rebondir sur le mouvement des animaux éclairés par le phare nous précédant ou son absence. Si la marche est privilégiée par ces méthodes (Kusenbach, 2003), d'autres moyens de locomotion, comme le vélo, la voiture, ne

25 Sauf mention contraire, les traductions sont de l'auteur.

26 Trois réunions ont rassemblé les personnes cités dans ce qui fut appelé un comité de pilotage de ce stage : le 8 avril, le 29 juin et le 31 août.

sont pas à exclure (Bell et *al.*, 2015).

En somme, les méthodes suivies pour cette étude ne se superposent pas, mais se complètent. Là où les entretiens semi-directifs permettent de donner un cadre défini, bien que lâche, à la parole des enquêté·es, la mise en mouvement d'une partie celle-ci (en forêt pour ce qui nous concerne), « déstabilise le contexte normatif de la répétition » (Petiteau, 2006, p. 6) : un trajet répété n'est pas le même en présence d'un observateur peu connu, et le discours proposé diffère de beaucoup celui tenu sur une chaise, chez soi ou dans un bureau. Ainsi, nous avons préalablement prévu de voir à deux reprises les personnes entendues. Une première fois dans un cadre formel ou domestique – au domicile de l'auteur, de l'enquêté·e, dans les locaux du PNRV ou dans un autre lieu institutionnel ; une seconde fois dans un site défini par la personne rencontrée. De structurante, cette méthode est devenue exploratoire ; le temps limité n'a pas permis de revoir chaque personne, et nous avons préféré nous satisfaire souvent d'un unique entretien, immobile ou embarqué. Sur la vingtaine de rencontres que nous avons faites, une demi-douzaine d'entretiens ont donné lieu à des promenades commentées, ou même, pour un cas, à des divagations plus longues en forêt²⁷. À l'inverse, une autre approche, fondée sur la narration, est passé de l'état d'esquisse à un objet à part entière de ce travail.

Restitution ou relation ?

« Qu'est-ce que vous allez en faire²⁸ ? » La femme âgée qui demande cela n'est quasiment pas intervenue durant tout l'entretien qui a été mené avec son mari. Au moment où l'enregistreur se coupe – et où l'on s'aperçoit que coupé, il l'était déjà depuis un moment – cette question surgit. Comme si quelque chose avait été ôté ou donné et attendait d'être repris. Comment donc restituer la parole accordée ? Faut-il seulement le faire ?

Un sursaut académique nous a étonné, au moment même où nous écrivions cette partie. Dans un numéro récent d'une revue des plus installées, l'article inaugural alerte : « La question des relations entre écriture et sciences sociales et humaines craque de partout. » (Desbois et *al.*, 2021, p. 13) Les sciences sociales auraient été et seraient toujours promptes à saluer l'écriture sèche, craignant son contraire, par trop lyrique ou enlevée – ce, alors même qu'un style travaillé, comme celui de l'ethnologue T. Jolas²⁹, qu'elle écrive sur la chasse (Jolas, 1982) ou une coutume qui met en relation un groupe et son environnement (Jolas, 1986), rend plus attentif au propos que s'il est proposé selon les canons académiques. Et pourtant, bien souvent, « la narration risquerait d'apparaître comme un abandon de la théorie » (Murard, 2016, p. 9). Dans ce sens, on se souvient d'une technicienne du département de l'Isère qui a pu, lors d'une réunion, questionner le faible nombre de personnes rencontrées pour cette étude³⁰ : de la même manière que la statistique, la modélisation ou l'exhaustivité sont, dans des contextes différents, demandées pour attester du sérieux d'une enquête, la narration apparaît comme un moyen de communication utile, plus qu'une méthode à part entière. On songe à un constat déjà ancien de l'anthropologue étasunien James Clifford : « L'écriture se trouve réduite à une méthode : prendre soigneusement des notes de terrain, dessiner des cartes précises, "rédiger" des résultats » (Clifford, 2011, p. 387) – et l'auteur d'aussitôt contester cet état de fait pour réhabiliter cet artisanat qu'est la pratique d'écrire.

27 Initiation aux pratiques forestières de l'enquêtée, 6 juillet 2021.

28 Entretien avec un ancien débardeur et sa compagne, 22 juillet 2021.

29 Engagée dans l'entreprise ethnographique qui a concerné le village bourguignon de Minot, Tina Jolas, par ailleurs traductrice, a été la moins reconnue des quatre chercheuses impliquées alors, en raison du privilège qu'elle aurait accordé à la poésie sur la science – « une ethnologie étouffée par la poésie » postule ainsi un exégète (Adell, 2018, p. 4).

30 Réunion du 29 juin 2021.

Dans ce sillage, la narration a été utilisée ici pour mettre en relief des rencontres, observations et relations qui n'ont pas donné lieu à un enregistrement ou une prise de notes *in situ*. En somme, il s'est agi de mettre en relief ce qui a pu être tiré des entretiens semi-directifs. Passer par la narration – à distinguer du récit³¹ – permet de mettre des mots sur des situations où ces derniers ont manqué, et d'insérer une appréhension personnelle de ces mêmes situations. En somme, pour reprendre l'assertion que fait l'anthropologue P. Déléage à l'issue de *L'Autre-mental* : « Fictionnaliser la manière et non le contenu. » (Déléage, 2020, p. 157) L'abstraction est assumée – pas de nom de lieu ou de personne, peu d'indications temporelles – et cherche à donner une portée générale à l'écrit proposé. Il s'agit, pour nous, d'un parti pris épistémologique prenant à rebours les attentes quantitative usuellement demandées dans ce type de mission. Non que ces dernières soient infondées ; seulement, le travail littéraire, dévalué, nous a semblé devoir être remis au goût du jour. Par ailleurs, on s'est aperçu que c'était une des conditions qui nous faisait poursuivre ce travail. Aussi, bien que les demandes de données chiffrées, de faits dûment établis et utilisables pour une communication quelconque ou une prise de décision n'aient pas été exclus de notre entreprise, nous avons choisi de leur accorder une valeur égale aux mots, aux gestes et aux silences propres à toute relation sociale. On suit en cela les propos de Walter Benjamin lorsqu'il s'attache à dépeindre la figure du conteur. Selon lui, le conteur recueille des récits et s'attache à les mettre en forme, à les répéter à sa manière, en généralisant à partir d'une pluralité de voix – en somme, à *narrer*, à *relater*, à partir de ce qu'il a pu collecter. Par ailleurs, selon lui, le récit, « dans sa dimension sensible, n'est nullement l'œuvre de la seule voix. Dans le véritable récit, la main doit aussi intervenir, par les gestes rodés dans le travail, elle soutient de de mille manières ce que la bouche dit. » (Benjamin, 2000, p. 150)

Ce texte de Benjamin est né de la constatation d'une perte, celle de l'expérience contée, reprise et racontée. Il constate ainsi que, désormais, « dans ce qui se produit, presque rien n'alimente le récit, tout nourrit l'information » (Benjamin, 2000, p. 123). Si nous avons choisi de ne pas sacrifier l'information sur l'autel de la narration, il nous a semblé opportun de réhabiliter une forme que les sciences sociales reconnaissent à demi-mot, pour démontrer et affirmer sa force d'évocation. On peut suivre, en ce sens, la « sociologie modeste » ébauchée par C. Mougenot et S. Petit qui, selon elles, n'offre pas « une belle totalité que l'on peut résumer simplement », mais consiste à « suivre la réalité toujours en train de se faire [...] et expérimenter une méthode, des histoires, pour en rendre compte, en raisonnant sur ce dont elles sont capables [...] et [se] sentir concerné-es et responsables des descriptions du monde qui sont ainsi produites » (Mougenot et Petit, 2015, p. 295).

« La narration est un mode d'interpellation civil car il s'adresse à l'ensemble d'une collectivité, sans distinction entre initiés aux sciences sociales et profanes » (Madec, 2016, p. 24) – distinction abolie, donc, qu'on se garde de remplacer par une autre, où les sciences sociales seraient remplacées par la littérature. Si la mise en narration d'une expérience personnelle peut marquer un lectorat – en atteste, par exemple, le succès de *Croire aux fauves*, de l'anthropologue Nastassja Martin (Martin, 2019) – elle peine à faire autorité dans le milieu universitaire – en atteste le faible écho d'un article de la même anthropologue dans une revue

31 Si l'on suit Benjamin, le récit procède d'une collecte de voix et de gestes – qu'A. Bensa confirme lorsqu'il revient sur sa pratique de l'ethnographie en Nouvelle-Calédonie kanake : « Ma démarche ethnolinguistique de départ m'a donc fait ainsi entrer dans le monde kanak par la collecte de récits » dit-il (Bensa, 2008a, p. 33). Un ethnologue prête sa mémoire à des centaines de conteurs et conteuses potentiels ; un conteur parvenu ajoute aux compétences de l'ethnologue son chant. Il mêle diverses situation pour en délivrer une à portée générale, qui reprend toutes les autres. Le récit, qui n'est autre qu'un ensemble de récits, dépend d'un conteur pour qu'il soit mis en forme : il est oral et procède de l'oral. À cela, la narration ajoute une dimension littéraire, où le style choisi importe autant que ce le propos. Ce que l'auteur y met de soi n'est pas seulement le remugle des mille rencontres effectuées auparavant, mais aussi sa sensibilité d'observateur – il rejoint en ce point l'ethnologue. Une narration met en jeu un individu en situation qui s'ajoute, par la forme, au propos relaté.

reconnue, sur le même sujet que son ouvrage postérieur, mais dont le titre est suivi de l'étiquette, justement, de « Récit » (Martin, 2016). À défaut d'occuper une place à part entière, échoit à la narration le rôle de l'introduction, de la mise en route, comme l'illustrent deux exemples pris dans le corpus de la géographie des animaux – l'un à propos d'oiseaux et d'insectes au Royaume-Uni (Lorimer, 2008), l'autre à propos du suivi d'éléphants en Inde (Barua, 2014). Dans ces deux cas, les deux chercheurs nous font entrer dans leur sujet par le biais d'anecdotes, du récit de leur corps mis en mouvement ou immobile sur le terrain. Mais une fois l'introduction passée, une forme plus conventionnelle s'impose. Nous avons choisi d'accorder à la narration une place plus prégnante, afin de restituer les perceptions propres à l'observateur ainsi que le sens qui résident dans les gestes, plus que dans les mots.

*

Il s'agit donc d'une *relation*, au sens d'un aller-retour entre un observateur-narrateur et la personne rencontrée ou soi-même, de même qu'au sens des récits que faisaient de leur voyage les missionnaires et explorateurs à l'époque de leurs entreprises de conquête. *Narration, relation* : les termes ne surprendront guère en un temps où ils ont chacun fait l'objet d'un « tournant » en sciences sociales, d'autant que d'aucuns lient volontiers les deux démarches (Goodson et Gill, 2011), chacune au cœur de l'entreprise ethnographique (Bensa, 1995). Le choix de ce mode d'écriture pour formuler une partie de nos résultats tient à l'intérêt exprimé par les personnes enquêtées pour la démarche initiale – il fallait donc donner suite à nos entrevues –, ainsi qu'aux caractéristiques du milieu exploré. Nous avons donc fait le choix de la forme du recueil pour restituer le travail effectué ou, pour être plus exact, faire un retour circonstancié, en phase avec l'objet du stage effectué (Kobelinski, 2008).

À l'heure de clore la phase de collecte de cette étude, un retour sur nos égarements méthodologiques peut être utile. Parti d'un usage commode des méthodes qualitatives usuelles – entretiens et observations –, nous avons cherché à en densifier la portée et, avouons-le, à faire dans l'original. Les entretiens mobiles, puis l'usage de la narration nous ont permis de trouver un sens à ce travail lorsque nous ne savions que faire des matériaux préalablement collectés. Au moment où ces derniers ont été analysés, l'efficacité des entretiens et observations nous a de nouveau paru évidente. Notre usage de méthodes diverses s'est ainsi fait sur un mode circulaire plus que cumulatif, ou linéaire. Leur emploi ne tient pas du caprice, mais signale plutôt la recherche du bon outil pour que l'analyse soit aussi pertinente que possible.

Pourquoi tant de précaution avant d'aborder une notion en apparence si simple que celle de multifonctionnalité ? Parce que celle-ci, une fois dépliée, semble une coquille qu'il convient de s'approprier. Surtout, il nous faut observer comment, en un lieu et en un temps donné, un ensemble d'acteurs la questionne au quotidien par le biais de leurs pratiques respectives. Trois thèmes nous ont paru plus à même d'en interroger le sens, trois domaines qui partent, d'ailleurs, de l'une des fonctions préalablement établies : la revendication ou la contestation d'une culture forestière procède de l'économie ; les relations entre chasseurs, forestiers et usager·es aborde l'accueil dont devrait faire l'objet tout milieu forestier ; les rebuts, sous-produits et déchets mettraient en scène la fonction environnementale de la forêt. Abordons ces trois thèmes tour à tour.

Partie 2 : La multifonctionnalité, notion déclinée

1. Quelle culture forestière ?

Elle ne fit plus que des gestes imprévus et désordonnés, comme si elle avait dansé la rivière et la forêt.

Marc Graciano, *Au pays de la fille électrique*, 2016.

On aurait dit une danse dans les bois.

Une façon de nœud d'abord, pour contrer le froid. Le claquement des portes qui fait relief dans la brume ; de la nourriture sur la tôle d'un capot : voici qu'on se rapproche et discute et s'amuse des mêmes choses que d'habitude – c'est comme ça que la camaraderie prend sens.

Puis, une carte sort de l'intérieur d'une veste et un doigt sûr montre sur celle-ci les tâches à effectuer. En ce jour, on s'en va marquer des arbres – il convient de savoir lesquels et de comprendre pourquoi.

Il y a donc là des travailleurs qui vont au bois. Les cinq que l'on a dit et un de plus. Ce dernier passe seulement, dit-il, mais salue. Il tire chaque jour les troncs que les bûcherons mettent à terre. De lui j'ai écrit dans un carnet : *homme grand, taille forte, casquette, visage rond, chaussures rigides*. Cinq et un de plus et puis un chien qui fouille et court en tout sens. Un berger noir et blanc. Il accompagne celui qui tient la carte et mène la journée. Enfin, il y a un observateur qui ne sait trop comment approcher ce monde. Mains dans le dos, démarche empruntée, questions posées du bout des lèvres.

On replie la carte et la range. Une ligne qui se dit *virée* soudain prend forme et les points qui la constituent échangent remarques et regards. Au signal, la ligne s'élance et chacune de ses parties prend vie indépendamment des autres – mais jamais loin, cependant. La ligne est déformée par les angles car les pas ont un rythme inégal. Certains vont d'un arbre à l'autre sans dévier leur course ; d'autres héritent d'une trajectoire où les

pierres entravent, où les troncs sont au sol plus qu'en hauteur.

Voici que l'on peigne à plusieurs une parcelle de forêt – car oui, c'est, d'une borne à l'autre, en peigne qu'on y passe. J'ai pu dire qu'il s'agissait d'une danse, en cela qu'elle est chorégraphiée : les gestes ont été maintes fois répétés et même on s'échauffe avant de les refaire (l'un agite ses bras en cercle pour les réveiller). Chacun fait preuve de lenteur pour traverser l'espace. On regarde successivement les troncs, à hauteur de visage, puis en l'air pour voir la tenue des feuilles ou des aiguilles, et enfin le sol. On se saisit de l'outil, ce marteau qui marque et donne le nom de ce que l'on observe ; on enlève du tronc un peu d'écorce ; on appose le tampon qui dit *État* et *forestier* en même temps.

La démarche des uns et celle des autres est bien connue. On sait celui qui frappe fort sur les troncs – alors faire le coup moindre afin de compenser, dit à voix basse un autre. On sait que certains font attention aux traces qui disent les petites bêtes sur les fûts, et que d'autres préfèrent celles laissées par les grands animaux sur le sol. On sait que parmi ces bêtes-là, il y en a pour qui les pousses attirent et l'on constate les rameaux sectionnés jusque haut. On me dit : le lièvre coupe d'un trait clair ; cerfs, biches et faons bien plutôt arrachent. Tout le monde autour le sait : mais il faut pourtant le dire encore car c'est là une affaire importante.

*

« Une culture de forestiers » ?

Partons des prémisses, soit, de nouveau, de la fiche de poste à laquelle nous avons répondu. Dans celle-ci, figure la mention suivante : « La citadinisation continue de la population depuis plusieurs décennies a participé à la perte de culture forestière³². » Un indice est inscrit plus haut : il y aurait « des tensions croissantes [...] entre forestiers et grand public », en dépit d'une « législation française protectrice à l'égard de la forêt et la mise en avant du modèle de la multifonctionnalité ». Reprenons ces termes : une culture serait en déclin hors de la filière forêt-bois ; elle serait contestée par ceux-là même qui la perdent ; des efforts, pourtant, sont fournis par la filière pour compenser une incompréhension croissante à l'égard des actions en forêt. Si la forêt a été instituée comme « un territoire spécial et une culture particulière » vis-à-vis du reste de la société (Sergent, 2010, p. 97), la contestation de cet état de fait conduit à une réaction de la part de la filière forêt-bois. Que la société – aussi floue que soit cette dénomination – cherche à s'approprié différemment ce milieu implique un sentiment fort de remise en cause.

Nous avons naïvement posé la question de la « culture forestière » dans un premier temps. Est-ce que cela est parlant ? Tout usage de la forêt n'implique-t-il pas une culture spécifique ? Si l'on se réfère à la définition qu'en donne H. Arendt, il apparaît qu'une culture « renvoie primitivement au commerce de l'homme avec la nature, au sens de culture et d'entretien de la nature en vue de la rendre propre à l'habitation humaine » (Arendt, 2000, p. 271). La philosophe ajoute : la culture « indique une attitude de tendre souci, et se tient en contraste marqué avec tous les efforts pour soumettre la nature à la domination de l'homme » (Arendt, 2000, p. 271). En ce sens, une culture de la forêt impliquerait une action en son sein, plus attentive – durable, dirons certain-es – que strictement extractive. Cela correspond à la définition qu'on nous a donné. La culture de la forêt s'est ainsi révélée être une « culture de forestiers » pour les professionnel·les intervenant dans ce milieu. À l'interrogation naïve a succédé, de notre part, une demande de confirmation. Lors d'une journée passée à accompagner un agent de l'ONF sur un chantier de desserte³³, les questions s'enchaînent et très vite vient celle de ladite culture. Cette dernière serait-elle une culture de forestiers ? La réponse est positive et enthousiaste, comme pour la plupart des agents interrogés. L'un d'eux précise ce qu'il entend par là : ce serait « la culture forestière traditionnelle, par la gestion durable [...] la gestion forestière par la récolte du bois, les travaux inhérents et l'approvisionnement d'une filière³⁴ ».

Les principaux acteurs de la gestion forestière se reconnaissent pour beaucoup comme les garants d'une culture qui réside dans le travail de la forêt, son exploitation, sa conservation et sa connaissance. C'est une culture corporatiste, que des individus représentent dans l'espace public. Un gestionnaire travaillant dans deux établissements s'en fait l'écho :

« Le forestier tel que je le conçois c'est quelqu'un qui a une pratique de gestion forestière. Typiquement oui, c'est l'agent ONF, quelqu'un qui a une action sur la gestion de la forêt. Donc moi, au CRPF et par ma formation je peux me définir comme forestier³⁵. »

Ainsi la culture forestière semble appartenir à un milieu professionnel uni, homogène en apparence, d'autant plus qu'il est aisé de l'identifier – à ce titre, P. Marty a pu écrire que « sur le plan de la "visibilité" et de la "lisibilité", la forêt publique s'expose : elle se signale au

32 Fiche mission « Étude sociologique de la multifonctionnalité des forêts du Vercors », PNRV, 2021.

33 Participation à une journée de terrain dans la forêt des Coulmes, 15 juin 2021.

34 Entretien avec un agent de l'ONF, 13 avril 2021.

35 Entretien avec un technicien CRPF et PNRV, 1er avril 2021.

public par des panneaux, des plans, un *logo*, un personnel en uniforme. » (Marty, 2006) Il est important pour l'ensemble des gestionnaires rencontrés de « dire qu'il y a une réglementation forestière³⁶ », d'en affirmer les principes sur le terrain et en réunion. En bref, d'être pleinement reconnu dans l'exercice de son métier et que soit reconnu le milieu particulier dans lequel ce métier opère.

Le respect de la réglementation, la reconnaissance du travail effectué et la compréhension des gestes que cela implique sont dûment rappelés par les acteurs rencontrés. Mais, si cette « culture de forestiers » homogène nous a d'abord convaincu, des voix dissonantes au sein même de la filière, dans son acception privée comme publique, ont permis d'en nuancer le cadre. Au seuil de cette étude, un ancien agent de l'ONF, aujourd'hui expert forestier et certificateur, a interrogé en réunion l'intérêt d'une telle notion³⁷. Comment arriver à une conception universelle de l'espace forestier et de ce qui s'y joue ? Une telle culture reviendrait à mettre de côté celles et ceux qui usent de la forêt mais qui n'en tirent pas de revenu ; conclure à une telle notion serait contraire à une vision multifonctionnelle, plurielle, de la forêt. Des doutes partagés par un gestionnaire :

« Est-ce que la culture forestière de l'époque [antérieure] c'est vraiment la panacée ? Qu'est-ce qu'on entend par culture forestière : est-ce que c'est la compréhension du milieu, est-ce que c'est savoir comment et quand il faut récolter du bois ? Je trouve que la notion de culture forestière, de plus en plus, est une notion abstraite, figée dans le temps et du coup pas forcément intéressante³⁸. »

Bien plus, selon lui, ce sont certaines activités qui échoient aux forestiers qu'il conviendrait d'étudier, activités par ailleurs contestées, aux premières desquelles les coupes. Par ailleurs, si cet agent est conscient des évolutions sociologiques du territoire, il se garde de porter un jugement de valeur sur celles-ci :

« Je pense qu'on ne doit pas être dans un schéma d'opposition entre activités traditionnelles, on va dire cueillette, exploitation, chasse, et puis les autres activités plus contemporaines, liées aux loisirs, au tourisme... Surtout pas dans des endroits où le moteur de l'économie c'est le tourisme³⁹. »

Le milieu et ses usages évoluent, c'est une évidence qu'aucune personne interrogée n'a démenti. Il y a, pêle-mêle, la sociologie des habitant-es ; la hausse de la fréquentation des espaces naturels et forestiers ; le climat et la météo : autant d'aspects qui se transforment et interdisent une appréhension figée de la situation actuelle. Aussi les personnes rencontrées se réfèrent-elles continuellement à une situation passée pour argumenter leurs positions. Pourtant, une envie de permanence et de stabilité caractérisent la perception des relations sociales en forêt. On peut néanmoins percevoir des continuités : pour certains aspects, des changements seraient plus quantitatifs que qualitatifs.

Ainsi le travail en forêt et de la forêt se donnent moins à voir ou à rencontrer que quelques décennies en amont. Si l'absence de travailleurs – bûcherons, débardeurs, scieurs – issus du territoire est déplorée par les acteurs de la filière, il convient de rappeler que l'origine actuelle des bûcherons, notamment, n'est pas sans faire écho au contexte forestier du Vercors voici un siècle. Alors, des travailleurs d'origine italienne intervenaient de manière saisonnière dans les coupes et les charbonnières ; aujourd'hui, la majorité des bûcherons employés sont

36 *Id.*

37 Intervention lors de la réunion du comité de pilotage du stage, 8 avril 2021.

38 Entretien avec un agent de l'ONF, 24 avril 2021.

39 *Id.*

d'origine slovaque ou polonaise et, de même, vont d'un pays à l'autre en fonction du travail à effectuer en forêt (Hanus, 2013). La rencontre d'un de ces saisonniers du bois lors d'une coupe a été des plus intéressantes : l'agent de l'ONF et le bûcheron, habitué de ces forêts, ont discuté dans un sabir mêlant français, slovaque et anglais⁴⁰.

L'absence ressentie, pressentie, est aussi question de densité : s'il y a du bruit, parfois – celui de la tronçonneuse ou du tracteur – et, moins souvent, des agents reconnaissables à leur tenue, ce sont bien plutôt les marques qui signalent l'exploitation forestière (nous y reviendrons). Un agent l'a rappelé : « avant, il y avait une scierie dans chaque village du Vercors⁴¹ », ce que confirment un ancien débardeur et sa compagne tentant de se remémorer les scieries aujourd'hui disparues qui peuplaient le plateau durant leur enfance⁴².

Se maintient donc une culture issue de la pratique extractive, quoique attentive, de la forêt, alors même que cette pratique est moins visible, aujourd'hui, sur le territoire. Néanmoins, sa reconnaissance et sa défenses persistent. Cela, il fallait s'y attendre : tout travail impliquant un milieu particulier et un rapport physique à celui-ci conduit à la formation d'une culture à part – que l'on songe à la formation d'une culture ouvrière et à l'impossibilité de se l'approprier dès lors que l'on ne partage pas le quotidien des travailleurs et travailleuses concernés⁴³. Les entretiens effectués ajoutent toutefois une singularité au milieu forestier : bien que propriété privée (d'une commune ou d'un particulier), ou publique mais appartenant à une personne morale (l'État), la forêt se parcourt, se traverse ou se cueille ; la forêt fait office d'abris ou de support à une activité – elle la porte ou même, parfois, la dissimule. Qu'en est-il de cette culture forestière dès lors que l'on sort des principaux acteurs de la filière ?

N'est pas forestier qui veut : bref portrait de la propriété privée

Tout d'abord, une nette différence est perceptible entre celles et ceux dont la famille a eu un contact avec le milieu professionnel forestier, et celles et ceux dont ça n'a pas été le cas. Au fur et à mesure des entretiens, nous avons cessé d'aborder frontalement la question de la culture forestière pour observer si cette dernière émergeait sans qu'on ne la mentionne. Si par deux fois ce fut le cas, les personnes concernées avaient des intérêts patrimoniaux ou marchands dans la forêt. « C'était dans la culture⁴⁴ », dit ainsi à propos de son enfance une nouvelle élue, également propriétaire de forêts sur sa commune d'appartenance : elle passait ses dimanches en forêt, dans une parcelle familiale – une manière de se rapprocher de son père comme d'éviter la messe nous renseigne-t-elle. De la même manière, un élu, propriétaire forestier et chasseur lie forêt et agriculture autour d'un dénominateur commun rural :

« Après on voit bien que les mentalités changent. Avant c'était beaucoup agricole, c'était des gens du pays qui avaient des petits bouts de forêt, qui allaient à la chasse, aux champignons⁴⁵... »

Ce dernier, après avoir présenté le constat d'un changement, qui est aussi celui d'une perte, élabore une projection sur ces questions : « La problématique qu'on va avoir dans les futures

40 Visite d'une exploitation forestière, Lans-en-Vercors, 8 juillet 2021.

41 Intervention lors d'un événement « Vis ma vie de bûcheron » à Saint-Agnan-en-Vercors, 6 août 2021.

42 Entretien avec un ancien élagueur et sa compagne, 22 juillet 2021.

43 Cette affirmation semblera peut-être un peu simpliste. Pour l'illustrer, on pourrait comparer les écrits d'un auteur issu du milieu ouvrier, à l'instar de Georges Navel, et ceux d'un auteur issu de la bourgeoisie culturelle, qui a choisi de s'établir en usine pour des raisons politiques, comme Robert Linhart.

44 Entretien avec une élue et propriétaire privée, 14 avril 2021.

45 Entretien avec un élu, propriétaire forestier privé et chasseur, 1er juillet 2021.

années, c'est que c'est plus dans la culture⁴⁶ ».

Il semblerait que des antécédents familiaux soient nécessaires pour conserver une connaissance des enjeux économiques de la forêt et de ceux de sa gestion. Néanmoins, des propriétaires privés ou enfants de propriétaires ont pu se montrer éloignés de leur bien, voire, pour une personne ayant acheté en même temps qu'une maison un morceau de forêt, désintéressés. Confiant sa gestion à un organisme spécialisé ou la délaissant, la forêt n'est plus considérée comme un milieu à gérer ou exploiter. C'est un bruit lointain que des coupes décennales vient raviver. La propriété, alors, importe peu, et la parcelle se fond dans le reste du massif. Cela, le principal groupement de sylviculteurs du territoire, le GSV38, nous le rappelle. Sa composition est hétérogène : 50 % de ses adhérent·es vivent sur le territoire tandis qu'autant vivent en-dehors. Certain·es s'intéressent à la gestion de leurs parcelles, voire y participent ; d'autres délèguent et connaissent à peine les limites de leur propriété. Ce constat n'est en rien isolé et constituerait même une tendance contemporaine qui, selon certains chercheurs, impliquerait une perte du « sens du lieu » propre à celles et ceux qui le travaillent (Bergstén et Keskitalo, 2019). Les propriétaires privés, contrairement aux gestionnaires publics, sont extrêmement hétérogènes dans leurs aspirations et leur conception du milieu forestier. En guise d'exemple, l'arpentage d'une parcelle de forêt mise en vente en compagnie de deux d'entre-eux peut nous éclairer.

Tandis que l'un avoue ne pas connaître la différence entre un épicéas (*Picea abies*) et un sapin pectiné (*Abies alba*), le second prend plaisir à l'identification du cortège floristique qu'abrite le lieu. Il soulève une feuille à dessein, et demande le nom de l'arbre qui la porte – un alisier blanc (*Sorbus aria*) ; en prend une autre, indique une particularité et, à nouveau, fait appel aux connaissances des personnes présentes – un orme commun (*Ulmus minor*) ; enfin, il s'écarte de la route la plus directe pour aller vérifier une identification à quelques pas. Cette parcelle est visitée dans un but pédagogique, et celui qui nous précède en donne un bon aperçu. Il s'agit, donc, de l'acquérir au nom du groupement de sylviculteurs local, afin d'informer les propriétaires privés sur la manière dont une gestion durable est conduite, sans oublier l'attrait naturaliste que cela pourrait susciter chez certains⁴⁷.

Si l'on s'essaye à la typologie, les catégories risquent de se multiplier. Restons-en à l'esquisse, au portrait rapidement brossé. On peut affirmer que l'action des propriétaires dans leurs propres parcelles dépend de leur degré de familiarité avec le milieu forestier. Ainsi un gestionnaire forestier privé dit passer la majeure partie son temps libre dans ses forêts, pour les accompagner, y expérimenter⁴⁸. À un degré moindre, un propriétaire qui ne vient pas de ce milieu, mais dont la compagne a hérité de parcelles, s'est, dit-il, formé sur le tas – une passion est née⁴⁹. Enfin, si certain·es n'interviennent pas, voire se gardent d'avoir des interactions avec des ETF de peur de les déranger, ils n'en respectent pas moins une culture qu'ils reconnaissent et comprennent. Ainsi d'un couple qui a hérité d'une parcelle :

« Quand il y a une coupe je ne vais pas me promener de ce côté-là parce que je sais qu'ils n'apprécient pas beaucoup, on peut à tout moment être en danger : un arbre qui part, qui vient d'être ébranché, un arbre qui tombe... Ils n'aiment pas. Quand ils travaillent ils n'ont pas le temps de discuter, ils sont payés à l'arbre coupé ! On serait plutôt mal accueillis. Cinq minutes à parler c'est trois épicéas qui ne tombent pas. En parlant de ça je pense aux chantiers qui sont clôturés : interdits au public⁵⁰. »

46 *Id.*

47 Observation faite dans une forêt de Méaudre, le 18 juin 2021.

48 Entretien avec un technicien CRPF, 5 mai 2021.

49 Entretien avec des propriétaires privés, 3 mai 2021.

50 Entretien avec des propriétaires privés, 17 mai 2021.

Si une culture forestière propre aux forestiers a pu être mise en évidence, il convient d'ajouter que celle-ci est contestée et, en réaction, se voit défendue. La contestation est double : interne, notamment pour ce qui est de l'ONF, et externe, pour l'ensemble des métiers de la filière forêt-bois. Nous ne reviendrons pas sur le premier point – une étude portant exclusivement sur l'institution forestière publique serait nécessaire pour en faire cas. Simplement, la diminution des postes au sein des unités territoriales gérées par les agents de l'ONF⁵¹ accroît le sentiment de perte d'une certaine culture de la forêt, perte solidaire, cette fois, d'un abandon des services publics par l'État⁵². Pour le second, le fait n'est pas nouveau. La reproduction d'un procès verbal dans une revue locale nous rappelle ainsi la méfiance avec laquelle étaient reçus les fonctionnaires forestier au XIXe siècle sur le territoire, conduisant l'un d'eux, alors, à subir coups et blessures⁵³. La contestation, néanmoins, a pris de nouvelles formes, de même, que la réaction. On peut rappeler les mots caricaturaux qu'a tenu, par exemple, le chef du département communication de l'ONF lors d'un colloque à la fin du siècle dernier, opposant « le forestier, technicien de la forêt » et « le grand public, peu informé des choses de la forêt » (Dereix, 1997, p. 271). Si de telles oppositions ne sont plus en vigueur aujourd'hui, la filière organise sa défense et réagit avec les moyens qui sont les siens pour s'adapter à la « demande sociale » qu'elle a identifiée. Un rapport émanant de la filière l'atteste en ces termes : « Il faut largement communiquer sur les dangers de la non récolte : moindre adaptation au changement climatique, instabilité grandissante des peuplements, risques sanitaires... » (CGAAER, 2015, p. 21) Une vulgate largement reconnue pas les propriétaires et les technicien·nes – une forêt, ça s'aménage – qui n'est pas universellement partagée en dehors de la filière. Il faudrait donc informer – ce que d'aucuns n'hésitent pas à faire :

« Il y a un problème de compréhension, de manque d'instruction et d'éducation. Ils comprennent pas que la forêt est naturelle, soit, mais qu'elle est entièrement entretenue et remaniée par l'homme – pas assez actuellement avec la moins bonne vitalité de la filière bois. Je leur explique ça⁵⁴. »

Des événements remplissent également cette tâche. Si les foires forestières, les démonstrations de débardage et de bûcheronnage, ne sont pas nouvelles, leur fonction a quelque peu évolué. Ainsi un ancien débardeur nous dit regretter la disparition d'une fête forestière sur la commune d'Autrans-Méaudre, lors de laquelle un concours de débardage était organisé – concours qu'il a remporté une fois, le trophée sur la cheminée l'attestant. Rassemblant sur un week-end entre 2 000 et 3 000 visiteurs et visiteuses, cette manifestation était, selon lui, l'occasion de faire connaître la forêt en même temps que de rassembler ses principaux protagonistes en un même lieu. De telles festivités perdurent : une Fête des bûcherons est ainsi organisée chaque année à Lans-en-Vercors courant juillet, et une Fête des forêts de montagne, portée par l'association des communes forestières (COFOR), est proposée chaque année dans une commune iséroise ; le département a placé l'année 2020 sous le signe

51 À ce sujet, une nouvelle coupe dans les effectifs a été décidée pendant la durée de ce stage : « [Crise de la filière bois : nouvelles coupes dans les effectifs de l'Office national des forêts](#) », lemonde.fr, 4 juillet 2021.

52 À ce titre on peut noter la remarque d'un agent en amont d'une réunion, soulignant l'importance des services publics de proximité. La mairie du village où devait se tenir ladite réunion était fermée ; seule la présence sur les lieux d'un agent de la police municipale a permis d'accéder à l'intérieur, ce que n'a pas manqué de souligner le fonctionnaire forestier.

53 Procès verbal de coups et blessures reçus par un garde forestier à Choranche en 1847, reproduit dans *Les cahiers du Peuil*, n° 2, 1995.

54 Entretien avec des propriétaires privés, 3 mai 2021.

de la forêt avec une programmation dédiée, et le PNRV entend proposer des événements pour faire connaître ce milieu particulier et celles et ceux qui y travaillent. Lors des fêtes mentionnées, des démonstrations expliquent le sens des gestes et actions effectués en forêt, des innovations sont présentées, des discussions sont entamées. À l'initiative de professionnel·les, ces manifestations entendent inviter les particuliers à comprendre les usages marchands de la forêt plus qu'elles n'ouvrent les forestiers sur les pratiques alternatives, et notamment de loisir, qui y prennent place. En effet, les usages non productifs de la forêt, s'ils sont reconnus comme légitimes, sont souvent mentionnés comme source de dérangement, ou du moins de potentielle nuisance.

On peut en ce sens faire mention d'un événement auquel nous avons participé. « Vis ma vie de bûcheron » est l'une des animations phares proposée par le PNRV pour parler et faire parler des métiers de la forêt. Cette initiative, proposée par le PNR des Bauges dans un premier temps voici six ans, puis reprise par de nombreux parcs naturels régionaux et interprofessions invite des particuliers à venir sur un chantier forestier, lieu où leur présence est interdite le reste de l'année. Sur un parcelle publique ou privée, un bûcheron ou un débardeur, parfois les deux, expliquent la manière dont ils travaillent. Pour les accompagner, un gestionnaire de l'ONF ou du CRPF, un chargé de mission d'un PNR ou d'une interprofession. La session à laquelle nous avons pris part s'est déroulé dans la forêt domaniale du Vercors, dans la Drôme⁵⁵. Pour l'animer, un représentant de Fibois 38, un agent de l'ONF, un bûcheron et un débardeur – quatre représentant de la filière forêt-bois. La démonstration est aussi l'occasion de délivrer de l'information : tandis que le forestier anticipe les controverses contemporaines (coupes rases, accroissement de l'exploitation), le chargé de mission de l'interprofession ponctue en prenant à revers les idées reçues, ou en rappelant la réglementation en vigueur. En somme, cela correspond à une position assez partagée par l'ensemble des forestiers. Comme l'a dit l'un d'eux, « nous c'est ce qu'on cherche à faire, c'est emmener les gens en forêt⁵⁶ ».

La comparaison comme argument

La volonté de faire connaître l'exploitation forestière passe par la comparaison avec des activités qui souffrent moins une remise en question. Une réelle proximité existerait entre les travaux publics et les travaux forestiers d'une part, et entre sylviculture et l'agriculture, de l'autre – nous y reviendrons. On peut songer, à ce stade, à une remarque des sociologues de Minot, dans les années 1970, relevant les propos d'une personnes enquêtées : « Bûcherons et maçons relèvent d'un même monde : "Tout ça c'était des gens qui travaillaient le bois et la pierre." » (Jolas et Zonabend, 1973, p. 296)

Les agents de l'ONF ne cessent de rappeler ce qu'il y a de commun entre leur activité et la poursuite de chantiers, ce quel que soit par ailleurs leur sensibilité. L'un d'eux explique ainsi :

« Je le dis assez souvent : quand vous faites un chantier de bâtiment, en ville par exemple, le chantier est clos. Même un chantier de TP au bord d'une route il y a des barrières, des rubalises, des machins... Vous avez pas le droit de rentrer. Ce qu'on fait en forêt quand on fait une coupe, c'est la même chose⁵⁷. »

55 Observation lors d'un événement « Vis ma vie de bûcheron » à Saint-Agnan-en-Vercors, 6 août 2021.

56 Entretien avec un agent de l'ONF, 13 avril 2021.

57 *Id.*



Figure 5 : Panneau signalétique indiquant une exploitation forestière.
Chemin des Allières, Lans-en-Vercors, juin 2021.



Figure 6 :
Panneau signalétique indiquant une exploitation forestière.
Forêt des Coulmes, Rencurel, mars 2021.

On ne pénètre pas sur un chantier, et cela ne souffre de contestation : l'intérêt général de l'entreprise n'est pas mise en doute, ou du moins pas individuellement – des blocages existent mais sont souvent concertés et collectifs. Le parcours d'une seule famille, d'une génération de bûcheron-débardeur à la réalisation de travaux forestier, illustre les liens entre travaux forestiers et travaux publics⁵⁸. De même, le terrain l'atteste. Les panneaux informant d'une coupe le signalent (figure 5 et 6) ; la participation à l'événement « Vis ma vie de bûcheron » implique le port d'une chasuble et d'un casque ; enfin, deux demi-journées passées sur des chantiers forestiers corroborent les propos cités. La première nous a conduit dans la forêt communale de Rencurel et dans la forêt domaniale des Coulmes ; la seconde dans la forêt communal de Lans-en-Vercors.

Dans le premier cas, un projet de desserte forestière est sur le point d'être terminé (figure 7). Celui-ci correspond à plus de 6 kilomètres de route empierrées pour rendre accessibles les arbres coupés aux grumiers, à 21 kilomètres de pistes pour que de nouvelles parcelles soient accessibles aux bûcherons ainsi qu'à des engins de débardage, et à deux places de dépôt en bord de route. Seuls des sentiers, empruntés pendant les saisons de charbonnage aux XIXe et XXe siècles, étaient jusqu'alors discernables – et impraticables pour de l'exploitation forestière. L'étude de l'argumentaire présenté par le maître d'œuvre, l'ONF, est intéressante pour suivre l'évolution du projet. La taille des pistes et routes envisagées se doivent de correspondre à des critères pour obtenir des subventions ; le projet initial a été amendé pour convenir aux attentes du fond européen visé (FEADER), faisant passer le coût prévu de 250 000 euros à 487 000 euros. Sur le chemin nous menant à la piste, l'agent que nous accompagnons, à qui le suivi des travaux a été confié, nous présente les tenants du projet et les dissensions internes à l'unité territoriale locale de l'ONF qui ont pu survenir.

Dans le second cas, c'est une coupe qui ne présente pas de particularité, si ce n'est la météo qui l'a accompagnée (des pluies continues, et sur plusieurs jours) ainsi que sa situation sur des sentiers empruntés par diverses activités. Une randonnée nous y a conduit précédemment, et sa visite est interrompue par un coureur et un vététiste – preuve, s'il en était besoin, du caractère « multifonctionnel » des dessertes forestières. En amont, l'agent qui nous a invité prévient : le chantier est « choquant », la piste est éventrée comme le serait le bitume d'un trottoir en cours de réfection⁵⁹.

Les stratégies sont multiples pour asseoir et défendre une certaine idée de la culture forestière. Cette dernière évacue-t-elle toute autre approche du milieu forestier ? Y-a-t-il des cultures alternatives et, si cela est le cas, comment sont-elles appréhendées par la filière forêt-bois ?

58 Parcours que l'on trouve dans Rivet, Laurent, « Bûcherons-débardeurs, jardiniers de la forêt », *Le Vercors*, n° 78, 2018.

59 Visite d'une exploitation forestière, Lans-en-Vercors, 8 juillet 2021.



Des cultures alternatives ?

D'abord, attachons-nous au commun, à ce qui importe unanimement. Pas une personne rencontrée qui n'apprécie les forêts diversifiées, en essences comme en usages. Les différences se situent donc moins sur le faciès des bois, que sur ce qu'ils représentent et leur évolution.

Prenons les mots d'une habitante. La forêt que celle-ci apprécie est « la plus vierge possible », « la plus calme possible », « un temple », « un espace d'accueil », « un espace intact de nature », un milieu « très proche de ce que la nature produit ⁶⁰ ». La plupart de ces propositions contreviennent à toute utilisation productive ou marchande du milieu forestier. Une autre habitante la rejoint : « ce que j'aime dans la forêt c'est qu'elle soit restée sauvage. Qu'il n'y ait pas de route autour ⁶¹ ». Pourtant, certaines formulations, ne sont pas éloignées des propos de forestiers. Ainsi, l'un d'eux décrit ses forêts privilégiées d'abord en fonction d'un critère géographique – « les forêts de montagne » –, puis selon le degré de proximité avec un processus décrit comme naturel :

« Des forêts d'origine naturelle, par opposition à des forêts issues de plantation. Des forêts où la place de la biodiversité est relativement importante, et où la dynamique naturelle de l'écosystème forestier a toute sa place. Et donc la futaie irrégulière de montagne est plutôt adaptée ⁶² ».

60 Entretien avec une habitante, 4 mai 2021.

61 Entretien avec une habitante, 18 mai 2021.

62 Entretien avec un agent de l'ONF, 21 avril 2021.

Les termes sont proches, certes, mais ne caractérisent pas la même chose. Grossièrement, on pourrait d'un côté voir un attention au cadre, à l'ambiance, à ce qui est. De l'autre, au fonctionnement, au processus, à ce qui sera – c'est d'ailleurs ce que ce même agent n'a cessé de répéter pendant la session de martelage à laquelle nous avons participé : à quoi ressemblera cette forêt lorsque dans 12 années il y repassera ?

À l'accompagnement par l'action – on connaît le principe de la sylviculture : « imiter la nature, hâter son œuvre » – s'opposerait un laisser-faire militant ou régénérateur. Bien que l'usage de la forêt puisse aussi être, en ce cas, coutumier, les activités se déroulant en forêt qui n'impliquent pas de dimension professionnelle ou marchande ne font souvent guère l'objet d'une « culture » particulière. Du moins ce terme précis n'intervient-il pas. Loisirs ou pratiques du quotidien, elles seraient de peu d'importance comparées au travail forestier ; activités professionnelles ou associatives, elles trouveraient dans la forêt un lieu d'exercice, mais tiendraient leur légitimité d'ailleurs. Une habitante détaille son usage des bois : « Nous nous rendons dans la forêts 5 jours sur 7, pour courir, marcher en famille, ramasser des champignons, découvrir une cabane ou un nouveau sentier, respirer⁶³... » Que de permanence et de diversité ! Pourquoi dès lors une culture propre serait déniée à ce faisceau d'activités ?

Certaines d'entre elles usent de l'espace forestier comme d'un support – et de même des infrastructures forestières. Nombreux et nombreuses sont les habitant-es faisant état de leur pratique du ski de fond, du VTT, de la marche ou de la course à pied, sans immédiatement en venir aux perceptions particulières tenant à la forêt. Ainsi les lieux usités peuvent être considérés comme des infrastructures à aménager ou, au contraire, ménager :

« Le gros problème que je rencontre depuis quelques années, c'est l'élargissement des petits chemins qui existaient, et qui deviennent des boulevards, qui font quatre mètres de large, ce qui a complètement défiguré ce paysage qui était si joli. [...] On adapte la forêt aux machines qui deviennent de plus en plus grande et ça n'est pas joli⁶⁴. »

À l'inverse, ces machines honnies peuvent servir d'auxiliaire intéressant pour d'autres usager-es : les pistes forestières, une fois enneigées, forment autant de pistes de ski de fond sur lesquelles s'exercer. Une technicienne du PNRV a pu le constater sur une desserte bâtie quelques mois plus tôt : si durant l'été nombre de riverains se sont mobilisés pour la critiquer, la plupart l'on ensuite empruntée à ski lors de la saison hivernale.

En ce sens, l'une des raisons de ce manque de culture formellement reconnue, serait peut-être la pluralité des pratiques qui ne sont pas nécessairement autant d'usages de la forêt – user, c'est se saisir de, matériellement – et leur variation dans le temps, chacun d'eux impliquant un regard singulier sur l'espace forestier. Un naturaliste a pu l'exprimer de cette manière : « Il y a la forêt que j'aime, la forêt que je défends, la forêt que je promeus et la forêt que j'utilise⁶⁵. » Autant d'usages et de représentations qui s'entremêlent, sans que l'une d'entre elles ne prédomine. Pour ce même usager, c'est d'ailleurs moins le couvert forestier qui compte, que les oiseaux qu'il abrite. Sa culture, en l'occurrence, serait plus aviaire que forestière : « L'observation de l'avifaune, c'est un bruit de fond⁶⁶. »

Il importe donc de faire une place à ces « bruits de fond » qui ne sont pas ceux de la gestion, aussi ouverts que soient ces derniers. L'espace forestier peut être tout à la fois une zone de passage, un abris ou une manière de tableau.

63 Mail d'une habitante en amont d'un entretien, 2 mai 2021.

64 Entretien avec des propriétaires privés, 3 mai 2021.

65 Entretien avec un naturaliste, 20 avril 2021.

66 *Id.*

Pour le premier cas, un gestionnaire s'en fait le meilleur avocat lorsqu'il décrit ses usages non professionnels de ce milieu – « la forêt je la traverse⁶⁷ » dit-il – ce qui n'est pas sans faire écho à une pratique habitante :

« C'est marcher, c'est randonner, traverser la forêt pour aller au-dessus. Ça n'est pas obligatoirement sillonner la forêt de long en large, c'est traverser la forêt avec énormément de plaisir parce qu'elle est sur notre chemin pour aller au col Vert⁶⁸ ».

Pour le deuxième cas, cabanes et affûts sont privilégiés. Ainsi que l'exprime une habitante : « Pour moi la forêt c'est à la fois de la beauté et un abris⁶⁹. » Au sens métaphorique – à l'écart du bruit du monde – comme matériel : les frondaisons couvrent des intempéries comme du soleil. Les matériaux se trouvent directement sur place, et la phrase de l'écrivain Jean-Loup Trassard prend tout son sens : plus que sous la forme d'un meuble ou d'une charpente, la construction *in situ* implique que « tous bois [...] se souviennent d'avoir été des arbres⁷⁰ ».

Pour le troisième cas, le point-de-vue d'une habitante a été particulièrement éclairant. Cette dernière a souhaité nous mener vers une plantation proche de chez elle – « la forêt infernale⁷¹ » nous dit-elle. Elle explique : « Ces plantations-là ne devraient pas être appelées forêts parce que c'est un jardin, un jardin potager où ils font pousser des poteaux télégraphiques⁷². » Pourtant, à mieux y regarder, une singularité semble surgir et son avis se nuance :

« J'aime la forêt parce que c'est beau. Mais ça ne me déplaît pas d'un autre point de vue : j'aime les choses régulières. [...] Je n'ai rien contre la créativité, mais il faut qu'elle soit soutenue par de la rigueur. J'aime le graphisme, il y a quand-même une esthétique. Les troncs sont très mis en valeur, il y a une régularité, malgré moi j'aime bien quand-même⁷³. »

Il n'est pas surprenant d'apprendre qu'elle dessine avidement depuis la fin de son activité professionnelle et son installation sur le plateau du Vercors.

Ces points de vue divergents, lorsqu'ils sont adressés à des professionnel·les, invitent ces dernier·es à revoir leur manière de procéder. D'eux d'entre eux le concèdent : le premier note que sa volonté de transmettre auprès de ses enfants implique parfois une remise en question – « la raison du technicien n'est pas toujours la meilleure ; [celle] du cœur est parfois la meilleure quand il s'agit de beauté⁷⁴ » ; le second, après avoir déploré le manque de connaissance des « gens de la ville » qui s'en viennent en ses forêts, reconnaît toutefois que « ça m'a permis d'évoluer aussi sur certaines choses : il y a certains arbres que je vais moins couper maintenant que je le faisais avant, même s'ils servent à rien, parce qu'ils sont jolis⁷⁵. »

Néanmoins, il n'est pas rare d'entendre qu'un acteur ou un autre ne comprend pas ce qui est attendu par le locuteur. C'est qu'en bien des cas, les représentations s'opposent, et le langage pour les dire est opaque à qui ne le connaît pas. Ainsi une habitante nous a-t-elle

67 Entretien avec un technicien CRPF et PNRV, 1er avril 2021.

68 Entretien avec une habitante, 6 mai 2021.

69 *Id.*

70 Trassard, Jean-Loup, *L'Amitié des abeilles*, Le temps qu'il fait, 2007 (1961), p. 71.

71 *Id.*

72 *Id.*

73 *Id.*

74 Entretien avec un responsable associatif de la propriété forestière privée, 16 avril 2021.

75 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 3 mai 2021.

exposé le cheminement qui avait été le sien pour faire comprendre sa manière toute singulière d'appréhender la forêt. Ses mots sont énergie ou arbre-mère ; elle dit communiquer avec les arbres, « se brancher » sur l'un ou l'autre pour retranscrire leurs idées. Mais, une longue formation sur l'usage des plantes lui a permis d'acquérir le langage scientifique, reconnu comme légitime dans le domaine botanique. Il lui faut donc faire une double traduction pour se faire comprendre : des arbres vers sa langue, de sa langue vers une autre, plus accessible. Ses propos sont pourtant, pour certains, en tous points similaires à ceux, par exemple, d'un biologiste : « Pour qui sait l'écouter, Quercus devient un bavard intarissable. » (Tillon, 2021, p. 20) Le contexte d'énonciation n'est pas le même et voici que tout change.

*

La culture forestière, ce serait donc celle des gens des bois – mais pas n'importe qui : celles et ceux dont l'usage des forêts correspond à une utilisation traditionnelle ou économique, plus utilitaire que oisive. Une pratique de la forêt ne saurait mener à une culture particulière ; il faudrait en faire usage, en user, et donc poursuivre une relations avec les bois. On pourrait croire alors que les activités reconnues comme telles s'associent et, par leur coévolution depuis des siècles, cohabitent en harmonie. Il n'en est rien pourtant, et les relations entre forestiers et chasseurs sont là pour l'illustrer. Si la multifonctionnalité entend faire consensus entre les usages – rien ne prédomine, tout paraît égale *si et seulement si* l'économie surnage – les contradictions entre ces mêmes usages ne peuvent être totalement étouffées. À rebours de ce qu'a promu la pratique et le discours des forestiers jusqu'à présent, la forêt n'est en rien un milieu « pacifié » (Savoie et Kalaora, 1986). Le conflit autour de la notion d'équilibre sylvo-cynégétique est là pour nous le rappeler.

2. Un conflit larvé : chasseurs, faune et forestiers

Et la fille vit la marque des incisives sur les tiges des plantes succulentes qu'il avait abruties.

Marc Graciano, *Une forêt profonde et bleue*, 2015.

On a mis à bas les pieux, ces pieux-là qui portent les corps et les fusils les jours embués de chasse. On les a scié comme on l'aurait fait d'un arbre mûr – et les pieux se sont alors souvenus qu'ils étaient cela auparavant, de hauts fûts plantés dedans le sol.

Les yeux sont multiples pour observer l'étrange tempête – je dis tempête, car c'est à cela que je songe devant les pieux ainsi mis à bas.

Il y en a qui s'empressent de relever les petits fétus de bois ; d'autres qui regardent à quelque distance et maugréent sans bruit ; d'autres, enfin, qui détournent le regard et la discussion – ça n'est pas là leur affaire et ils se contenteront de l'ignorer. Tous ceux qui composent ce qu'*il y a* ont sur le dos le vert des forêts qui est aussi la couleur de l'Office. Et, parmi eux, j'observe et prends note. Mes yeux sont sur les pieux que j'ai dit mis à bas et tourné en dedans, aussi.

Je me souviens – quoique je ne l'ai pas vu – les arbres tombés l'année avant le siècle : autant de chablis qu'un homme ancien m'a dit avoir charrié six mois durant. Celui-là a traîné les troncs pendant toute son existence, se rappelle avec précision, et de cette année-ci plus qu'une autre.

Les événements de même nature, survenus pareillement, n'ont pas marqué autant les mémoires. Pourtant, sûrement que ces forts coups que l'air imprime aux choses a eu une incidence égale. Et puis je me dis que la tempête n'est pas qu'affaire de souffle, de grêle et de vent – qu'elle survient donc plus souvent qu'on ne le croit.

Je me dis que la tempête est aussi ce qui saisit un corps, animal, humain ou de métier, et que ce

corps en est rendu tremblant, comme saisi.

Que le grand corps maigre de ceux qui cultivent la forêt, d'un Office qu'on ponctionne, frissonne des coupes à venir – celles-ci non plus dans les bois mais sur ses propres membres.

Que le grand corps déjà vieux, mais pas mort toutefois, de ceux qui cultivent les animaux – mais pas tous, certains, seulement – est transi par les voix qui s'élèvent. Car certains s'en viennent dans les bois avec, dans un sac ou une poche, une scie, une hache à manche court, et on taille un mirador ou une chaise pour que tirer soit rendu impossible. Alors le grand corps déjà vieux entend ne pas se laisser faire, réagit, riposte et rétorque : c'est pour le bien de tous ce que l'on fait, et ce tous comprend ces bêtes que l'on tue ; c'est pour se souvenir de ce qu'est l'être humain ce que l'on fait, et être humain implique de découper la chair ; c'est pour que perdure la beauté des environs ce que l'on fait, et cela ne se passe pas de coups de feu aussi bien que de coups de vent.

Je me dis que les deux grands corps, l'un tout maigre, l'autre très vieux, sont sujets à pareille méfiance. Et que l'un se méfie de l'autre comme l'autre se méfie de l'un.

*

On a dit la contestation dont fait l'objet l'exploitation forestière. De même, la chasse est aujourd'hui de plus en plus remise en question – seuls 18 % des Français et Françaises se diraient plutôt favorables à cet usage⁷⁶. Un gestionnaire forestier l'atteste : « c'est pareil, les chasseurs sont confrontés à une hostilité sociale par rapport à leur pratique⁷⁷ ». Aussi peut-on faire l'hypothèse d'une solidarité entre deux activités qui s'identifient comme rurales ou traditionnelles. Personne mieux qu'un agent de l'ONF nous a présenté ce point de vue. Schéma à l'appui (figure 8), il a rappelé le surcroît de légitimité dont devraient faire l'objet la sylviculture et la chasse, comme il l'a rappelé plus tôt lors d'un webinaire rassemblant la plupart des acteurs d'un espace naturel donné, l'ENS Molière-Sornin situé à cheval sur les communes d'Engins et d'Autrans-Méaudre. Selon lui, la propriété et le caractère professionnel d'une activité la rendent plus légitime qu'une autre en forêt. Non que les usages contemporains en soient bannis ; seulement, une route forestière, pour multifonctionnelle qu'elle soit, doit avant tout être consacrée à la sylviculture, de même qu'une prairie doit faire l'objet d'une pâture avant que d'une aire d'envol de parapentes. Si cet avis a pu être confirmé, dans une moindre mesure, par d'autres agents, la gestion forestière et la pratique cynégétique s'opposent en certains points et ne se présentent guère unis dans la contestation dont elles font l'objet. Allant plus loin, ces deux activités sont en conflit ouvert sur la problématique forêt-gibier – ce qui, encore une fois, n'est pas nouveau. Y revenir à l'aune de la multifonctionnalité n'est pas anodin. Qu'il s'agisse d'un équilibre à deux (sylvo-cynégétique) ou trois termes (multifonctionnel), il est toujours question d'une tension entre conflit et consensus au sein de l'espace forestier.

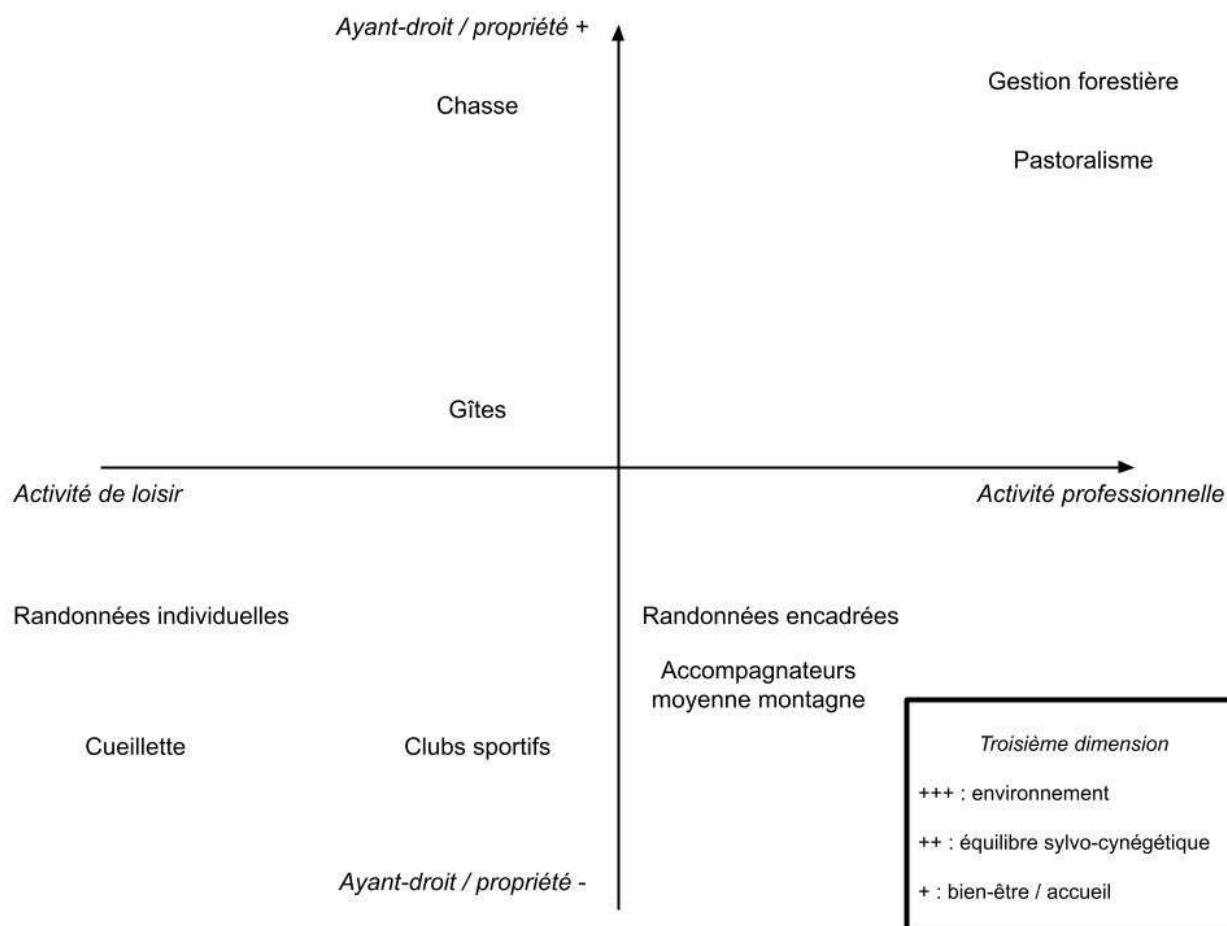


Figure 8 : À partir d'un schéma de la légitimité en forêt proposé par un agent de l'ONF.

76 Sondage Ifop, « Le rapport des Français à la chasse et aux chasseurs », avril 2021.

77 Entretien avec un technicien CRPF et PNRV, 1er avril 2021.

Si les relations entre chasse, chasseurs, forêt, forestiers et faune devraient faire l'objet d'un regain d'intérêt de la part des sciences sociales du fait de la contestation qui les concerne – un ouvrage à venir de l'anthropologue C. Stépanoff en atteste (Stépanoff, 2021) –, on a pu être surpris du peu de cas fait à cette question jusqu'à présent. Quelques articles s'en saisissent (Vollet, 2012 ; Fortier et Alphanodéry, 2012 ; Saldaqui, 2012 ; Hubert, 2019 ; Ronsin et Mounet, 2020), mais ça n'est pour la plupart qu'à la marge, se contentant d'intégrer les liens entre chasse et forêt à une approche plus large de la question cynégétique. Bien plutôt, se sont les revues en lien avec la gestion forestière ou la gestion de la faune sauvage qui se sont saisies de cette relation, au point de la normaliser⁷⁸. Une notion oriente les échanges entre gestionnaires, chasseurs et forestiers : celle d'équilibre sylvo-cynégétique. À l'instar de ce que nous avons tenté d'élaborer pour la multifonctionnalité, sa genèse gagnerait à être détaillée. De cette tentative, nous n'en proposerons qu'une ébauche, avant de laisser la parole aux principaux concernés sur notre terrain d'étude. Par ailleurs, il convient de noter que notre fréquentation des acteurs concernés n'a pas été symétrique. À l'instar de ce qu'a pu récemment expérimenter A. Hubert à propos de la chasse dans les Ardennes belges, des raisons personnelles nous ont conduit à nous porter vers certains acteurs plus que d'autres, ce qui est dommageable⁷⁹.

L'imposition d'un équilibre

La loi n° 63-754 du 30 juillet 1963, rectifiée en 1978 par la loi n° 78-1240, institue le plan de chasse comme outil de régulation et de gestion du grand gibier, afin, selon ses mots, de « créer un nécessaire équilibre agro-sylvo-cynégétique ». Cette dernière notion n'a cessé depuis lors d'être mise en avant par le législateur comme par les gestionnaires, jusqu'à ce que le Code de l'environnement la consacre et que des rapports parlementaires la prennent en charge (Cardoux et Perea, 2019). Désormais, elle « fait consensus » (Mârelle et *al.*, 2012, p. 712). Il n'est pas inutile de citer la quasi-totalité de l'article concerné, amendé en 2014 :

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. [...] L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage y contribue. [...] L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le

78 Il serait intéressant, sinon utile, d'étudier la manière dont la chasse a été abordée dans la *Revue forestière française* depuis ses débuts, a fortiori sur la question des dégâts occasionnés par le gibier et sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Nous nous référons ici majoritairement à cette revue et, dans une moindre mesure à *Faune sauvage*, l'organisme technique de l'OFB. Peut-être une étude plus détaillée fera-t-elle l'objet d'un travail ultérieur.

79 On peut reprendre à notre compte une partie des craintes de l'autrice : « Je m'inquiétais de l'image que se feraient de moi les acteurs à partir des indices dont ils disposaient me concernant soit mon genre, mon âge, mon objet de recherche, mon appartenance au monde académique et mes liens avec d'autres acteurs concurrents ou adversaires. » (Hubert, 2019, p. 5) Une simple recherche sur Internet aurait montré des travaux critiques récents de notre part à l'égard de la chasse, ce qui nous a poussé vers des pratiquant-es en lien avec la forêt, plutôt que strictement et seulement chasseurs.

propriétaire, dans le territoire forestier concerné⁸⁰. »

L'émergence de cette notion a formalisé une tension entre chasse, forêt et, pour ce qu'il est des sangliers, le monde agricole. La tension préexistait – d'aucuns l'ont même dite archaïque. Ainsi les mots d'un ingénieur forestier en charge d'activités cynégétiques dans les années 1960 : « les anathèmes que se jettent réciproquement depuis des lustres forestiers et chasseurs rendent impensable, sinon cocasse pour certains, l'idée même de juxtaposer en un seul adjectif deux activités aussi divergentes à leurs yeux que la chasse et la foresterie et, a fortiori, de parler d'équilibre. » (Daburon, 1968, p. 567) Par adjectif, l'ingénieur entendait, bien sûr, « sylvo-cynégétique ». Si auparavant, et jusque récemment, il n'était question que de dégâts faits par les cervidés et les ongulés aux peuplements forestiers (Daburon, 1963 ; Fol, 1964 ; Hoffman, 1977 ; Saillet, 1980) – dégâts sur lesquels nous reviendrons – la tension tend désormais à être normalisée et les termes techniques consacrés : équilibre forêt-gibier (Du Boisrouvray, 1974) ou équilibre sylvo-cynégétique (Guiraud, 1981). Ainsi, lorsqu'un agent nous demande quels sont les résultats obtenus par l'enquête, la mention des relations entre chasseurs et forestiers l'amène à réagir spontanément : « ah oui, l'équilibre forêt-gibier⁸¹ » – comme si la formalisation terminologique de ce conflit avait, en même temps, évincé ses acteurs humains au profit de deux entités abstraites, devenues des variables d'ajustement.

Les outils techniques employés indiquent une même conclusion. Des ingénieurs forestiers prévenaient voici une cinquantaine d'années : il est « évident que ce serait une gageure de vouloir mettre la vie du gibier en équation » (Fol et Tassel, 1966, p. 159). Pourtant, la tentation est grande d'en passer par la métrique et la formule pour partager des données communes – c'est même là, actuellement, le principal objet de discorde.

Du plan de chasse aux indicateurs de changement écologique : s'entendre sur un objet commun

Un constat, d'abord. Depuis une cinquantaine d'années s'est construit un impératif gestionnaire à propos des relations entre forêt et faune – comme, plus largement, pour tout espace dit naturel ou pour toute espèce dite sauvage (Poinsot, 2008). Si on en reste au milieu forestier, se sont imposés, conjointement et en concertation, une notion (équilibre sylvo-cynégétique), des outils (plan de chasse et documents de gestion durable), des indicateurs (ICE⁸²), des lieux de rencontre et d'échange (observatoire national, observatoires locaux). Après avoir détaillé le premier aspect, observons les deux derniers.

On a vu que le plan de chasse était inscrit dans la loi comme l'outil à privilégier pour maintenir un équilibre entre population d'ongulés et peuplements forestiers. Pourtant, certains gestionnaires forestiers ne cachent pas leur agacement vis-à-vis du monde de la chasse et de ses principaux moyens d'action :

« Les plans de chasse étaient censé dans les années 1970 être des outils de régulation ; toutes les populations de gibier ont explosé, donc leur outil il est nul, il n'est pas adapté⁸³. »

C'est que leur contexte de création était en tout point différent à celui d'aujourd'hui. Alors, les populations de grands gibiers étaient faibles, sinon nulles ; celles de petits gibiers, à l'inverse,

80 Article L425-4 du Code de l'environnement, modifié par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, dite « loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ».

81 Discussion lors d'un événement « Vis ma vie de bûcheron » à Saint-Agnan-en-Vercors, 6 août 2021.

82 Indicateurs de changement écologique.

83 Entretien avec une agent de l'ONF, 24 avril 2021.

plus importantes. La démographie des animaux a changé sous la poussée conjointe de pratiques cynégétiques conservatrices et d'une modification des milieux naturels. Si les plans de chasse avaient « pour objectifs de restaurer les populations [ils] ont abouti localement à une croissance non maîtrisée de leurs effectifs » (Mârell et *al.*, 2012, p. 711). Une synthèse des principaux rapports parus sur la forêt résume ainsi les évolutions : « Reste le grave problème de l'équilibre sylvo-cynégétique qui risque de compromettre la réussite du renouvellement des peuplements. La loi d'avenir apporte une réponse partielle avec la création d'une commission paritaire forestiers-chasseurs rattachée à la commission régionale de la forêt et du bois. Si cela ne réglait pas le problème, il faudrait alors envisager de supprimer le plan de chasse aux cervidés : il n'a de sens que pour développer une population dans sa phase d'installation, ce qui n'est plus le cas depuis longtemps pour ces espèces. Ce point mérite une vigilance totale de la part de l'État et une grande implication des DDT. » (CGAAER, 2015, p. 8) En creux, se dessine l'état actuel du principal point de tension entre chasseurs et forestiers : des intérêts divergents, des outils diversement appropriés, la tentation de s'en remettre à des instances de concertation publiques pour trouver des solutions. Pour des raisons techniques, scientifiques et politiques, il serait nécessaires de passer du plan de chasse à des indicateurs écologiques pour trouver une issue à des tensions séculaires. Pourtant, le plan de chasse résiste, et l'issue semble toujours ainsi incertaine.

Dans les premiers mois de notre étude, tandis que la question cynégétique n'était pas au cœur de nos questionnements, une réunion pour établir les plans de chasse au niveau départemental est organisée sans que ne soient conviés le PNR et la CCMV. Pourtant, ce sont les principaux acteurs de la mise en œuvre d'indicateurs censés informer ces plans. Sous la pression des ACCA locales, les indicateurs sont ignorés et les plans de chasse réduits – ce malgré un consensus partagé par les services techniques de l'État et la fédération départementale des chasseurs de l'Isère (FDCI)⁸⁴. Les comptages au phare effectués chaque année par les chasseurs locaux étant à la baisse, les plans de chasse se devraient de l'être également. Ainsi un conflit se construit autour des chiffres et des dégâts : aux marques d'abrutissement, à l'absence de régénération, s'oppose la baisse des effectifs de cervidés. Les chasseurs rencontrés l'ont tous attesté : s'ils reconnaissent une forte, voire trop forte présence de cervidés au début des années 2000 sur leur territoire, l'état actuel des populations les inquiète. Un chasseur l'explique :

« Le dernier renouvellement de plan de chasse, on s'est battu – les chasseurs se sont battus – pour mettre le holà, [...] pour demander 30 % de moins. Du fait des comptages qui étaient catastrophiques au printemps, on n'avait jamais fait des comptages comme ça. À Méaudre [...] on a fait un comptage à 0, ce qui n'est pas arrivé depuis 20 ans⁸⁵. »

Le comptage au phare est censé trouver sa légitimité dans la répétition, chaque année au même moment, des mêmes trajets, dans les mêmes conditions. Notre participation à l'une de ces sessions, sur la commune de Villard-de-Lans, nous l'a bien montré⁸⁶. Les trajets sont connus, les équipes sont rodées. De même que l'œil du forestier est exercé à repérer les traces d'abrutissement sur les semis et les bourgeons, l'œil du chasseur passe rarement à côté d'un chevreuil immobile sur le haut d'un versant. À l'issue de la sortie, on compare les chiffres, ne tombe pas forcément d'accord ; la position du néophyte a moins de poids que celle du

84 Coralie Mounet, com. pers.

85 Entretien avec un élu, propriétaire forestier privé et chasseur, 1er juillet 2021.

86 Participation à un comptage au phare, Villard-de-Lans, 27 avril 2021.

président. Tout est fait pour que cet indicateur soit perçu comme objectif. La ritualisation, la redondance et le soutien d'une instance gestionnaire et scientifique appuient sa validité. Un technicien de la Fédération régionale des chasseurs (FRC-AURA) peut ainsi répondre positivement à un forestier lui demandant si l'on peut avoir confiance dans l'indice d'abondance nocturne pour évaluer la population de cerfs présentes en un lieu donné, articles à l'appui si besoin est⁸⁷ (Morellet, 2008 ; Hamann et *al.*, 2011). Malgré cette légitimation méthodologique, la méfiance envers les comptages cynégétiques est entretenue par celles et ceux qui s'opposent à cette activités. Ainsi une habitante nous a-t-elle rapporté la teneur de la participation à un comptage au phare d'un des membres de l'association environnementale à laquelle elle adhère⁸⁸. Un naturaliste a été invité comme nous l'avons été et, de même, les observations qu'il a faites n'étaient pas en accord avec celles des chasseurs présents. Cette dernière anecdote va dans le sens de la constitution d'outils neutres, du moins en apparence, ce que devraient assurer des indicateurs construits sur une méthodologie fiable. Gardons-nous, néanmoins, d'être dupes : « les indicateurs écologiques ont une visée pragmatique : ils réduisent la complexité de l'environnement sous une forme simple, facile à suivre en routine et qui permet d'orienter l'action [...]. Ils sont des outils de gestion [...] qui permettent d'explorer le réel mais qui véhiculent aussi un point de vue normatif. » (Bouleau et Deuffic, 2016) Il convient de prêter attention à cet aspect normatif, et de comprendre les raisons de la cristallisation d'un conflit à son sujet.

Pour les uns, il suffirait d'aller à la chasse ou à un comptage de gibier pour s'apercevoir de la baisse des populations ; pour les autres, il suffirait de prêter attention aux bourgeons et à la régénération, en forêt, pour s'apercevoir des dégâts occasionnés par les ongulés. La constitution d'indicateurs est censé aboutir à des chiffres reconnus par les deux parties. Nous avons pu assister à une formation animée par un technicien de la fédération régionale des chasseurs (FRC-AURA), portant sur un observatoire grande faune et habitats (OGFH) censé suivre les évolutions de la pression des ongulés sur la flore du Vercors⁸⁹. Cet observatoire se base sur un ensemble de mesures dont était présenté le protocole de mise en œuvre. Il s'agit, d'une année sur l'autre, d'élaborer un indice de consommation (IC) pour observer la pression des ongulés sur les végétaux et un indice d'abrutissement (IA) afin d'observer la consommation sur les semis, auxquels s'ajoute une estimation de la régénération potentielle en fonction du nombre de tiges présentes et de leur état. Ainsi, les ICE sont autant d'« indicateurs proposés à la suite de validations scientifiques rigoureuses étudient les relations entre le compartiment animal et le compartiment végétal » (ONCFS, 2015, p. 3). Ils fournissent « un outil de diagnostic objectif et réactif de l'état d'équilibre entre les populations d'ongulés sauvages et leur habitats » (ONCFS, 2015, p. 43). L'étude de la pression sur la flore vient donc compléter les suivis précédents sur le comportement des animaux (Mârelle et *al.*, 2012).

Un fascicule détaillant la prise des mesures a été distribué à toutes les personnes présentes (gestionnaires forestiers, chargé-es de mission forêt des intercommunalités concernés, élu-es, propriétaires forestiers). Le soin apporté aux chiffres et à la régularité des mesures contraste avec la manière de le faire : une ficelle pour mesurer un diamètre depuis la placette, la difficulté de retrouver un point GPS d'une année sur l'autre... On sent que l'essentiel n'est pas la prise de mesures, mais le rassemblement que cela permet, ainsi que l'espoir qu'un outil commun aux forestiers et aux chasseurs, construit par des technicien·nes et mobilisé par des représentant·es politiques puisse apaiser les tensions sylvo-cynégétiques.

87 Echange lors d'une formation OGFH, col de la Croix-Perrin, Lans-en-Vercors, 25 mai 2021.

88 Entretien avec une habitante, 6 mai 2021.

89 Participation formation OGFH, col de la Croix-Perrin, Lans-en-Vercors, 25 mai 2021.

Or, c'est là un point qui achoppe : cet événement, en plus des quelques entretiens et observations mettant en jeu cette relation, nous mènent à avancer que la technique, selon les acteurs, serait côté d'un juste équilibre, tandis que le politique se trouverait plus largement aux côtés des chasseurs. Une personne enquêtée se félicite ainsi du positionnement des services techniques départementaux et déplore celui des représentants politiques : « les techniciens de la DDT ont bien compris les enjeux et poussent plus dans notre sens qu'autre chose, mais le préfet reste soumis à la demande des chasseurs⁹⁰ ». Au sein même de ces structures gestionnaires, les technicien·nes constatent le peu de prise en compte de leur expertise : c'est ce que confie l'animateur de la formation OGFH – « monsieur fiches » s'appelle-t-il lui-même –, déplorant le peu de cas qui est fait par les administrateurs de la fédération envers ses préconisations⁹¹. Ajoutons à cela la présence d'un seul chasseur lors de la formation, personne qui d'ailleurs s'est présenté « avec la casquette du forestier », casquette à l'appui, effectivement floquée au nom du groupement de sylviculteurs local.

Les organismes gestionnaires sont unanimement en faveur de tels indicateurs. Ce serait là un outil objectif, à même d'aider à la recherche d'un compromis. Du côté des instances cynégétiques, on plaide pour que les chasseurs soient associés aux forestiers dans la prévention des dégâts, ce qui permettrait de les mettre en relation « dans un but commun : maintenir une population abondante de grand gibier tout en préservant la qualité des peuplements forestiers qui accueillent les animaux chassés. » (Charlez, 2008, p. 63) Les indicateurs peuvent être repris comme des « objets intermédiaires » (Vinck, 2009) à même de promouvoir ces échanges. Néanmoins, d'autres méthodes d'évaluation plus installées, comme les comptages au phare, court-circuitent cette tentative de compromis dans la technique.

Une légitimité contestée

À la suite de R. Larrère sur les dissensions entre naturalistes et chasseurs, on peut postuler que ce qui oppose chasseurs et forestiers « n'est pas un conflit d'intérêt, mais un conflit de légitimité », qui implique l'exclusion du point de vue adverse en même temps que tout autre référent, donc les intérêts proprement naturalistes (Larrère, 2003b, p. 45). Les variables identifiées – forêt ou gibier – qui indiquent une évolution, sont maniées de part et d'autre pour appuyer une présence légitime, une expertise plus sérieuse. La maîtrise du référent devient enjeu de pouvoir – ce qu'un sociologue constatait déjà voici près quarante ans : « L'affrontement autour des usages sociaux de la nature s'appuie de plus en plus sur la capacité à mobiliser des ressources scientifiques qui permettent de légitimer ou délégitimer la pratique. » (Fabiani, 1984, p. 81) Dans ce cas, comme l'énonce l'historienne A. Corvol, la forêt se trouve donc « écartelée au gré des propriétaires entre fonction cynégétique et fonction sylvicole » (Corvol, 2004). Toutefois, peu sont celles et ceux qui nient toute légitimité à l'autre camp. Il reste que certain·es, excédé·es par l'absence de prise en compte institutionnelle de leur position, ne s'en gardent pas, afin d'asseoir la leur. Ainsi d'un gestionnaire qui avoue faire un « constat très froid » de la situation :

« C'est un sujet de conflit permanent, avec des gens qui ne comprennent pas grand-chose à la forêt, ni au milieu écosystémique, qui sont là plus pour gérer un cheptel de cerfs et de chevreuils. Il faut qu'il y ait du cerf, qu'il y ait du chevreuil pour que la chasse soit intéressante, c'est tout⁹². »

90 Entretien avec responsable associatif de la propriété forestière privée, 16 avril 2021.

91 Discussion lors de la formation OGFH, col de la Croix-Perrin, Lans-en-Vercors, 25 mai 2021.

92 Entretien avec responsable associatif de la propriété forestière privée, 16 avril 2021.

À l'inverse, un élu, à la fois chasseur et propriétaire forestier privé, s'est référé à la sociologie des membres de l'ACCA dont il a assuré un temps la présidence pour désamorcer les tensions :

« C'est beaucoup de gens du pays, très peu de cartes étrangères. Donc les gens, dans la majorité dans les familles, ils ont cette sensibilité. Ils sont pas tous forestiers, mais ils ont tous un bout de forêt, dans un coin. Quand tu l'expliques en réunion, tu expliques un peu le contexte, avec des chiffres, simple, clair, les gens comprennent⁹³. »

Il poursuit sur son propre cas, expliquant ce qu'ajoute à sa manière de gérer ses parcelles son regard cynégétique :

« Je pense toujours à la régénération – c'est quand-même le but premier de la forêt – mais aussi toujours avec l'aspect chasse. [...] Là c'est bien exposé, je coupe, il va y avoir beaucoup de régénération de fayards, ça va plutôt pouvoir plaire au sanglier, ou au lièvre, ou au chevreuil. Des choses comme ça. [...] Cet aspect là, je l'ai toujours dans un coin de ma tête – c'est pas la priorité. [...] Il y a des zones il va falloir couper du bois pour donner la lumière, etc., et les bêtes s'y tiendront bien aussi. Il y a toujours cet aspect-là parce que j'ai une vision chasseur, qu'un forestier pur et dur aura sûrement pas⁹⁴. »

Le propriétaire forestier s'apparente ici, de manière consciente, à un « producteur de gibier » (Saldaqui, 2012), ajoutant à sa pratique d'aménagement une dimension cynégétique assumée. C'est vers ces profils hybrides – chasseur et propriétaire de forêt, forestier et amateur de chasse – qu'il nous semble intéressant de se tourner. Il aurait été bon d'en interroger un plus grand nombre, pour sortir de leur seule mention. Car, en dehors de ces profils, on s'aperçoit que la lutte pour la légitimité est également une lutte de pouvoir, aux conséquences territoriales réelles. Ainsi d'un acteur de la gestion forestière privée, déjà cité : « on doit reprendre la main, nous, propriétaires forestiers, sur ça⁹⁵ » – ça, c'est-à-dire les espaces de décision qui mettent en lien forestiers et chasseurs. Ce qui se trouvent en jeu, donc, ce sont des outils – indicateurs, plan de chasse – et des espaces – structures qui accueillent la concertation, milieu forestier.

Pourtant, il s'agit toujours de groupes humains, soudés autour d'activités distinctes, qui s'affrontent pour que leur légitimité prévale. Un représentant de la propriété forestière privée le résume ainsi : « Aujourd'hui les associations de chasse font pression pour diminuer les plans de chasse alors que nous on veut les faire augmenter. Voilà où on en est⁹⁶. » Les raisons de cette tension, au-delà des attentes opposées entre gestion forestière et gestion cynégétique, tiennent à des temps de gestion concurrents.

Des temps de gestion et des référentiels concurrents

Lors de la dernière commission forêt animée par le PNRV, les initiatives du territoire pour faire connaître le milieu forestier s'enchaînent⁹⁷. Vient le tour du représentant de l'ONF de s'exprimer. C'est le moment d'aborder le Plan de relance mis en œuvre par le gouvernement, afin de renforcer une filière en difficulté. Celui-ci doit octroyer des fonds aux

93 Entretien avec un élu, propriétaire forestier privé et chasseur, 1er juillet 2021.

94 *Id.*

95 Entretien avec responsable associatif de la propriété forestière privée, 16 avril 2021.

96 *Id.*

97 Commission forêt du PNRV, 10 mars 2021.

propriétaires, privés ou publics, souhaitant améliorer leurs plantations. La réaction du représentant des sylviculteurs locaux a de quoi surprendre lorsqu'on n'est encore que peu familier du contexte – notre étude avait commencé depuis à peine une semaine : un refus des subsides, au motif que la régénération est inexistante dans les forêts de ses adhérent-es. En entretien, il entérine :

« Pour l'instant on est en train de faire comprendre aux élus que s'il n'y a pas d'équilibre sylvo-cynégétique, on ne peut pas faire d'adaptation des forêts au changement climatique⁹⁸. »

La conjoncture ajoute depuis quelques années un agent supplémentaire au conflit qui oppose forestiers et chasseurs, en plus des cervidés : les changements environnementaux globaux. Si le temps des forestiers se calcule, à échelle individuelle, en décennies et, pour les objets qu'ils manient, en siècles, celui des chasseurs est tout autre et varie en fonction des abondances de gibier d'une année à l'autre. Néanmoins, il arrive que le rapport s'inverse – que l'urgence prenne à la gorge les forestiers et les intimement d'agir plus vite qu'ils ne le peuvent ; que la précaution soit le maître mot du raisonnement cynégétique lorsque les populations d'animaux chassés réagissent de manière imprévue.

Aussi peut-on s'inspirer de la notion de *shifting baseline syndrome* (Pauly, 1995 ; Soga et Gaston, 2018) – soit le décalage temporel et progressif de l'état de référence quantitatif d'une espèce donné à chaque génération de naturaliste – afin de caractériser le rapport des forestiers et, surtout, des chasseurs, à ce qui constitue la ressource principale de leur activité. Il est constamment fait référence à un état passé au moment des premières chasses en famille ou des individuelles, que ce soit pour montrer le chemin parcouru depuis, en déplorer la perte, ou simplement l'évoquer à titre d'exemple. Cette référence, toutefois, est mouvante.

Nous avons pu partager la route avec un chasseur et son jeune fils lors du comptage au phare déjà cité⁹⁹. La transmission de l'un à l'autre est évidente. De même que le père a passé son permis dès que possible en son temps, le fils semble attendre avec hâte que son tour vienne. La baisse des populations de cervidés inquiète le père, qui prend son fils à témoin : si lui, chasseur, a eu la chance de pouvoir prélever des cerfs et des chevreuils en quantité, que restera-t-il aux générations suivantes ? S'il est unanimement reconnu que le cerf a été réintroduit dans les années 1980 et qu'une gestion locale conservatrice est allée dans le sens d'un accroissement des populations, le recul de ces mêmes populations est devenu tout bonnement impensable : l'état actuel, pour une espèce donnée, fait référence, même si l'état connu antérieurement était tout à fait différent. Le cerf marque ainsi le présent, tandis que le lièvre, à l'inverse, illustre le passé :

« Si tu reprends il y a 50-60 ans en arrière, il y avait pas de grand gibier sur le plateau, il a été réintroduit. Le chevreuil, le cerfs ont été réintroduits. Les anciens, mon arrière-grand-père qui habitaient au fond d'Autrans, là-haut, mon grand-oncle, tout ça, ils ne chassaient que le lièvre¹⁰⁰. »

Cette référence aux *anciens* est fréquente, pour les chasseurs comme pour les forestiers. De la même manière, au terme de la matinée de martelage à laquelle nous avons participé, la mention des changements environnementaux et des expérimentations à venir

98 Entretien avec responsable associatif de la propriété forestière privée, 16 avril 2021.

99 Discussion avec un chasseur lors d'un comptage au phare, Villard-de-Lans, 27 avril 2021.

100 Entretien avec un élu, propriétaire forestier privé et chasseur, 1er juillet 2021.

nous ont mené, paradoxalement, à examiner le passé plus que le futur. Trois agents ont en effet devisé sur les essais effectués par leurs prédécesseurs, particulièrement dans la forêt domaniale des Coulmes : les feuillus y ont été privilégiés par les charbonniers au XIXe siècle, puis les forestiers en charge de ce triage ont planté quelques poches de résineux – pins et douglas. Ces glorieux prédécesseurs n'avaient pas idée de ce qu'allait donner leurs plantations ; les gestionnaires actuels naviguent à vue tout autant avec les leurs – ce qui leur impose une certaine humilité. Les états successifs et à venir de la forêt passent néanmoins pour être connus, par le biais d'études et d'indicateurs – il n'est pas anodin que la « succession végétale » ait été une notion d'écologie longtemps employée (Drouin, 1994). La perspective de changements rapides et brutaux bouscule toutefois cette confiance.

Si les forestiers peuvent d'appuyer sur une expertise reconnue de leur milieu et un socle scientifique fait de notions consacrées, les chasseurs rencontrés manient également différents registres pour justifier leur pratique. Un entretien avec un chasseur, piégeur et propriétaire forestier nous a permis de cerner l'ensemble des registres de justification identifiés par C. Traïni¹⁰¹. La mentions d'une répugnance à trop tirer, voire d'autres chasseurs qui ne tirent pas renvoient à la retenue, l'ascèse, l'intellectualisation ; le soin apporté à détailler les plans de chasse et à spatialiser les actions inclinent vers la gestion, la rationalité ; enfin, l'inclusion de la chasse dans une culture rurale plus large montre que la tradition et le patrimoine sont deux registres également maniés (Traïni, 2004).

Les registres dont usent forestiers et chasseurs sont bien rodés – et, souvent, les deux groupes disent parfaitement comprendre l'autre. Peut-on conclure à un conflit sans issue ? Premièrement, il faudrait pluraliser. Si un conflit entre chasseurs et forestier est identifiable à propos de l'équilibre sylvo-cynégétique, une multitude de tensions interviennent sur le terrain en fonction du régime de propriété, des conditions biogéographiques, de la sociologie des personnes concernées, propres à chaque lieu. Il apparaît ailleurs que, en fonction de certaines espèces, les dissensions peuvent évoluer et que des recompositions ne sont pas impossibles – C. Mounet l'a montré, par exemple, à propos des sangliers dans plusieurs vallées alpines (Mounet, 2012). Sur le territoire de la Réserve nationale des Hauts-Plateaux, au centre du PNRV, cerfs, sangliers et gélinottes ont pu faire l'objet de longues discussions au sein du conseil scientifique du Parc. La chasse y est autorisée parce qu'antérieure au zonage réglementaire. Toutefois, les contraintes y sont plus fortes que dans d'autres territoires. FDCI et ONF ont posé une demande conjointe de révision du règlement intérieur de la réserve, pour que la chasse y soit plus efficace : là où on a grossièrement avancé que forestiers et chasseurs s'opposent, il apparaît que des alliances de circonstance interviennent. Là où ces deux structures s'opposent en d'autres cas, elles se sont ici trouvé un objet commun à défendre. « La justification de leur demande s'appuie sur l'estimation d'une augmentation de dégâts forestiers et agricoles au sein de la réserve et à sa périphérie » (Ronsin et Mounet, 2020, p. 10).

On le voit, si des alliances peuvent paraître plus spontanées que d'autres, certaines sont surprenantes, de même que certaines dissensions. Un cas nous le montre : la question des forêts domaniales. En celles-ci, plusieurs lots sont loués à l'ONF par des sociétés de chasse qui ne sont pas nécessairement celles des communes alentours. Pour le gestionnaire, c'est une source de revenus en même temps que de soucis. Une de ces forêts pose particulièrement problème au gestionnaire qui en a la charge¹⁰². Les dirigeants de la société de chasse locataire placent des pierres à sel visibles depuis les miradors de chasse, afin d'être plus sûre de pouvoir tirer des cervidés. Une pratique interdite, que critique le gestionnaire. Il condamne cette chasse mondaine, à l'opposée d'une pratique populaire qui, si elle ne le satisfait pas tout

101 Entretien avec un chasseur et propriétaire forestier privé, 18 juin 2021.

102 Discussion avec un agent de l'ONF lors d'une tournée de travaux, 15 juin 2021.

à fait, complète chaque année le plan de chasse qui lui est délivré. Ce que ne fait pas la société de chasse qui s'en vient dans les Coulmes.

Une situation qui n'est pas sans rappeler une vieille opposition entre chasse populaire et bourgeoise, entre locaux et « étrangers », à même d'exacerber des tensions. L'historien E.P. Thompson l'a mis en évidence, en son temps, à propos des forêts d'Angleterre au XVIIIe siècle : « L'octroi ou la vente de permis de chasse pour le gibier (cerf excepté), sur mandat du juge itinérant, étaient ce qui irritait le plus les habitants de la forêt. Avec ces permis, les riches amateurs de chasse londoniens – marchands, avocats, officiers de l'armée – pouvaient organiser à la campagne, le week-end, des parties entre gens du monde » (Thompson, 2017, p. 54). On se gardera toutefois de trop schématiser la sociologie des pratiquant-es. Simplement, les divers espaces forestiers concernés par la chasse ne sont pas empruntés de la même manière en fonction de leur régime de propriété, et les tensions qui y opèrent sont, elles aussi, à étudier au cas par cas.

Décloisonnement du conflit : le point de vue habitant

À la question de la légitimité – est-ce que des acteurs ou des individus ont leur place, plus ou moins que d'autres, en forêt – les réponses positives ont été exceptionnelles. Toute personne semble pouvoir trouver en la forêt un lieu d'accueil. Néanmoins, plus encore que pour l'exploitation forestière, la chasse se voit spontanément dénoncée. Si personne ne s'est dit opposée à cette pratique – ce fut le cas pour certains forestiers avant qu'ils ne prennent leur poste – peu sont ceux qui, en dehors des chasseurs eux-mêmes, ne sont pas sans critique. En cause : l'annexion momentanée du territoire que la pratique cynégétique implique et la peur qu'elle provoque. Un naturaliste exprime le premier point de la manière suivante :

« Pouvoir me promener dans la forêt, m'aérer, sont des choses importantes. À ce titre j'ai des réticences, des résistances, même, par rapport à d'autres pratiques que j'estime confiscatoires – je pense en particulier aux chasseurs. Raison pour laquelle je milite qu'il y ait des jours de non-chasse, qui ne soit pas seulement le vendredi, mais les jours de week-end¹⁰³. »

À chaque fois que la chasse se trouve contestée, une réglementation organisant le partage du temps et de l'espace est proposée comme solution. À l'inverse d'autres pratiques, qui peuvent cohabiter en un même lieu au même moment, la chasse interdit, par le danger qu'elle représente, un usage commun de l'espace. Une habitante s'en fait l'écho :

« Le premier problème, qu'ils chassent un jour où il y a des gens dans la forêt, un jour de loisir – je sais bien que c'est leur loisir aussi – je ne suis pas d'accord. [...] Pour moi ce sont les animaux qui se régulent et on n'a pas besoin des chasseurs¹⁰⁴. »

À la contestation de l'essence de l'activité et du fait qu'elle empiète sur d'autres, s'ajoute la peur qu'elle génère pour les personnes qui ne sont pas initiées à sa pratique. Un couple de propriétaires forestiers l'affirme :

« Quand il y a la chasse on a peur. Pour moi ce serait bien que les chasseurs chassent le mercredi, le week-end, le matin – c'est vrai qu'ils se lèvent tôt en

103 Entretien avec un naturaliste, 20 avril 2021.

104 Entretien avec une habitante, 6 mai 2021.

général pour aller chasser – et que l'après-midi soit réservé aux promeneurs, aux vélos, pour qu'on soit sereins quand on va se promener. Parce qu'on connaît des gens qui ont été tués. Sur le plateau il y en a plusieurs, qu'on connaît personnellement. Donc ça n'est pas une peur en l'air¹⁰⁵ ! »

Pour prévenir de leur présence et anticiper des situations anxiogènes, ils racontent avoir eu recours à des stratégies pour se signaler en forêt, ce qui modifie leur usage du milieu :

« Quand les gamins étaient petits, il nous arrivait de partir nous promener dans les bois et on avait une cloche qui faisait *diling diling diling*. C'était pas tellement dans le but de les embêter, mais plutôt qu'ils sachent qu'on était là, que s'ils continuent de tirer qu'ils nous tournent le dos¹⁰⁶. »

Une habitante abonde, raconte le même dispositif saisonnier, sans pour autant dénier à la chasse sa légitimité. Toutefois, certaines activités sont bienvenues – la cueillette – tandis que d'autres repoussent – la chasse :

« L'automne c'est toujours une période où on a peur : il faut s'habiller, il faut essayer de faire du bruit. Mais en même temps je ne me dis pas que les chasseurs n'ont pas leur place dans la forêt, c'est à moi de me signaler. Je ne pense pas qu'il y a une hiérarchie, au contraire : si on court on aime bien voir des ramasseurs de champignons, c'est sympa de voir que tout le monde vie dans la forêt aussi¹⁰⁷. »

La question l'occupation spatio-temporelle de la chasse sur le territoire est donc d'importance. La rejoint celle de la saisonnalité. On peut essayer de suivre le constat fait par la sociologue F. Weber à propos d'un village du Briançonnais au seuil des années 1980. Là, les conflits concernant la chasse mettaient en jeu « des conceptions différentes de l'appartenance au pays et du "développement" communal, plus qu'une concurrence réelle entre des usages différents du territoire » (Weber, 1982, p. 287). Dans le même sens, un technicien a pu nuancer les tensions sur cette pratique en se référant à la phénologie propre à la pratique cynégétique :

« La chasse c'est surtout l'automne et l'hiver, du coup la forêt est moins fréquentée du grand public, tu as beaucoup moins de conflits par rapport à ça¹⁰⁸. »

Un chasseur, ancien président d'une association locale, met lui en avant la faible densité de chasseurs sur un vaste territoire. Selon lui, l'organisation locale de la pratique cynégétique limite les risques de confrontation. Entre chasseurs, d'abord : chaque équipe s'organise en fonction d'une espèce, et se répartit chaque semaine équitablement sur le territoire. Avec les autres usager·es, ensuite : il est possible consulter les zones de battue à la maison de chasse, et les rencontres avec des usager·es locaux n'auraient jamais, ou presque, donné lieu à des altercations. Toutefois, s'il n'y aurait pas de conflit localement en raison d'une culture partagée – les chasseurs qui connaissent la gestion forestière, les forestiers qui connaissent la chasse –, la venue d'usager·es de l'extérieur amène son lot de tension :

« Le plus de tension qu'on a eu c'est avec des ramasseurs de champignons. Des

105 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 17 mai 2021.

106 *Id.*

107 Entretien avec une habitante, 18 mai 2021.

108 Entretien avec un technicien CRPF et PNRV, 1er avril 2021.

gens d'en-bas qui montent, qui croient que tout leur appartient, et qui ne respecte rien¹⁰⁹. »

Ce qui se joue, donc, est la reconnaissance d'un droit d'usage sur un territoire donné, à un moment donné. Un usage peu contraignant pour ses pratiquant·es ; une usage exclusif pour ses détracteurs. En somme : une confiscation. Pour certain·es, la solution se trouverait dans un juste partage, matérialisé spatialement et temporellement : il s'agirait de s'effacer quand il le faut, et de jouir de l'espace seulement quand celui-ci serait à disposition :

« Si on connaissait les horaires on ferait peut-être en fonction. [...] Ou alors que ce soit très simple au niveau national : tous les après-midis ce sont les coureurs, le matin les chasseurs¹¹⁰... »

Par ailleurs, celles et ceux qui réclament un milieu à tout le monde, souvent décrits comme allogènes, sont fréquemment critiqué·es par les usager·es locaux. Dès lors, comment cohabiter ? Pour certain·es, il convient de clairement séparer les activités inconciliables dans l'espace et le temps. On a vu que d'aucuns militaient pour un accroissement des jours non chassés ; d'autres plaident pour une meilleure répartition des activités au sein d'une même journée :

« Laisser les chasseurs à certains moments et les promeneurs à d'autres, ce serait peut-être une bonne solution. Le problème c'est que ça vient en conflit : les chasseurs viennent quand ils ont du temps libre, les gens qui travaillent aussi, souvent c'est au même moment – c'est pour ça que je parle du matin et de l'après-midi¹¹¹. »

C'est là une des formes que pourraient prendre la multifonctionnalité. Face à des usages contradictoires, une approche consensuelle du milieu forestier pourrait en effet passer par une fragmentation de l'espace et un fractionnement du temps. D'inspiration anglo-saxonne, cette conception de la multifonctionnalité n'est pas souhaitée par la plupart des acteurs de la gestion forestière. On ne peut que les rejoindre : un territoire ordonné, sans frottement, ne serait-il pas aussi amorphe ? Elle semble proposée par les autres usager·es par défaut, seulement, faute d'autres leviers concernant la conciliation d'usages opposés.

*

L'usage de la multifonctionnalité par la filière ou des organismes gestionnaires serait une manière d'aller vers un consensus entre des usages contradictoires. Une façon, en somme, d'évacuer tout conflit. Or, il apparaît que certaines tensions résistent et, même, sont comme reconduites par certains acteurs. La participation à laquelle appelle une gestion multifonctionnelle de la forêt se trouve court-circuitée par des acteurs qui s'échappent des sphères de discussion ou bien les devancent et les nient. Pourquoi, alors, se pencher sur un domaine où la gestion multifonctionnelle est recherchée, mais ne fonctionne pas ? Il nous paraît qu'une relation conflictuelle n'est pas intrinséquement à éviter. Bien plus, elle nous semble bénéfique dès lors qu'elle reste respectueuse des intérêts adverses. Mais si l'équilibre sylvo-cynégétique oppose deux acteurs qui, parfois, peuvent aussi s'allier, un principe

109 Entretien avec un élu, propriétaire forestier privé et chasseur, 1er juillet 2021.

110 Entretien avec une habitante, 18 mai 2021.

111 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 17 mai 2021.

subsume toute relation en forêt. Plus que l'intérêt ou la légitimité, ce milieu particulier implique une vision spontanée de ce qui serait son bon usage. Ainsi, le souci de la forêt, le soin apporté à sa gestion ou une activité en son sein, nous semblent des angles intéressants pour explorer un dernier aspect de cette cohabitation à laquelle appelle la multifonctionnalité. Le soin, c'est-à-dire songer à quelqu'un ou quelque chose, autant que de s'en occuper. La forêt est présente à l'esprit de toutes les personnes rencontrées ; et toutes ou presque ont un avis sur la bonne manière de la solliciter.

3. Faire le propre : bonne gestion, pacification et soin

L'appel de la forêt sonne dans les échos du fleuve. La poussière des écroulements se dissipe. Sur nos feuillages descendent les oiseaux, puis le silence, puis la splendeur.

Jean Giono, *Les Vraies richesses*, 1937.

Il était mort bien que debout, l'arbre. Il n'avait chu et ne vacillait point. On l'aurait pu dire de première jeunesse si ses feuilles étaient à ses rameaux plutôt qu'au sol ; si son écorce n'était faite tout entière d'un lichen aux teintes grises et bleues ; si replier la phalange pour y frapper, un peu, n'avait pour conséquence un son de caverne.

Oui, il était bien mort, l'arbre et oui, il se tenait roide. Ses branches sèches, raides rendues cassantes faisaient peine ; sa peau pâle, rongée par les grands cerfs faisait peine, tout autant ; maigres étaient ses racines et maigre sa silhouette dès lors qu'on prenait quelques pas de recul – et cela, pareillement, faisait peine.

Surtout, à ses pieds humides, sales et froids, des repousses en tout point son contraire. Des résineux en leur état premier. Des arbrisseaux dégouttant un vert adolescent. Des cônes devenus arbustes et abrutis déjà par les ongulés de ce massif. À ses pieds, donc, avaient péri ceux-là destinés à le dépasser en volume, en taille et en beauté.

Alors le vieille arbre nu, mort déjà mais debout, cependant, se gardait-il de tomber tout à fait. Et la forêt d'en paraître reposée.

*

Polysémie du déchet (1) : identification des rebuts et valorisation des sous-produits

Les déchets, rebuts, chutes ou sous-produits ne faisaient pas partie des questionnements préalables à cette étude. Ils ont pourtant été mentionnés dans la plupart des entretiens effectués. Le sens de ces notions diverge toutefois selon le degré de familiarité avec le milieu forestier, et la manière dont celui-ci est pratiqué. Un rapport a pu noter l'accroissement de la mobilisation des sous-produits forestiers, soit les rémanents qui peuvent être utilisés comme biomasse pour produire de l'énergie. Il note toutefois la méconnaissance, en dehors de la filière, de cet usage : « Certains demandeurs parlent encore de "déchets", mais en forêt, il n'y a pas de déchets, il n'y a que des rémanents pouvant soit être matière première avec un prix soit redevenir humus. » (Puech, 2009, p. 13) On peut ainsi distinguer deux catégories : les sous-produits forestiers, reconnus juridiquement, valorisés économiquement, mais appréhendés de manières variables selon les enquêtés ; les déchets ménagers retrouvés en forêt, qu'ils soient issus de l'exploitation du bois ou bien de la fréquentation de loisir.

Le contexte énergétique implique une requalification des sous-produits forestiers. Branchages, rémanents, menus bois sont ainsi pleinement intégrés par le développement du bois-énergie. Si ces produits sont depuis longtemps valorisés, notamment autour des forêts gérées en taillis (Fortier, 1991), ça n'était que pour une utilisation vivrière, journalière, loin des chaufferies communales ou privées actuelles. Sur le territoire des Quatre-Montagnes, celles-ci sont omniprésentes : la commune d'Autrans-Méaudre est à ce titre exemplaire. Ce qui change, donc, est la reconnaissance par les forestiers publics et les technicien·nes agissant sur la forêt privée de produits autrefois laissés à l'usage populaire. Comme l'explique un agent de l'ONF en fin de carrière, l'essentiel du travail forestier n'est a priori pas là :

« [L]e but d'un forestier est de mettre de la valeur dans des bois qu'il "éduque" par ses compétences techniques. L'idée, c'est de sortir le maximum de bois d'œuvre qui justement après sont durablement utilisés dans la chaîne de transformation – les charpentes, les poutres¹¹² ».

À la manière des chutes de bois en scierie, ce qui est le moins valorisable après une coupe peut tout de même être réemployé par la suite. Dans ce sens, ce même agent affirme que si le bois-énergie « est présent, c'est pas lui qui structure notre activité [...] c'est plutôt un sous-produit de notre activité¹¹³ ».

Le contexte forestier du massif du Vercors, majoritairement géré en futaie irrégulière, aide à défendre cette échelle de valeurs. Ici, le bruit des coupes rases et des plantations régulières est lointain. La majorité des forêts du plateau répondent, comme l'explique un agent, à « une structure de permanence forestière sans changement brutal¹¹⁴ ». Ce mode de gestion a des antécédents anciens : ainsi des historiens ont pu rappeler son emploi au XIXe siècle, affirmant que « le traitement en futaie exige permanence et stabilité » (Kalaora et Savoye, 1986, p. 26) – deux traits qui ne souffrent d'être déstabilisés

Un enquêté bien inséré dans le monde politique de la forêt privée nous a rappelé, à l'inverse, le cas des Baronnies provençales, où la récolte de bois d'œuvre n'était pour le moment pas envisageable au vu des peuplements actuels¹¹⁵. Cette même personne a pu développer une activité valorisant économiquement les rémanents, inversant ainsi l'échelle de valeur habituellement adoptée : sélectionnant les aiguilles des résineux pour en extraire des

112 Entretien avec un agent de l'ONF, 13 avril 2021.

113 *Id.*

114 *Id.*

115 Entretien avec un propriétaire forestier privé, 23 juin 2021.

huiles essentielles à forte valeur ajoutée, ce sont les troncs et les branches qui deviennent les sous-produits de son activité.

Ainsi le statut des produits forestiers fluctue en fonction de sa valorisation marchande. Il en est de même du bois mort. Son statut a changé au cours des dernières décennies. « Jusqu'au début des années 1970, les arbres morts ainsi que la faune et la flore associées étaient en effet considérés par l'administration des Eaux et Forêts [...] et par les scientifiques eux-mêmes [...] comme un sous-produit, voire un déchet, à éliminer. » (Deuffic et Candéau, 2017, p. 1) Désormais, ils servent doublement d'indicateur : celui d'un bon état écologique du milieu, et celui d'une gestion forestière locale respectueuse. Ainsi, tandis qu'un gestionnaire forestier mentionne leur conservation dans sa pratique lors d'un événement public, l'ensemble de l'audience hoche la tête en signe d'approbation : le bois mort est devenu synonyme de biodiversité¹¹⁶.

Enfin, à en croire le rapport cité plus haut, beaucoup apparenteraient des sous-produits à des déchets. Pour les personnes qui ne sont pas familières de la gestion forestière, à l'instar d'une des habitantes rencontrées, les branches et les feuilles qui ne sont pas transformés interrogent :

« Il y a des endroits, quand les bûcherons coupent, ils laissent tout en plan. J'aurais presque envie d'aller nettoyer s'il le faut, mais je sais pas, peut-être qu'il faut laisser en plan, ça fait de l'humus¹¹⁷... »

Il convient d'ajouter que sa question est partagée également au sein des milieux gestionnaires et scientifiques en charge de la forêt. Ainsi un rapport récent de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) indique que les prélèvements des menus bois et autres sous-produits ne sont pas sans effet sur la qualité du sol forestier (Saint-André et *al.*, 2019). En plus de cette préoccupation écologique – que le sol se recompose – est perceptible, chez certains gestionnaires, une préoccupation proprement énergétique, en lien avec une activité qui, si elle est vantée comme renouvelable, n'en est pas moins polluante :

« Les anciens verraient ce qu'on envoie en bois-énergie ils diraient mais vous êtes tarés : c'est bien parce que vous avez de l'énergie pétrole et que ça ne vous coûte pas grand-chose que vous pouvez mobiliser du bois comme ça, l'emmener pour faire des plaquettes, chauffer à outrance¹¹⁸... »

Ce même agent poursuit :

« Depuis que je suis à l'ONF je milite un peu pour ça, qu'on fasse aussi une analyse énergétique sur nos chantiers : quelle quantité d'énergie on brûle pour mobiliser la ressource qui est transformée, où, etc¹¹⁹. »

Deux des personnes rencontrées portent, dans le même sens, un point de vue critique à l'égard de l'utilisation des rémanents comme autant de biomasse à brûler. Chacun se réfère à la centrale de Gradanne, dans les Bouches-du-Rhône, et à son modèle incompatible avec toute conception de la durabilité. L'un, gestionnaire, pour dépeindre les perspectives actuelles de la

116 Observation lors d'un événement « Vis ma vie de bûcheron » à Saint-Agnan-en-Vercors, 6 août 2021.

117 Entretien avec une habitante, 18 mai 2021.

118 Entretien avec un agent de l'ONF, 24 avril 2021.

119 *Id.*

filière forêt-bois¹²⁰ ; l'autre, en regard de la formalisation d'un Territoire à énergie positive (TEPOS) sur Grenoble et ses alentours¹²¹. Un auteur déjà cité assombrit plus encore le tableau : « De modes de subsistance singuliers, d'usages multiples, la forêt devient un et un seul flux énergétique. » (Vidalou, 2017, p. 126)

En somme, si à l'échelle nationale et locale, le contexte économique et énergétique impose une revalorisation des sous-produits forestiers, celle-ci interroge, voire soulève des critiques. Pour les forestiers, la crainte que la biomasse prenne plus de valeur que le bois d'œuvre est latente. Devant la demande, les échelles se font plus poreuses : « on va détourner un peu des bois de palettes de mauvaise qualité parce qu'il nous faut le volume¹²² ». Un son de cloche qui s'entend également chez certain-es propriétaires :

« [O]n revendique le pellet comme quoi c'est du déchet forestier. Mais il y a une telle demande qu'à un moment donné ils sont obligé d'utiliser les billes qui sont utilisées pour les palettes¹²³ ».

La valorisation d'une arbre et, par extension, d'un massif forestier, se doit d'être motivée. Pour la personne citée précédemment, ce questionnement se raccorde plus généralement à un positionnement politique écologiste. Par association d'idées, la mention des palettes invite à aborder la gestion de celles utilisées au quotidien par l'interlocutrice dans sa profession. Elle offre en effet de les réutiliser, en mettant les palettes à la disposition de toute personne à date et heure fixe. Puis l'élue de conclure sur une assertion d'ordre général : « je suis dans une pratique d'éviter de prendre et jeter¹²⁴ ».

Polysémie des déchets (2) : ramassage des détritrus

Nous avons entamé chaque entretien par la question suivante : « Quelle forêt appréciez-vous ? » Si la plupart des réponses a mis en évidence, on l'a dit, la diversité des lieux fréquentés, certain-es y ont ajouté un caractère supplémentaire : leur propreté, voire leur virginité. Pour une habitante, en effet, la forêt où elle aime se trouver est la suivante :

« C'est celle qui est la plus préservée en termes de nuisances humaines. C'est-à-dire pas trop de déchets – enfin pas de déchets du tout, humains. Des sentiers qui sont respectueux des arbres, qui sont respectueux c'est-à-dire pas en ligne droite. Il n'y a rien dans la nature qui se soit fait en ligne droite – rien de rien. Ni en coin d'ailleurs. C'est toujours rond, la nature¹²⁵. »

Nous ne nous attendions pas à rencontrer la notion de déchet, et encore moins les déchets ménagers, dans le cadre de cette enquête. Néanmoins, rares sont celles et ceux qui n'y ont pas fait mention. La forêt apparaît comme un milieu à part : pour les un-es, elle se doit d'être « travaillée¹²⁶ » ; pour les autres, « à partir du moment qu'ils [visiteurs] ne laissent pas de déchets¹²⁷ », c'est un lieu qui peut accueillir tout le monde.

120 Entretien avec un technicien CRPF et PNRV, 1er avril 2021.

121 Entretien avec un naturaliste, 20 avril 2021.

122 Entretien avec un agent de l'ONF, 13 avril 2021.

123 Entretien avec une élue et propriétaire forestière privée, 14 avril 2021.

124 *Id.*

125 Entretien avec une habitante, 4 mai 2021.

126 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 3 mai 2021.

127 Entretien avec une élue et propriétaire forestière privée, 14 avril 2021.

La principale nuisance mise en avant réside dans les déchets ménagers. Les propriétaires privés et les habitant·es rencontré·es disent pour plusieurs d'entre eux sortir en forêt avec un sac poubelle. Le ramassage des déchets s'est donc institué comme une pratique commune. Une habitante le reconnaît : « c'est une autre rôle¹²⁸ ». Champignons, herbes et rebuts se cueillent ainsi dans un même lieu, au même moment :

« Tous les automnes il y a beaucoup de ramasseurs de champignons qui laissent beaucoup de déchets... [O]n ramasse des caisses en plastique, leur pique-nique. Je ne sais pas si ça se faisait avant, mais maintenant on ramasse leurs déchets. Ils ramassent les champignons, ok, mais c'est pas dans fait dans le respect de la forêt. [...] À chaque fois qu'on va aux champignons on a deux sacs : un pour les champignons et un pour les déchets¹²⁹. »

Si cette pratique est considérée comme nécessaire, elle ne devient pas pour autant normale. Un propriétaire privé nous a décrit plusieurs scènes auxquelles il a dû assister. Dans celle qui suit, on peut constater, en plus de la consternation, une attente à sa personne autant qu'au milieu pollué :

« Ils sont partis ils ont tout laissé : les plastiques, les boîtes de conserve, tout était là ! Avec des chaussures, un matelas... C'est simplement abominable. On a beau emmener un sac quand on trouve des saletés pour les ramener, mais c'est dérisoire. C'est pas parce qu'il y en a un qui fait le colibri que ça va changer quelque chose. [...] Au début ça m'énervait, je gueulais quand quelqu'un jetait un paquet de cigarettes et maintenant je ne dis plus rien. Je garde mon énergie, je ramasse, trie et met à la poubelle. Je me vois un peu comme le larbin et ça, c'est insupportable¹³⁰. »

La constatation d'un milieu sale dépend de la sensibilité des un·es et des autres à une certaine écologie politique (nous y reviendrons dans la discussion). Des propriétaires affirment que la forêt n'est « pas sale¹³¹ », tandis que pour d'autre c'est une des premières choses qu'ils remarquent en ces lieux. Par ailleurs, l'oubli, volontaire ou non, des bidons et bouteilles emmenées par les ETF sur leurs lieux de travail choque plus ou moins. Pour des propriétaires qui se chargent eux-même de la gestion de leur parcelle, cet oubli s'explique et, en ce cas, s'excuse, par le dur travail qui est fourni dans les bois¹³² ; pour des propriétaires moins familiers des ouvriers forestiers, la critique est la même que pour d'autres usager·es :

« Les bûcherons sont compris dedans : ils laissent leur bouteille de pinard au pied d'un arbre, les bidons d'huile, tout. Ils sont rares à ramener ce dont ils ont eu besoin¹³³. »

En creux, ce que nous montrent ces différentes conceptions des sous-produits forestiers et déchets trouvés en forêt, c'est une attention particulière octroyée à un milieu singulier. Un même enjeu est perceptible pour une autre forme d'empreinte : les dégâts.

128 Entretien avec une habitante, 18 mai 2021.

129 *Id.*

130 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 17 mai 2021.

131 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 3 mai 2021.

132 *Id.*

133 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 17 mai 2021.

La question des dégâts a été effleurée dans la partie précédente. Elle tient ici toute sa place tant elle est exemplaire de la manière dont s'exprime la défense de la pratique des forestiers, comme de sa contestation. Les marques de l'exploitation, en effet, sont dûment commentées. Toutefois, elles ne sont pas seules à être examinées : ornières, abrouissements ou bris de glace sont autant de formes que peuvent prendre les dégâts en forêt. Aussi se propose-t-on de les examiner successivement.

Les animaux se signalent par les traces qu'ils laissent de leur passage plus que par leur présence effective (Bailly, 2007). Dans un autre contexte, on a pu montrer l'importance des marques laissées par les sangliers dans une controverse locale portant sur les dégâts qu'ils peuvent occasionner (Bondon et al., 2021). S'il en est de même pour cette étude, l'espèce concernée est différente et la nature des dégâts également. Les cervidés (cerfs, chevreuils) se signalent par les marques d'abrouissement qu'ils laissent sur les jeunes pousses et les languettes d'écorce qui parfois sont arrachées. À la différence des sangliers, les cervidés n'affectent pas les jardins ; leur impact est localisé dans un milieu particulier, qu'exploite une filière particulière. En somme : ça ne regarde que ses représentant-es. Un forestier remarquait voici une cinquantaine d'années : « Les attaques du gibier ne constituent pas alors à proprement parler un dégât, dans la mesure où elles ne compromettent pas l'état boisé que l'on suppose vouloir maintenir » (Daburon, 1968, p. 569). Les dégâts, en effet, sont relatifs à la valeur qu'on porte à l'égard de l'objet touché.

Néanmoins ça n'est pas seulement une valeur marchande qui est atteinte lorsque d'un arbre est abrouiti ; c'est aussi, et surtout, la promesse d'un renouvellement de la forêt. Plus que la perte d'une manque à gagner, les forestiers déplorent la négation du processus qu'il essaye de conserver et d'améliorer : la régénération forestière. Les agents, à son égard, sont unanimes : c'est cette régénération qu'ils s'échinent à promouvoir. Lors de la session de martelage à laquelle nous avons participé, les pauses régulières étaient autant d'occasion sur l'état de la régénération dans la parcelle parcourue. C'est là un critère sans cesse mis en avant et qui, pour les forestiers, ne souffre guère de contradiction :

« Ils nous disent [les détenteurs des droits de chasse] que ce que l'on veut c'est qu'il n'y ait plus de cerfs et plus de chevreuils. Le sujet n'est pas là. On explique simplement une seule chose : il faut qu'on trouve une situation d'équilibre pour que les régénérations des forêts soient faites. Ce qu'on veut pas, on a jamais demandé à ce qu'il y ait 100 % des semis qui soient sauvés, mais entre 100 % et 0¹³⁴ ... »

Dégâts des cervidés, responsabilité des chasseurs : deux aspects que l'on a déjà pu discuter. Toutefois, on peut noter que la faune n'est pas seule concernée par ces atteintes aux peuplements forestiers. Une propriétaire privée exprime à cet égard une certaine inquiétude :

« Je suis pas encore allé voir mes forêts, mais j'ai peur pour les petites têtes de sapin. J'y suis passée en ski de fond avec mes petits enfants, je regardais en bord de la piste, je trouvais qu'il y avait beaucoup d'empreintes au sol. Pas d'animaux, mais de raquette ou de ski. Ils passent de partout, de partout, de partout... Parce qu'ils ont besoin de ce côté "la nature vierge"¹³⁵ ».

134 Entretien avec responsable associatif de la propriété forestière privée, 16 avril 2021.

135 Entretien avec une élue et propriétaire forestière privée, 14 avril 2021.

D'autres propriétaires, moins investis dans la gestion de leur parcelle, la rejoignent. Moins que la fréquentation et le hors-piste, c'est le manque de respect à l'égard du milieu et des arbres qui y poussent qui les heurtent. À la constatation des dégâts – « quelqu'un a scié un arbre [...] un petit sapin qui faisait une dizaine de mètres de haut, coupé à la hache pour faire le faitage d'une cabane¹³⁶ » – se surajoute une atteinte à l'intégrité de l'ayant-droit :

« Ça n'est pas très agréable en tant que propriétaire. Les ramasseurs de myrtilles des fois ils ont des peignes et arrachent aussi bien les petits arbres que les myrtilles – c'est un peu énervant. Et on a l'impression que les gens qui se promènent en forêt pensent que c'est à personne, donc ils peuvent faire n'importe quoi. C'est pas tout le monde évidemment. Mais quand on dit aux gens de faire attention, ils nous regardent avec des yeux... "La nature est à tout le monde"¹³⁷. »

Cette dernière expression, prononcée avec lassitude ou agacement, a été entendue à de nombreuses reprises. On en a même retrouvé la trace dans des publications bien anciennes : selon J. Blache, à propos des forêts du Vercors, « les habitants considèrent par habitude que les forêts ne sont à personne et que les produits sont à tous » (Blache, 1931, cité dans Chevallier, 1991, p. 12). La caractère transitif de ce milieu – on y passe sans trouver d'obstacle réglementaires visibles – invite à donner un avis sur sa gestion, notamment esthétique.

En ce sens, on peut se rappeler cette interaction entre un agent de l'ONF et un couple de promeneur, aux abords d'une forêt : « Le chemin il est bien abîmé, notre chemin là, c'est dommage... » Le gestionnaire explique la restauration qui va suivre : « On va en profiter pour refaire cette boucle, qu'elle reste très accessible, puisque c'est sa vocation. » Le promeneur continue sur sa lancée : « Oui et puis un peu jolie, le chemin bien arrangé, les abords... C'est pas pour critiquer ! Mais on a vu les troncs qui passaient dans les chemins, c'est obligé mais ça défonceait tout, il y avait la boue tout ça¹³⁸... » Le déroulement de cette anecdote prise en entier est presque caricatural : les mots précis et techniques de l'agent et ceux, incorrects mais répétés, des promeneurs ; une idée fixe de ces derniers et les explications qui se répètent ; la marche lente du badaud et la tenue de l'homme au travail. On a eu, un instant, l'impression d'un simulacre. Pourtant, l'agent nous l'affirme : ce genre de rencontre arrive tout le temps.

Un terme, prononcé mollement par le promeneur mentionné, est revenu dans plusieurs de nos discussions : la boue. Dépendante de la météo autant que de l'usage fait d'une piste, sa présence cristallise certaines critiques. Si un agent de l'ONF nous prévient avant l'arrivée sur une exploitation embourbée – « c'est choquant¹³⁹ » – un autre agent la mentionne comme un dégât collatéral de son activité :

« Après quand on exploite et qu'il fait mauvais il y a des ornières, il y a de l'eau, il y a de la boue, mais on peut pas s'arrêter à chaque fois qu'il pleut¹⁴⁰. »

À l'inverse, un naturaliste voit dans la boue la marque d'une main-mise économique sur la forêt. La boue provoquée par l'exploitation jusqu'au fond de la forêt, voilà une chose qui le dérange :

« Il y a d'autres activités qui sont perturbantes, je pense à la destruction des sentiers traditionnels. Quand on se promène en forêt il y a tout un réseau, un

136 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 17 mai 2021.

137 *Id.*

138 Échange avec un habitant lors d'un entretien avec un agent de l'ONF, 24 avril 2021.

139 Échange lors de la visite d'une exploitation forestière, Lans-en-Vercors, 8 juillet 2021.

140 Entretien avec un agent de l'ONF, 13 avril 2021.

maillage de promenade, et quand on voit l'exploitation de la forêt, l'exploitant il faut qu'il trace ses pistes pour qu'il fasse passer ses engins. Il y a peu d'attention portée à ces sentiers traditionnels qui sont parfois complètement ravagés et on se retrouve en cœur de massif sur des pistes bourbeuses¹⁴¹. »

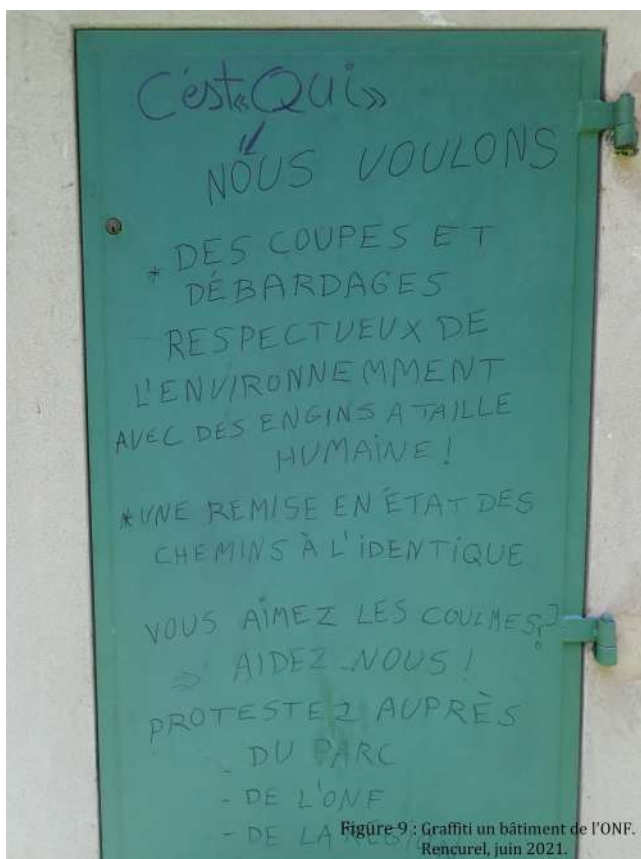


Figure 9 : Graffiti un bâtiment de l'ONF. Rencurel, juin 2021.



Figure 10 : Graffiti sur un panneau de la FDCI à propos des Tétrasyre. Lans-en-Vercors, juin 2021.

Une dernière forme de dégâts a pu être constatée, cette fois-ci non sur le milieu, mais sur les objets de celles et ceux qui y travaillent. À plusieurs reprises, nous avons pu voir des graffitis sur des panneaux financés par la FDCI ou par l'ONF (figure 8 et 9). Lors d'une réunion, l'un des participants énonce qu'il y aurait plusieurs engins brûlés de manière intentionnelle chaque semaine en France¹⁴² ; quelques jours en amont, un agent de l'ONF nous rapporte les dégâts auxquels ont été sujets des engins sur le territoire qui nous occupe¹⁴³ ; enfin, il a été fait référence à des destructions survenues sur des massifs proches, sans que l'étude rapide de la presse locale ne s'en fasse l'écho. Lors de nos entretiens, le sujet est peu remonté, si ce n'est avec un ancien débardeur¹⁴⁴. Celui-ci s'est en effet rappelé avoir eu un tracteur « saboté » à trois reprises durant son activité. Les raisons n'étaient peut-être pas les mêmes – inimitié, concurrence – mais cette anecdote témoigne d'un rapport conflictuel ancien aux engins utilisés pour l'exploitation forestière. La mention de ces machines nous amène à ce qui, selon nous, se tient en arrière-plan de ces discussion. Si chacun s'accorde sur le fait que la forêt est un milieu dont il faut prendre soin, peu sont en phase sur les manières d'appliquer cette médecine.

141 Entretien avec un naturaliste, 20 avril 2021.

142 Intervention lors de la réunion du 29 juin 2021.

143 Discussion avec un agent de l'ONF lors d'une tournée de travaux, 15 juin 2021.

144 Entretien avec un ancien débardeur et sa compagne, 22 juillet 2021.

Un milieu dont il faut prendre soin

Le lexique du soin et de l'attention ont été omniprésents dans la plupart des entretiens que nous avons mené. Aussi peut-on dire que les questions des déchets et de leur traitement, des sous-produits et de leur valorisation, des dégâts et de leur limitation, sont à mettre en relation avec celle d'un *souci* généralisé de la forêt, non loin d'une approche en termes de *care* environnemental¹⁴⁵ (Laugier, 2012). Il y aurait des bons et des mauvais usages, comme l'illustre, par exemple, cette assertion sur la cueillette de champignons :

« Il y a des gens qui sont soigneux, ils ramassent les champignons avec un couteau, au lieu d'arracher ils coupent, c'est bien, ils font attention où ils mettent les pieds. Mais beaucoup de monde n'a qu'une seule idée : remplir le panier, quitte à faire des dégâts¹⁴⁶. »

Des gens soigneux, donc, ou des gens soucieux : ce dernier terme nous vient autant d'H. Arendt, citée plus haut, que d'un propriétaire forestier qui fait référence à l'un de ses tuteurs en matière de gestion : « Le grand père a toujours eu le souci que la forêt soit jardinée, qu'il y ait de la régénération¹⁴⁷. »

Souci, régénération, jardinage : trois éléments qui se recourent. Si nous avons déjà abordé le deuxième terme, la notion de jardinage illustre bien les diverses manières de considérer un bon usage de la forêt, comme il y aurait un « bon usage de la nature » (Larrère et Larrère, 2009). Elle est ainsi employée fréquemment par les agents de l'ONF pour décrire leur pratique, la « futaie jardinée » étant pour eux une méthode de gestion à part entière. Dans le même sens, l'un des agents préfère parler de « cueillette¹⁴⁸ » plutôt que de récolte pour qualifier la manière dont il prélève des arbres. Le maniement du jardin comme allégorie de la gestion forestière souffre néanmoins d'usages variés, et parfois contradictoires : tantôt elle est employée pour rassurer ; tantôt elle sert de comparaison pour légitimer le travail dans les bois et la coupe de certains arbres. Certaines pratiques, anciennes ou en devenir sont, selon les personnes qui les ont rapportées, exemplaires de ce rapport au milieu forestier. Un ancien débardeur, dont les hommes de la famille travaillaient avant lui dans les bois, se souvient d'un geste singulier de son grand-père : après avoir débardé, ce dernier faisait le tour de la parcelle et, à l'aide de ficelles, redressait les semis couchés par le passage des grumes¹⁴⁹. De manière plus active, une propriétaire, elle, aimerait promouvoir le débardage à cheval pour diminuer la pression des machines lors de leur venue sur ses parcelles de forêt¹⁵⁰. Elle complète :

« Il y a des gens qui se forment à ça, en agriculture, et je trouve ça dommage de pas, pas mettre ça en place dans les forêts quand c'est possible¹⁵¹. »

Suivant ses propos, on pourrait penser que du jardin au champ, il n'y a qu'un pas. Pourtant, pour les détracteurs de l'exploitation forestière, il n'y en est rien. C'est plus dans le laissez-faire, dans la sylviculture douce, que réside l'attention à la forêt. Les liens entre

145 Un long développement serait nécessaire pour discuter cette assertion – aussi nous contentons-nous d'en citer la principale référence. Par ailleurs, la dépolitisation de la notion de *care* allant croissant avec son usage polymorphe, nous nous garderons d'ajouter à la confusion.

146 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 3 mai 2021.

147 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 17 mai 2021.

148 Entretien avec un agent de l'ONF, 24 avril 2021.

149 Entretien avec un ancien débardeur et sa compagne, 22 juillet 2021.

150 Entretien avec une élue et propriétaire forestière privée, 14 avril 2021.

151 *Id.*

forestiers et agriculteurs ont été mis en avant par la plupart des propriétaires actuels pour mettre en évidence la sociologie propre aux anciens propriétaires. Un élu a ainsi rappelé le travail de médiation effectué par sa commune d'appartenance, via le bulletin municipal, pour montrer les usages productifs qui sont faits des cultures et des prairies comme dans les forêts. Ces deux milieux ont été mis à plusieurs reprises sur le même plan – il convient de rappeler que ces activités restent intriquées sur le territoire, pour des raisons foncières autant que productives (Rémy, 1996).

Plusieurs habitant·es s'opposent à de telles comparaisons, la forêt devenant alors un milieu à part. Selon l'une d'elles, « le champ n'est pas naturel, il a été fait », tandis que « la forêt c'est ce qui recouvrait la terre initialement, il n'y avait pas de champ. Le champ c'est la forêt qui a été enlevée¹⁵² ». Et, si la comparaison avec une culture céréalière intervient, ça n'est en rien positif. Un naturaliste nie le caractère forestier d'une plantation :

« Pour moi il y a la forêt et la plantation d'arbre. La plantation d'arbres, c'est de la plantation monospécifique, d'espèce pas nécessairement autochtones. Le douglas en est l'espèce exemplaire, avec les coupes rases à des maturités manifestement insuffisantes. On coupe les arbres avant 60 ans, ça n'est pas l'âge de maturité d'un arbre. Une forêt c'est autre chose, c'est varié, elle a plusieurs essences. Quand elle est exploitée, elle devrait à mon sens l'être de façon beaucoup plus jardinée comme le dit l'ONF, sans coupe rase¹⁵³. »

On retrouve là une rhétorique proche d'un activisme écologiste, plus présent dans les territoires où les plantations se sont généralisées depuis une cinquantaine d'années. Un collectif a ainsi dénoncé, dans un récent « Appel pour des forêts vivantes¹⁵⁴ », le fait que, désormais, des « arbres [soient] moissonnés comme du blé ». Cette dernière citation, émanant d'un collectif, nous mène vers une discussion que nous espérons politique, au sens où elle engage toute personne y prenant part, ainsi qu'au sens où l'enjeu d'un pouvoir à acquérir ou conserver ne laisse pas la forêt indemne de conflits.

*

Trois questionnements ont été abordés successivement. Le premier est tiré de l'annonce de stage à laquelle nous avons répondu. Le deuxième tient plus certainement de notre intérêt pour les relations sociales qu'impliquent certains animaux – en l'occurrence, ici, les cervidés. Reprenons donc notre démarche, à l'issue de ces résultats.

D'abord, nous avons pu voir le terreau professionnel qui a mené à la mobilisation de la notion de multifonctionnalité. Notion née d'une crise selon certain·es, elle est autant heuristique que stratégique : si sa définition appelle à considérer d'un seul tenant toutes les fonctions d'un espace forestier, son emploi privilégie l'économie plus que les autres domaines – un emploi qui est donc intéressé. Ensuite, nous avons pu étudier une forme particulière de cette superposition de fonctions, dans un conflit tout autant d'intérêts que d'usages et de légitimité. Si la controverse mettant en jeu forêt et gibier, chasseurs, forestiers et autres usager·es, préexistait à la formalisation de la notion de multifonctionnalité, le mettre de côté serait inconséquent. Exploitation forestière et pratique cynégétique sont deux activités contestées : la multifonctionnalité, pour l'une et l'autre, aurait pu être une manière de se concilier dans une même posture défensive – ce qui, on l'a vu, est loin d'être le cas. Enfin, le

152 Entretien avec une habitante, 4 mai 2021.

153 Entretien avec un naturaliste, 20 avril 2021.

154 « [Appel pour des forêts vivantes](#) », Terrestres, 2 août 2021.

caractère multifonctionnel d'un même milieu a été déplié à propos d'interrogations propres aux personnes rencontrées – les déchets, les dégâts et, en somme, le bon usage de la forêt. Celui présenté par la filière nous paraît inatteignable : économie et écologie ne sont pas conciliables, quoiqu'en pensent les promoteurs de notions telles que services écosystémiques, aménités environnementales, croissance verte ; et, le consensus ne nous semble pas la panacée des relations sociales en un milieu qui, par ailleurs, accueille des usages exclusifs.

Aussi proposons-nous d'interroger la notion de la multifonctionnalité à l'aune de la conflictualité. Le positionnement politique de personnes interrogées a été souvent abordé. De même, la forêt est actuellement l'objet d'appropriations contradictoires : certain·es la voudrait vivante mais sanctuarisée, tandis que d'autres plaident pour un accroissement de son exploitation en même temps que sa protection. Nous avons avancé le terme d'*empêchement* en introduction, comme clé de lecture du rapport politique à l'espace forestier. Nous allons le décliner en trois temps : sous un mode passif – être empêché de ; actif – s'empêcher de ; comme locution – il n'empêche que. Cette approche nous mènera à redéfinir, selon le territoire étudié et notre cadre théorique, la notion de multifonctionnalité – au risque de s'en passer.

Partie 3 : De la forêt comme milieu conflictuel

Personne ne lui demande d'aller dans les bois pour constater les dégâts, les gardes forestiers communaux sont là pour ça ; mais lui y va quand-même, parce qu'il sent plus que quiconque que ces bois sont à lui, pas en tant que propriété bien sûr, mais parce qu'ils font partie de sa vie et qu'ils sont aussi nécessaires que l'air, l'eau et la nourriture.

Mario Rigoni Stern, *Hommes, bois, abeilles*, 2001.

Plus un bruit et sur le sol des branchages en pagaille. L'homme qui sciait s'en est allé ; seules les traces de son passage persistent. Parmi elles, je reconnais la semelle lourde, enfoncée loin dans la terre et les roues des engins qui font ornières sur les abords. Dessous, à peine recouverts, les ongles parallèles d'un sanglier, les pattes griffues et informes d'une marte, le croisillon léger d'un passereaux dont la pitance se trouve au sol plutôt qu'en hauteur. À celles-ci s'ajoutent les miennes. Je les aimerais lestes, mais elles marquent tout autant.

Quelques pas de plus sur la piste. Au sol, les branches semblent amoindries, de même qu'un oiseau paraît menu dès lors qu'il ne vole plus, mais gît seulement. Si l'on s'en vient à pied, on lève les genoux haut. Et cela craque et cela feule sous la semelle qui s'abat. Si l'on s'en vient à vélo, on freine soudainement, tourne sur la droite et emprunte une sente que l'on espère canal ou déviation. Puis le pied à terre car le sentier ne mène à rien.

En ce jour, c'est un chien qui s'arrête le premier. Il divague au-devant, s'en vient et repart en courant selon qu'une branche lui est jetée ou rien. Une branche, donc, jetée d'abord à nos pieds par le vent ou la scie ou les dents d'un objet à moteur qui tronçonne. Une branche que l'on envoie, récupère dans la gueule et balance encore. Puis une autre branche qui contraint le jeu – car cette

branche-là repose sur le chemin de tout son long.

Derrière le fouillis des rameaux, le chemin se poursuit mais se voit barré, encore. Du plastique tendu entre deux arbres indique l'objet de l'interdit : une course dans les bois. Un panneau ajoute : ne passez pas.

Aussi se voit-on contraints, et ce par deux fois. Le chien n'y comprend rien et, comme de coutume en contre-bas, n'a que faire des clôtures et des barrières. Il s'élance. J'hésite, mais le retiens. L'empêche. Le maintiens.

Une femme m'a dit qu'en pareille cas, lorsque du bois gênait sur la route, elle faisait comme en son jardin : elle nettoyait. Une brassée de menus bois mise en tas sur le côté et sur le côté un tas de feuilles qu'on laissera pourrir.

Les branchages et le plastique tendu entre deux arbres. Autant de raisons pour s'en retourner – et le chien d'en paraître contrarié.

*

Empêcher, c'est fait obstacle. Pourquoi introduire ce verbe, puis en décliner les sens, tandis que ce travail touche à sa fin ? C'est que la forêt n'est parfois pas dénuée d'embûches ; que les intérêts des un-es font les contraintes des autres ; que d'aucuns préfèrent se retenir d'intervenir afin d'éviter de trop gêner. Voilà pour la polysémie. Qu'en est-il de la situation étudiée ? Dans chacune des parties qui suivront, nous interrogerons nos choix épistémologiques et méthodologiques à l'aune des six mois passés dans les forêts du Vercors ; nous reprendrons les résultats précédemment présentés sous l'angle de l'empêchement, dont on usera comme d'une clef pour comprendre certaines situations ; nous aborderons, pêle-mêle, les chantiers que le présent texte se contente seulement d'ouvrir.

1. L'empêchement : réglementation et régulation

Réglementation

Un appareillage réglementaire est le principal outil employé lorsqu'il s'agit de contrôler un usage ou une activité dans les bois. L'Angleterre du XVIII^e siècle (Thompson, 2017) ou la Rhénanie du XIX^e siècle (Bensaïd, 2007) nous l'ont montré chacune à leur manière. Il en est de même sur notre territoire aujourd'hui. Parmi les solutions travaillées collectivement pour répondre à un contexte tendu, la réglementation apparaît parmi les plus plébiscitées. Elle émane des propriétaires privés les plus mobilisés sur leurs parcelles : des interdictions risquent d'être mises en œuvre, des panneaux affichés, des poursuites engagées. Elle émane, aussi, des gestionnaires ou des représentant-es d'un ensemble de propriétaires. Ainsi, tandis que la fréquentation préoccupe la plupart des forestiers du territoire, une juriste a effectué un stage auprès des agents locaux de l'ONF afin de trouver quels outils réglementaires pouvaient être proposés pour contrôler la fréquentation et faire respecter la mise en œuvre des travaux forestiers. De même, c'est l'outil réglementaire qui est mis en avant par le principal groupement de sylviculteurs du plateau. La principale problématique à laquelle celui-ci fait face est la présence de VTT en grand nombre ou d'engins motorisés. Une démarche est en cours pour prévenir, voire sanctionner les plate-formes en charge des tracés qu'empruntent les vététistes. Les propriétaires s'expliquent d'une telle démarche : il est question de leur responsabilité et il s'agit d'éviter un surcroît de dégâts.

Régulation

En amont, avant même qu'un dégât ne soit perpétué, qu'une infraction ne soit décelée, une partie des tâches des gestionnaires est de prévenir les éventuelles tensions pour mieux s'en prémunir, à l'avenir. Un agent de l'ONF l'exprime ainsi : « dans des territoires où le tourisme est très présent, nous gestionnaires on doit s'adapter à ça et trouver des solutions. Être force de proposition plutôt qu'être là à avoir le sentiment d'être dépossédés des milieux qu'on gère [...]. Identifier la demande, comprendre le contexte¹⁵⁵ ». Et devancer les éventuels conflits :

« Les gens ont envie de s'évader. Quand ils font du VTT ils veulent des *single* et pas des routes forestières hyper-larges. Donc il faut leur donner. Mais à nous d'être à l'origine de la conception de ces tracés, pour justement intégrer tous les enjeux environnementaux qu'il peut y avoir. [P]roposer des choses très balisées – parce que c'est ce qu'ils cherchent les gens des choses très balisées, très faciles d'accès – en périphérie de massif pour inviter les gens à les utiliser et éviter une pénétration

155 Entretien avec un agent de l'ONF, 24 avril 2021.

trop grande dans les massifs qui pourrait générer du dérangement sur certaines espèces¹⁵⁶. »

Le pont avec le monde cynégétique peut aisément être franchi : la régulation, c'est canaliser les flux, les endiguer lorsqu'ils se font trop remuant, écopper ce qui déborde. À l'échelle du PNRV, une commission dédiée à la forêt peut être reprise sous ce vocable. Un de ses principaux acteurs nous en explique son but : « son utilité c'est de réunir tout le monde et de mettre tout le monde d'accord sur une politique d'ensemble¹⁵⁷ ». Il détaille les évolutions que la commission a subi : si son utilité n'était pas discutable lorsqu'un des personnes issues d'univers différents s'y rencontraient – forestiers, scieurs, élu·es, naturalistes – la tendance technicienne est aujourd'hui déplorée. Lieu d'échange d'informations, arène qui peut aussi servir d'exutoire pour certain·es, la commission forêt permettrait de faire une place physique à des tensions qui sinon ne s'exprimeraient pas, ou pas directement. Ainsi, un autre familier de la commission salue lors d'une réunion le travail ce que cette dernière a permis : si les débuts du PNRV ont pu être marqués par des conflits récurrents, la commission forêt en a expurgé bon nombre¹⁵⁸.

La tâche des gestionnaires et les outils existants montrent une attention portée à la concorde, au consensus. Lorsqu'on en vient à interroger des personnes n'étant familier ni des agent·es, ni des outils, les solutions aux problèmes abordés semblent pauvres. On a identifié le seul mis en avant, comme par défaut : la fragmentation du territoire et du temps. En somme, empêcher les un·es d'user d'un lieu à un moment donné ; s'empêcher de faire de même à un autre moment.

2. S'empêcher

Retour méthodologique

C'est peu dire que l'appareil méthodologique à même de porter cette étude a été l'objet de nombreuses réflexions. On a dit l'ordre avec lequel nous avons projeté de procéder : d'abord des entretiens semi-directifs, par manque d'imagination et souci de rigueur ; puis, des entretiens mobiles, avec une proposition de rendus photographiques et cartographiques nourris de deux rencontres successives¹⁵⁹ ; enfin, une approche reposant en partie sur la narration, avant que l'on ne revienne aux entretiens et observations sans pour autant abandonner tout ce qui avait été envisagé auparavant. Au terme de cette entreprise, plusieurs raisons expliquent ces détours.

D'abord, la généralité de la proposition de départ, ainsi que la perspective descriptive qui en a dans un premier temps découlé, nous ont conduit à nous intéresser aux manières de restituer la teneur des résultats, plus qu'aux résultats eux-mêmes. Si la question de recherche paraissait alors peu motivante, l'énergie se devait d'être placée ailleurs – en l'occurrence, dans la manière de rendre-compte de ce qui survient dans les forêts du territoire étudié. D'où une approche graphique : soit par le biais de cartes interactives mêlant discours et images, qui auraient procédé de l'enregistrement d'itinéraires proposés par les personnes rencontrées, dans le sens de SIG qualitatifs ou, du moins, non quantitatifs (Pavlovskaya, 2009) ; soit par l'entremise de récits-photographiques, à la manière de ce qu'a pu proposer E. Petiteau, par

156 *Id.*

157 Entretien avec un élu, 23 avril 2021.

158 Intervention lors de la réunion du 8 avril 2021.

159 La proposition de SIG qualitatifs suit certaines initiatives du laboratoire PACTE, avec lesquelles Cécile Petit nous a familiarisé ; la proposition d'une mise en récit s'appuyant sur des photographies a été discutée avec Laure Brayer, initiatrice de la recherche-crédation « Les ondes de l'eau », avec le laboratoire AAU.

exemple, avec des dockers de Nantes (Petiteau et Renoux, 1992). Toutefois, la difficulté de retrouver les personnes rencontrées une première fois – nous n'avions pas abandonné les entretiens semi-directifs – nous a conduit à reconsidérer cette proposition. Le cadre que nous nous étions posé préalablement se devait d'être plus lâche : des entretiens mobiles, en forêt de préférence, ont été alors spontanément demandés, ce qui a permis d'introduire matériellement le milieu forestier dans nos discussions.

Toutefois, il est apparu que l'accumulation de matériaux sonores – les entretiens enregistrés – et visuels – les observations faites en compagnie de forestiers, chasseurs, technicien·nes ou habitant·es – ne suffisaient pas. La description, seule, manquait d'intérêt. Pourtant, « la géographie est une science essentiellement descriptive » disait en son temps l'un de ses principaux acteurs (Vidal de la Blache, 1913, p. 297). Il n'aura pas échappé que nous n'en sommes pas resté aux méthodes et notions propres à la géographie – et d'ailleurs la géographie n'en est pas resté à la description –, mais avons essayé d'embrasser l'ensemble des sciences sociales comme une seule et même entité. Donc, la description n'aurait pu nous suffire – nous borner à celle-ci, dans un premier temps, nous a même poussé à nous désintéresser du sujet. Nous n'avions pas les compétences pour faire un inventaire : quelle expertise apporter alors qu'on n'est familier du milieu étudié que depuis quelques mois ? Par le biais d'un regard extérieur, justement, à ce milieu, nous a-t-on dit. Soit. Mais comment ne pas sembler à côté des problématiques importantes pour les personnes rencontrées ? Si nous avons tout à apprendre du contenu des principaux enjeux, la manière de les reprendre, seule, semblait apporter un peu de nouveauté. Aussi avons trouvé dans la narration la source d'un intérêt renouvelé pour notre sujet.

Il a fallu défendre ce parti-pris : la narration a-t-elle sa place dans une entreprise scientifique ? Si oui, laquelle ? En introduction, préambule ou prélude ? Au cœur de l'analyse ou à ses marges ? Avouons-le, cela n'était pas vraiment motivé ni réfléchi. Il importait, pour nous, de donner vie à des observations qui ne faisaient pas l'objet d'enregistrement sonore ou visuel. L'esquisse de quelques situations nous a permis de faire une boucle avec un questionnaire préalable : quelle place accorder à celles et ceux qui nous ont octroyé du temps ? Comment les en remercier et les assurer que ça n'était pas pour rien ? Un recueil des propositions narratives que l'on a fait pour ce travail a donc été composé, dans l'unique but, d'abord, de remercier les personnes rencontrées ; dans celui, ensuite, de donner à lire agréablement la forêt que nous avons pu arpenter.

Enfin, pourquoi revenir sur ce processus dans une section qui dit « s'empêcher » ? C'est qu'à plusieurs reprises, des raideurs issues de notre formation nous ont conduit à faire des choix sans qu'ils ne soient motivés. On s'est empêchés par trop d'empressement : pourquoi retranscrire mot à mot les propos enregistrés ? C'est l'usage, s'est-on convaincu. Pourquoi s'en tenir au face-à-face réglementaire avec l'« acteur » préalablement identifié ? C'est ce qu'il y a de plus commode, a-t-on songé. Pourtant, que d'énergie dépensée à prendre scrupuleusement en note des propos déjà entendus, que d'inconfort résultant de rencontres qu'il aurait mieux valu faire en forêt plutôt qu'en intérieur. La leçon de ces empêchements : à l'avenir, il conviendra de résolument motiver les choix méthodologiques effectués, et de s'assurer de l'utilité des plus coûteux. Une leçon, a-t-on écrit – la preuve qu'il y a encore beaucoup à apprendre. Sortons de l'introspection et observons comment s'empêchent, de la même manière, les acteurs du milieu forestiers dans les forêts qui nous ont accueillies. Cela prend deux formes : un rapport pragmatique à des tensions qu'il convient dès lors d'éviter ; une recherche de la concorde, qui tend à évacuer les points de vue considérés comme extrêmes.

Un rapport pragmatique aux tensions

Beaucoup des tensions identifiées au cours de cette étude paraissent larvées, dissimulées, mises de côté, ce qui nous a mené à n'en pas percevoir pendant un temps. Il convient donc de faire place à des contestations, ou simplement des remises en question, qui s'empêchent. Ça peut être sous une forme très simple, suscitée par la peur ou le rejet de la confrontation, comme pour ce propriétaire privé vis-à-vis de la chasse :

« Quand j'entends le coup de fusil j'ai trop peur, je vais pas me mettre en danger. Il y a tout le plaisir d'aller dans les bois, mais on se restreint¹⁶⁰. »

Mais il arrive que le processus soit un peu plus complexe. En cela, le discours d'une habitante nous a paru particulièrement révélateur. Au motif que son appréhension des forêts, et en particulier des arbres, était hétérodoxe, elle a confié se garder d'intervenir et d'interroger les personnes concernées, sur ce qui lui semble intolérable ou questionnable. Son approche, il est vrai, ne reprend pas les termes consacrés par la gestion forestière. Une journée passée à ses côtés, dans son jardin d'abord, puis dans différentes forêts du massif, nous a permis d'éclairer les propos tenus d'abord en entretien¹⁶¹. La forêt, et les arbres qui la composent, lui sont autant d'interlocuteurs. Ses relations avec ces derniers se jouent de termes techniques : c'est d'énergie, de couleurs, de sensations dont il est question. Pourtant, cette personne s'est mise en tête d'apprendre le discours légitime pour traduire sa propre appréhension de la forêt. Pour cela, six années ont été passées dans une formation dédiées aux plantes et à leur utilisation. Ainsi mêle-t-elle les description anatomique des fleurs observées avec ce qu'elle dit recevoir de ces mêmes fleurs. L'effort qui a été le sien pourrait la conduire, à l'avenir, à deviser avec des technicien·nes – et, espère-t-elle, les convaincre d'accorder de l'attention à ce qui selon elle importe.

À l'aune du verbe qu'on se propose de déplier, la situation sylvo-cynégétique abordée dans les résultats voit son sens approfondi. Les chasseurs locaux, par leur absence lors des rencontres organisées avec des forestiers, ainsi que le passage en force pour la définition des plans de chasse – du moins est-ce ainsi que cela a été perçu – font montre d'un refus de la confrontation physique et, de ce fait, reconduisent un conflit qui ne trouve pas d'issue. L'empêchement est double : pour le collectif cynégétique – autre chose de mieux à faire, comme lorsqu'on décline une invitation – et pour trouver une solutions à des tensions reconnues pourtant de tous. Le conflit mis en évidence entre chasseurs, forestiers et les autres usager·es est original en ce qu'il évite le consensus, là où des outils et des notions appellent à l'entente. D'où, sûrement, la réaction de certain·es technicien·nes, des services de l'État ou du PNRV, qui ne cachent pas leur lassitude vis-à-vis d'une relation conflictuelle qui tend à être naturalisée ainsi. Au détriment de la raison gestionnaire, c'est bien de politique qu'il s'agit – et le terme est fréquemment employé par les technicien·nes concerné·es : lors d'une réunion entre les services chargés de la forêt à la CCMV et au PNRV, c'est précisément ce mot qui a été choisi pour décrire les blocages avec lesquels il fallait composer¹⁶². Pour reprendre les propos de D. Bensaïd, « la politique [...] en tant que pluralité conflictuelle » s'impose ici sur un consensus qui préfère la « gestion prosaïque des choses et des êtres » (Bensaïd, 2009, p. 29), au détriment de la concorde et, du moins pour une partie des personnes rencontrées, d'une certaine pérennité de la régénération forestière. Pour le philosophe trotskyste, ce serait l'avènement d'un processus démocratique, en tant que relation conflictuelle ; pour tout gestionnaire, c'est l'échec du consensus, et donc autant d'ennuis auxquels se frotter ; pour

160 Entretien avec des propriétaires forestiers privés, 17 mai 2021.

161 Divagations en compagnie d'une habitante, 7 juillet 2021.

162 Réunion du 22 mars.

nous, c'est un conflit naturalisé, qui perd par là sa fertilité.

Se garder de l'extrémisme

Nous n'avons pas su quoi faire, d'abord, d'une formulation redondante entendue dans nombre d'entretien : je ne suis pas un ou une extrémiste. Que venait faire cette précaution dans nos discussions ? Une élue affirme ainsi :

« Il y a un petit peu trop d'activisme quelques fois, je suis pas du tout pour. Je suis plus pour le colibri, c'est-à-dire faire prendre conscience aux gens progressivement qu'il y a autre chose que la société d'économie, la société de consommation, le PIB¹⁶³. »

La modération semblerait de mise. Sa revendication spontanée par la plupart des personnes rencontrées a eu de quoi étonner. C'est qu'un point de vue trop affirmé conduirait à se voir disqualifier. Une habitante confie, en ce sens qu'il y a « des gens avec qui je peux en discuter et des gens avec qui c'est un point de vue trop militant¹⁶⁴ ». On pourrait dire ça de tout sujet. Or, pour celui qui nous occupe, le contexte impose d'aller plus loin. La présence d'une Réserve de vie sauvage, mise en œuvre par l'association Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS), incite les uns et les autres à se positionner en fonction de celle-ci. Pour certain-es, elle est à dénoncer, voire à combattre – ce stage, même, pourrait servir d'appui pour formuler des « contre-arguments », avance une techniciennes lors d'une réunion¹⁶⁵. Pour d'autres, elle est à soutenir, sans que ce soutien n'implique d'endosser la caricature que ses détracteurs veulent faire porter. Pour d'autres, enfin, c'est une bouffée d'air qui s'offre : l'occasion d'enfin décider, pour une part, de ce qui peut se passer – et surtout ce qui peut être évité – dans une forêt donnée.

Un tel positionnement politique n'aurait pas dû nous surprendre. Selon A. Bensa, « les actes se construisent de façon stratégique, conflictuelle, consensuelle ou incertaine dans le mouvement même des interactions suscitées par l'enquête » (Bensa, 2008, p. 325). Ainsi, la poursuite d'une étude comme la nôtre donne voix à des personnes qui parfois restent muettes ou, au contraire, à de fameux bavard-es : dans les deux cas, c'est une opportunité pour affirmer une opinion dont il convient de se saisir. On se doit d'accorder de l'attention à chacune d'elles. Pourtant, il n'est pas rare de se voir conseiller des personnes perçues comme consensuelles, le forestier correspondant le plus à une gestion multifonctionnelle, un élu raisonnable, une habitante à l'écoute. Certaines opinions seraient moins audibles que d'autres, en raison d'une supposée radicalité. Pourtant, la mise en avant d'un modèle extractiviste sans qu'une discussion soit possible ne serait-il pas aussi extrême que l'appropriation d'une parcelle pour la laisser en libre-évolution ? On peut avancer que ça l'est plus encore. Et lorsqu'un acteur de la filière explique qu'il y a comme « un bruit de fond, avec des organisations qui ont pignon sur rue, sont présentes sur les réseaux sociaux et dans la presse¹⁶⁶ », n'est-ce pas en tout point similaire – l'incidence politique en moins – aux corporations et aux lobbys de cette même filière ? La critique n'est pas nouvelle, certes, mais là où d'aucuns préconisent de privilégier tel ou tel acteur, laissant de côtés ceux jugés trop peu raisonnables, il convient de rappeler que la raison ne fait pas l'objet d'un monopole. Sous couvert de prôner des relations apaisées, c'est une certaine vision de la forêt et du discours qu'il faut porter sur celle-ci qui s'impose.

3. Il n'empêche

163 Entretien avec une élue et propriété forestier privée, 15 avril 2021.

164 Entretien avec une habitante, 6 mai 2021.

165 Intervention lors du comité de pilotage du 8 avril 2021.

166 *Id.*

« On peut être contre la chasse, moi c'est pas une activité que j'apprécie, mais il n'empêche que ça peut être un outil de régulation des populations quand c'est nous qui décidons de définir ce qu'il faut faire¹⁶⁷ ».

Oui, il n'empêche : les positionnements constatés ne sont pas gravés dans le marbre. La discussion amène du mouvement dans l'argumentaire et la forêt s'en trouve symboliquement renouvelée. La forêt, d'ailleurs, elle aussi résiste – à la standardisation, à la pacification, à la normalisation. Ou, du moins, d'aucuns résistent pour elle. Dire « la forêt », de nouveau, serait toutefois impropre. Les résultats proposés précédemment détaillent trois scènes qui sont autant de déclinaisons de cette proposition. La culture des forestiers est contestée par celles et ceux qui ne la connaissent pas, et en revendiquent une autre, à coup de slogans ou bien sous cape ; les conflits récurrents entre chasseurs et forestiers ne sont pas de nature à s'éteindre – les intérêts à court terme, et la légitimité à long terme s'opposent ; enfin, l'utilisation et la valorisation de ce qui, pendant un temps, était délaissé ou ramassé seulement par les plus pauvres, est à même de nous questionner. La forêt résiste : une manière d'exprimer la pluralité des activités qui y opèrent et font vivre le milieu, plus que simplement fonctionner. Les réflexions qui suivent seront autant d'ébauches : chacune aborde des enjeux qui pourraient faire l'objet de longs développements. Nous n'en proposons qu'une infime partie.

Fonctionner ou exister

Revenons sur les termes employés : multi-usage, multifonctionnalité. Ceux-là sont avant tout descriptifs : oui, il y a plusieurs usages et oui, si l'on raisonne en termes de services, la forêt a plusieurs fonctions. Mais c'est une bien pauvre manière de considérer ce milieu. Une forêt multifonctionnelle serait alors, littéralement, une forêt qui fonctionne. Un agent de l'ONF l'explique parfaitement :

« La multifonctionnalité, c'est un terme un peu technique, qui ne parle pas vraiment aux gens de l'extérieur, mais qui pour nous signifie bien de quoi on parle : une forêt qui remplit ses différentes fonctions, et aussi toutes celles qu'on imagine pas encore¹⁶⁸. »

Si l'on se place dans les pas de M. Benasayag, on peut mettre en évidence une distinction qu'il propose : « [...] le fonctionnement est, au mieux, une façon de comprendre et de représenter de l'extérieur les processus de la machine et du vivant, du biologique et de l'inerte, l'existence renvoyant quant à elle à la compréhension en intériorité des processus et du vivant, et des situations dans lesquelles ils se déroulent » (Benasayag, 2018, p. 126). À gros traits, l'on pourrait donc opposer deux approches. L'une, multifonctionnelle, serait prompte à mettre en chiffre les aménités environnementales et à contrôler l'accueil, les loisirs, les usages faits du milieu. L'autre, « vivante » pour reprendre un appel déjà cité¹⁶⁹ et les mots de M. Benasayag, tenterait de *dire* la forêt plus que de la compter, en laisserait une part en libre évolution et n'envisagerait d'exploitation que si cela s'avérait nécessaire. Les observations effectuées injectent toutefois un peu de nuance. Prenons comme exemple un constat fait par plusieurs personnes rencontrées : en un lieu donné, sous les arbres, le milieu est considéré comme mort.

167 Entretien avec un agent de l'ONF, 24 avril 2021.

168 *Id.*

169 « [Appel pour des forêts vivantes](#) », Terrestres, 2 août 2021.

Premier cas : une habitante nous mène vers une parcelle qu'elle considère comme « infernale¹⁷⁰ ». Devant nous, une plantation d'épicéas bien ordonnée. Peu de mouvement, si ce n'est celui des promeneurs et promeneuses ; pas de bruit autre que celui de notre conversation. Une forêt qui n'a pas de vie, commente l'habitante.

Deuxième cas : une après-midi de formation nous conduit, en compagnie d'élus et de techniciens, vers une parcelle à inventorier¹⁷¹. Il s'agit de constater des marques d'abrutissement. Les commentaires sont nombreux pour qualifier le milieu traversé : fermeture, manque d'exploitation... Un calcul de la surface terrière¹⁷² indique un chiffre élevé. La parcelle ne vivrait pas en raison de son abandon.

Notre conclusion, relativiste, sera simple, sinon simpliste : une forêt vivante le serait en fonction de ce qu'on privilégie : la diversité biologique et esthétique ; le potentiel économique ; le potentiel évolutif.

De différents régimes de propriété

On n'a cessé de nous le rappeler durant la durée de ce travail : la propriété est une question complexe en forêt, qui se doit d'être abordée dans sa complexité. C'est, de plus, une question des plus prégnantes : une réserve « citoyenne » entend user de la propriété pour la détourner¹⁷³ – un philosophe fait même de ce retournement le principal argument d'un de ses ouvrages (Morizot, 2020) ; d'aucuns menacent de clôturer leurs parcelles afin d'en garantir le bon renouvellement – vététistes et cervidés étant alors concomitamment rejetés ; enfin, la notion de bien commun semble affleurer autant que le calcaire dans les forêts du Vercors – et personne n'est d'accord sur le sens à donner à ces termes. On peut de nouveau se référer à D. Bensaïd pour éclaircir ce qui se joue sur la propriété en forêt aujourd'hui. Le philosophe s'appuie sur une série d'articles écrits par le jeune Marx à propos de la législation sur le vol de bois en Rhénanie, dans les années 1840. Marx, alors, écrit : « [...] tous les droits coutumiers des pauvres reposaient sur le fait que certains types de propriété avaient un caractère *indécis* qui ne déterminait pas si, en dernière instance, cette propriété était privée ou commune » (Bensaïd, 2007, p. 12). Cette indécision est toujours au cœur des rapports quotidiens à la forêt pour celles et ceux qui n'y travaillent pas : passer ou non cette barrière ? Sortir ou non des sentiers ? Ramasser ou non telle ou telle plante ? Couper un arbre et ramasser du bois ou s'en garder ? Si la propriété n'est plus indécise – son régime est dûment fixé, que ce soit pour les parcelles domaniales, communales ou privées – sa reconnaissance n'est pas acquise et fait l'objet d'une contestation. Ainsi la plupart des personnes rencontrées qui n'étaient pas intégrées dans la filière forêt-bois a semblé incertaine quant au régime de propriété propre au milieu forestier ; à l'inverse, les acteurs de la filière mettent un point d'honneur à sans cesse le rappeler : si tout le monde peut y aller, la forêt ne serait pas à tout le monde.

Collectif ou singulier : des approches irréconciliables ?

Un dernier point peut ici être abordé. On a segmenté, de manière sûrement artificielle, l'appréhension de la forêt depuis l'intérieur de la filière forêt-bois et depuis l'extérieur de celle-ci. Reprenant cette distinction, on peut la consolider par une autre, entre l'individu et le

170 Entretien avec une habitante, 6 mai 2021.

171 Observation lors d'une formation OGFH, col de la Croix-Perrin, Lans-en-Vercors, 25 mai 2021.

172 La surface terrière d'un arbre correspond à la surface du tronc coupé à 1,30 m. La surface terrière d'un peuplement est la somme des surfaces terrières de tous les arbres qui le composent et s'exprime en mètre carré. Elle permet de qualifier le degré de concurrence entre les arbres et, à l'échelle d'un peuplement, de quantifier l'état de l'éclaircissement au sol.

173 Maurel, Lionel, « [La propriété privée au secours de forêts ?](#) », Terrestres, 26 juin 2020.

collectif, en repartant de la conflictualité. En ce sens, on peut tenter de suivre un forestier dans la comparaison qu'il ébauche entre forêt et animaux ou, plus précisément, entre la contestation de l'élevage par le biais d'un régime alimentaire végétarien ou végane, et la contestation de toute exploitation forestière, au motif que des coupes rases sont effectuées en certains territoires. Selon lui, il n'est pas forcément pertinent de dénoncer en bloc une activité plurielle : « Est-ce qu'il faut être hostile à quelque chose à partir d'exemples qui certes existent, mais qui ne sont pas forcément les situations qu'on a autour de nous¹⁷⁴ ? » Nous ne discuterons pas sa position – une dénonciation intransigeante, pour simplificatrice qu'elle est, peut trouver une justification stratégique. Toutefois, la comparaison est fertile : on peut voir dans ces deux formes d'engagement – auprès des animaux ou des forêts – plusieurs points communs. Le plus importants, selon nous, est un rapport dialogique entre individuel et collectif.

Un nœud existe entre éthique animale et éthique environnementale sur la référence à privilégier : l'individu, pour la première éthique ; l'écosystème, la relation, le milieu, pour la seconde (Maris et Huchard, 2018). Les deux positions paraissent irréconciliables en ce qu'elles s'opposent terme à terme. Qu'en est-il en forêt ?

Gérer un massif, un triage, une parcelle, implique de penser à l'échelle de cet ensemble et de se projeter, dans le temps, à la place de celui-ci. De même qu'A. Leopold appelait à « penser comme une montagne » pour qu'une éthique écocentrée voit le jour (Leopold, 2017), de même les forestiers rencontrés pensent pour la plupart à l'échelle de la forêt. D'où une incompréhension pour certaines personnes à l'écart du milieu professionnel forestier : qu'en est-il des arbres ? Qu'en est-il de cet arbre-ci, connu, individualisé ? Plusieurs arbres remarquables sont identifiés comme tels par les services forestiers : le « sapin Bellier » vers Bois-Barbu, à Corrençon-en-Vercors ; le « sapin Bronzé », dans la forêt de Lente, à Bouvante... Mais tout arbre peut devenir remarquable pour peu qu'on lui accorde un intérêt particulier. Celui-ci peut venir d'une pratique artistique, comme l'explique cette habitante : « Un dessin est réussi s'il est individualisé. Je dessine des arbres, indépendamment, tout seul. [...] Un arbre seul ça se dessine¹⁷⁵. » Une forêt, ajoute-t-elle, c'est bien plus difficile. Une nette illustration de cette opposition entre individuel et collectif peut être trouvée dans la lecture croisée suivante.

À quatre années de distance, un « agrégé de philosophie et bâtisseur en pierres sèches », ainsi qu'il se définit lui-même, a proposé un essai sur ce que signifie *Être forêts* (Vidalou, 2017), tandis qu'un biologiste a, pour sa part, entrepris de dépeindre ce qu'était, selon lui, *Être un chêne* (Tillon, 2021). Il n'est pas seulement question de titres ici, que l'on sait malléables sous la pression des éditeurs et éditrices. L'armature conceptuelle de ces deux textes importe, car toutes deux s'opposent en de nombreuses manières. D'un côté, la forêt renvoie à une dimension collective, aux usages et aux formes de lutte qui s'y déroulent ; c'est « une réalité sensible [...] une façon singulière d'agencer le monde, de l'imaginer, de s'y attacher » (Vidalou, 2017, p. 12). De l'autre, le chêne est « l'individu-arbre » (Tillon, 2021, p. 18) auprès duquel se ressourcent l'auteur, ce dernier enjoignant tout un chacun à trouver le sien. En somme, deux modèles : la solidarité, la contestation de l'uniformisation, une acuité politique qui jamais ne s'affaisse ; un individualisme régénérateur, un lâcher-prise qui fait l'économie de la critique, le développement personnel pour tout horizon¹⁷⁶. Notre manière de traiter l'un et l'autre de ces ouvrages ne cache aucunement nos préférences et nos aspirations. Toutefois, leur comparaison est révélatrice de deux goûts contemporains pour la forêt. L'un

174 Entretien avec un agent de l'ONF, 24 avril 2021.

175 Entretien avec une habitante, 6 mai 2021.

176 Ou, pour le dire avec les mots de F. Lordon : « Je ne mets pas tous les amis des arbres dans le même panier, mais voilà tout de même le nouvel oecuménisme où mène le lyrisme de la communion sensible – un tréfonds de dépolitisation. » Friot, Bernard et Lordon, Frédéric, *En travail. Conversation sur le communisme*, La Dispute, 2021, p. 77.

perçoit la forêt comme un espace collectivement approprié, que ce soit pour y travailler, y lutter, y vivre ou comme objet de retrait¹⁷⁷. L'autre, à l'inverse, y voit une ambiance où chaque arbre compte en ce qu'il est l'exemple de la plasticité devant l'urgence des changements. Pour le dire autrement : résistance ou résilience. Il est évident que présenter les choses ainsi tourne à la caricature ; mais broser des archétypes permet parfois, par contraste, de mettre en lumière des trajectoires qui souvent s'ignorent cordialement.

177 À noter que ce goût pour la forêt comme refuge trouve ses épigones dans la pensée autonomiste comme parmi un adversaire politique que l'on peut volontiers qualifier de réactionnaire. Un numéro de la revue littéraire anti-moderne *Philitt* a récemment été consacré à ce milieu, sous les auspices d'Ernst Jünger. Un grincheux « recours aux forêts », dirions-nous.

Conclusion

« C'est ce que vous essayez de promouvoir : que l'engrenage se fasse bien entre les forestiers, les touristes, les sportifs, les chasseurs, les agriculteurs¹⁷⁸... » Il est toujours intéressant d'entendre ce qu'une personne rencontrée dans le cadre d'une étude attend de celle-ci et, incidemment, de celui ou celle qui la met en œuvre. Il nous a ainsi semblé que les attentes, de la part de l'organisme d'accueil comme de la plupart des personnes entrevues, étaient similaires à celles formulées par ce propriétaire privé cité ci-dessus : que les choses se passent bien – entendre : sans heurt, sans tension, sans conflit.

En un sens, c'est ce que l'on a pu constater six mois durant : une situation somme toute relativement pacifiée, avec des tensions certaines, mais qui n'ont pas la prégnance qu'elles ont dans d'autres massifs. On pourrait alors conclure que le PNRV, en tant qu'« institution à visée fonctionnelle, sans autre légitimité que celle procurée par le consensus des différentes parties prenantes » (Gerbeaux et Paillet, 2000, p. 43), remplit son rôle à merveille – et d'ajouter qu'en un sens, c'est tant mieux. Mais, plutôt que de valider le fonctionnement d'une structure à l'égard du milieu forestier, en inventoriant l'ensemble des démarches allant dans ce sens, nous avons souhaité nous situer à l'écart des attendus identifiés pour saisir les questionnements qui pouvaient émerger d'entretiens, d'observations et de lectures. Les trois principaux thèmes dépliés – culture forestière, équilibre sylvo-cyénégétique, sous-produits et déchets – mériteraient chacun une étude à part entière. Leur croisement nous a semblé propice à donner du relief à la notion de multifonctionnalité, justement pour s'en défaire : il est apparu que celle-ci ne fonctionnait pas si bien.

Écologiquement, l'équilibre attendu est loin d'être atteint. La question de la régénération est revenue à mainte reprise pour en déplorer l'absence. Si un processus naturel est communément recherché, dans la filière comme en dehors, ce dernier est en passe d'être tout à fait abandonné. En cause selon les professionnel·les : une forte pression des cervidés, des milieux qui se referment faute d'exploitation, des changements environnementaux et sanitaires plus rapides que les capacités de réponse du milieu.

Socialement, la hausse de la fréquentation invite à un grand nombre de réactions. Des stages sont commandés pour en étudier les formes et les réponses à apporter ; des expérimentations sont mises en œuvre pour contrôler les flux de visiteurs ; des menaces sont proférées par les ayants-droit : en somme, si les tensions restent larvées, elles affleurent nombreuses.

Économiquement, enfin, le marché foncier et la vente de bois sont même en difficulté. Un propriétaire privé le formulait ainsi : « [...] pour les propriétaires la forêt est sinistrée. Les gens qui achètent des bois dans le Vercors, soit ce sont des passionnés, comme nous, soit ce sont des cons¹⁷⁹ ». Et si une vente de bois exceptionnelle a été effectuée au cours de notre enquête par les services locaux de l'ONF, elle n'entame pas nécessairement une tendance sur le long terme.

Ainsi, les trois piliers de la multifonctionnalité vacillent. Ils seraient de bois pourris plus de que béton armé. C'est qu'envisager le milieu forestier comme un ensemble de fonction dont il faudrait huiler le mécanisme fait peu cas du travail quotidien en forêt, comme des relations plurielles qu'entretiennent les usager·ers des bois avec leur milieu de prédilection. Aussi peut-on conclure de la notion de multifonctionnalité qu'elle joue son rôle législatif, pour le peu qu'on lui accorde, et descriptif, pour celles et ceux qui la connaissent. Mais elle ne sert en rien pour comprendre ce qui survient dans tout milieu forestier et *a fortiori* dans les forêts que nous nous sommes proposés d'étudier. Car, comme ailleurs, les forêts du Vercors ne se

178 Entretien avec des propriétaires privés, 3 mai 2021.

179 *Id.*

contentent pas de fonctionner mais existent pleinement – et, aussi, on y vit nombreux et diversement.

Annexe 1

Septembre 2018. C'est un jour de fête. Une sorte de communion, presque une kermesse. Il a fallu lever haut le pouce pour s'en aller rejoindre bocage et marais. Au milieu de ces derniers, un menu bois s'élève. Un inventaire qui recense ce que le pays contient de diversité biologique n'indique pas une forêt, seulement des landes et des bosquets¹⁸⁰. Pour les habitant-es de ces lieux, c'est pourtant bien de sylvie qu'il s'agit – le terme est choisi à dessein : en cet endroit tout entier façonné, le sauvage attire. Les prairies sont boueuses et les noues débordent. Devant une maison commune, bibliothèque autant que vigie, un groupe se forme. Il y a du commun entre ses éléments : une même joie de savoir un aéroport rejeté ; des chaussures qui ne craignent pas de prendre l'eau ; un immense désir d'arbres. Ce matin de jour de fête, on arpente la forêt de Rohanne sans songer qu'on puisse encore expulser ceux et celles qui y logent.

*

Février 2018 – Mars 2019. Quelques jours passés, à deux reprises, en un même lieu. Il y eut une journée froide, après une nuit de danse et, pour l'entamer, le pain qui chauffe sur un poêle que l'on engloutit aussitôt. Puis les mots d'un homme qui s'est plu, dans un livre, à déplier ce que voulait dire, selon lui, la forêt – et l'homme de répondre que c'était, aussi, une manière d'être¹⁸¹. Il y eut, plus tard, ce même homme, non plus attablé mais heureux d'emmêler des rameaux pour contraindre ce qu'il nomme l'aplanissement du territoire. De cela on se souvient : « Dimanche. Après quelques tours de ronde, on part élaguer des arbres à l'entrée d'un sentier pour en bloquer le passage. Vite jonché de branches et de troncs récupérés sur le bas-côté, de pierres extraites du champ limitrophe, le sentier est rendu impraticable. Au plaisir de crapahuter dans le sous-bois s'ajoute celui de bloquer de potentiels flics à même d'emprunter ce chemin. On se plaît à imiter un CRS, encombré de son armure, peinant à franchir un arbre sénescence renversé¹⁸². »

180 ZNIEFF 520120037 « Bois et landes de Rohanne et des Fosses noires ».

181 Mots que l'on retrouvera ici : entretien avec Jean -Baptiste Vidalou, « [La nature est un concept qui a fait faillite](#) », *Ballast*, 13 février 2018.

182 Bondon, Roméo et Gras, Jules, « [Nouvelles de l'Amassada](#) », *Ballast*, n° 9, 2019, p. 122.

Annexe 2 : entretiens enregistrés et retranscrits

	Lieu de l'entretien (commune)	durée	date
1	Domicile enquêteur (Lans-en-Vercors)	2 h 03	01/04/21
2	Maison forestière (Autrans-Méaudre)	1 h 28	13/04/21
3	Domicile enquêtée (Autrans-Méaudre)	1h 38	15/04/21
4	Visio	1 h 21	16/04/21
5	Locaux PNRV (Lans-en-Vercors)	1 h 17	20/04/21
6	Extérieur (Villard-de-Lans)	1 h 07	21/04/21
7	Marie (La Rivière)	0 h 40	23/04/21
8	Domicile enquêté-es (Corrençon-en-Vercors)	0 h 56	03/05/21
9	Domicile enquêtée (Villard-de-Lans)	1 h 32	04/05/21
10	Locaux PNRV (Lans-en-Vercors)	2 h 12	05/05/21
11	Téléphone	1 h 15	05/05/21
12	Extérieur (Villard-de-Lans)	1 h 28	06/05/21
13	Domicile enquêté-es (Autrans-Méaudre)	1 h 04	17/05/21
14	Domicile enquêtée (Autrans-Méaudre)	0 h 47	18/05/21
15	Extérieur (Autrans-Méaudre)	1 h 48	18/06/21
16	Voiture / extérieur (Chamaloc)	1 h 25	23/06/21
17	Mairie (Autrans-Méaudre)	1 h 20	01/07/21
18	Extérieur (Lans-en-Vercors)	1 h 59	08/07/21
19	Domicile enquêté-es (Autrans-Méaudre)	2 h 00	22/07/21

Bibliographie

Adell, Nicolas. « "Une lampe dans la lumière aride". Tina Jolas, l'ethnologie malgré la poésie ». *Fabula LHT (Littérature, histoire, théorie)* vol. 21, 2018.

Allens, Gaspard d'. *Main basse sur nos forêts*, Seuil, 2019.

Amat, Jean-Paul. « Guerre et milieux naturels : les forêts meurtries de l'Est de la France, 70 ans après Verdun ». *L'Espace géographique*, vol. 16, n° 3, 1987.

Amat, Jean-Paul. « La forêt entre guerre et paix 1870-1995 : Etude de biogéographie historique sur l'Arc meusien de l'Argonne à la Woëvre ». Thèse de doctorat, Lille 1, 1999.

Anderson, Ben, et Harrison, Paul. *Taking-place : Non-representational Theories and Géography*, Routledge, 2010.

Andre, Laurent Saint, Marc Buee, Michael Aubert, Claudine Richter, Christine Deleuze, Hanitra Rakotoarison, Jens Abildtrup, et al. « Récolte des menus bois en forêt. Potentiel, Impact, Indicateurs et remédiations par épandage de cendres de bois ». Rapport. ADEME, 2019.

Arendt, Hannah, *La Crise de la culture*, Gallimard, 1972.

Arnould, Paul. « Histoire et mémoire des aménagements forestiers ». *Ingénieries eau-agriculture-territoires*, n° spécial, 2002.

Arnould, Paul, et Corina Calugaru. « La production durable de biens et services en forêt : une mise en perspective historique ». *Forêt méditerranéenne*, vol. 30, n° 2, 2009.

Arnould, Paul, Pascal Marty, et Laurent Simon. « Deux siècles d'aménagement forestier : trois situations aux marges méridionales de la France ». *Ería: Revista Cuatrimestral de Geografía*, n° 58, 2002.

Avocat, Hélène, Antoine Tabourdeau, Christophe Chauvin, et Marie-Hélène De Sède-Marceau. « Énergie et bois dans le territoire alpin : stratégies autour d'une ressource incertaine ». *Revue de Géographie Alpine*, vol. 99, n° 4, 2011.

Bailly, Jean-Christophe. *Le versant animal*. Bayard, 2007.

Baron, Nacima, et Romain Lajarge. *Les parcs naturels régionaux: Des territoires en expériences*. Quae, 2016.

Barthod, Christian. « La multifonctionnalité des forêts entre discours et pratiques : illusion ou réalité à assumer ? » *Revue Forestière Française*, vol. 67, n° 4, 2015.

Barthod, Christian. « Les attentes sociétales vis-à-vis des forestiers ». *Revue Forestière Française*, vol. 72, n° 2, 2020.

Barthod, Christian, Anne Barrillon, et François Arcangeli. « La loi d'orientation sur la forêt du 9

juillet 2001 ». *Revue Forestière Française*, vol. 53, n° 5, 2001.

Barua, Maan. « Bio-Geo-Graphy: Landscape, Dwelling, and the Political Ecology of Human-Elephant Relations ». *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 32, n° 5, 2014

Baticle, Christophe, et Philippe Hanus. « Les nuits contestataires des néo-charbonniers du Vercors : un chronotope forestier au service d'une hétérotopie ». *Revue de géographie alpine*, vol. 106, n° 1, 2018.

Bell, Sarah L., Cassandra Phoenix, Rebecca Lovell, et Benedict W. Wheeler. « Using GPS and Geo-Narratives: A Methodological Approach for Understanding and Situating Everyday Green Space Encounters ». *Area*, vol. 47, n° 1, 2015.

Benasayag, Miguel. *Fonctionner ou exister ?* Le Pommier, 2018.

Benasayag, Miguel, et Angélique Del Rey. *Éloge du conflit*. La Découverte, 2012.

Benjamin, Walter. *Oeuvres III*. Gallimard, 2000.

Bensa, Alban. « De la relation ethnographique ». *Enquête. Archives de la revue Enquête*, n° 1, 1995.

Bensa, Alban. « Père de Pwädé. retour sur une ethnologie au long cours ». Dans *Les politiques de l'enquête*. La Découverte, 2008.

Bensa, Alban. « Remarques sur les politiques de l'intersubjectivité ». Dans *Les politiques de l'enquête*. La Découverte, 2008.

Bensaïd, Daniel. « Le scandale permanent ». Dans *Démocratie, dans quel état ?* La Fabrique, 2009.

Bensaïd, Daniel. *Les dépossédés : Karl Marx, les voleurs de bois et le droit des pauvres*. La Fabrique, 2007.

Bergstén, Sabina, et E. Carina H. Keskitalo. « Feeling at Home from A Distance? How Geographical Distance and Non-Residency Shape Sense of Place among Private Forest Owners ». *Society & Natural Resources*, vol. 32, n° 2, 2019.

Bertrand, Georges. « Écologie et forêt : recherche d'une ouverture sociale ». *Revue Forestière Française*, n° spécial, 1980.

Bianco, Jean-Louis. « La forêt : une chance pour la France », Rapport ministériel, 1998.

Blache, Jules. *Les massifs de la Grande-Chartreuse et du Vercors : étude géographique*, Didier et Richard, 1931.

Blache, P. Vidal de la. « Des caractères distinctifs de la géographie ». *Annales de Géographie* vol. 22, n° 124, 1913.

- Blanchard, Raoul. « Le contraste climatique entre Vercors et Diois ». *Revue de Géographie Alpine*, vol. 6, n° 4, 1918.
- Bland, François, et Lucile Rambaud. « Le réseau Natura 2000 : un défi pour la gestion multifonctionnelle des forêts ». *Revue Forestière Française*, vol. 63, n° 5, 2011.
- Bondon, Roméo, Raphaël Mathevet, Coralie Mounet, et Simon Chamailé-Jammes. « Passer les limites, rythmer le territoire. Paysage et mobilités du sanglier en Valbonnais (Isère, France) ». *Géocarrefour*, vol. 95, 2021.
- Boudes, Philippe. « Les démarches des sociologies francophones de l'environnement : comment faire science avec la problématique environnementale ? » *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 7, n° 2, 2006
- Bouleau, Gabrielle, et Philippe Deuffic. « Qu'y a-t-il de politique dans les indicateurs écologiques ? » *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n° 2, 2016.
- Bouleau, Gabrielle, Philippe Deuffic, Arnaud Sergent, Yoan Paillet, et Frédéric Gosselin. « Entre logique de production et de préservation : l'évolution de l'information environnementale dans les domaines de l'eau et de la forêt ». *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n° 2, 2016.
- Boulier, Joël, et Laurent Simon. « Les forêts au secours de la planète : quel potentiel de stockage du carbone ? » *L'Espace géographique*, vol. 39, n° 4, 2010.
- Boutefeu, Benoît. *La forêt mise en scène: attentes des publics et scénarios de gestion de la forêt*. L'Harmattan, 2009.
- Boutefeu, Benoît. « L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire ». *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 6, n° 2, 2005.
- Boutefeu, Benoit, et Paul Arnould. « Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité ». *Revue forestière française*, vol. 58, n° 1, 2006.
- Brédif, Hervé. « Référentiels de durabilité forestière : l'universalité en question ». *Natures Sciences Sociétés*, vol.16, n° 3, 2008.
- Brunier, Sylvain, et Nicolas Krautberger. « Les trajectoires archivées des experts de la modernisation rurale alpine (XIXe-XXe siècles) ». *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 11, 2010.
- Buttoud, Gérard. « Les propriétaires forestiers privés et l'État ». *Revue Forestière Française*, n° spécial, 1980.
- Buttoud, Gérard. « L'état forestier ». Thèse, Université Nancy 2, 1983.

Candau, Jacqueline, et Philippe Deuffic. « Une concertation restreinte pour définir l'intérêt général des espaces forestiers : regard sur un paradoxe ». *VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 6, 2009.

Cardoux, Jean-Noël, et Alain Perea. « Restaurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour une pleine maîtrise des populations de grand gibier et de leurs dégâts à l'échelle nationale », Rapport ministériel, 2019.

Carrez, Jean-François. « Gestion durable et forêts publiques » *Revue forestière française*, vol. 48, 1996.

Castel, Robert. « La sociologie et la réponse à la "demande sociale" ». *Sociologie du travail*, vol. 42, n° 2, 2000.

Cazals, Clarisse, Philippe Deuffic, Arnaud Sergent, et Ludovic Ginelli. « La forêt, un patrimoine au prisme de l'écologisation : le cas des Landes de Gascogne ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° 16, 2013.

CGAAER, Groupe forêt-bois. « Forêts anciennes et stockage du carbone », rapport technique, 2015.

Chalvet, Martine. *Une histoire de la forêt*. Seuil, 2011.

Chamussy, Henri. « Une invention des Alpes ». *Géocarrefour*, vol. 86, n° 3-4, 2011;

Charlez, Annie. « Plan de chasse et dégâts à la forêt : l'évolution ». *Faune Sauvage*, vol. 281 2008.

Chevallier, Pierre. « Utilisation et défense de la forêt dans le Vercors central au XIXe siècle ». *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, vol. 19, n° 1, 1991.

Clifford, James. « Vérités partielles, vérités partiales ». *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, n° 126-12, 2011.

Corvol, Andrée, Groupe d'histoire des forêts françaises. *Forêt et chasse: Xe-XXe siècle*. L'Harmattan, 2004.

Couderc, Jean-Mary. « Forêts ou plantations d'arbres ? ». *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 65, n° 3, 1988.

Courbaud, Benoît, Georges Kunstler, Xavier Morin, et Thomas Cordonnier. « Quel futur pour les services écosystémiques de la forêt alpine dans un contexte de changement climatique ? » *Revue de géographie alpine*, vol. 98, n° 4, 2010.

Da Lage, Antoine. « Regards sur la forêt dans le Vexin Français et le Pays de Thelle : espaces, milieux et empreintes de l'action humaine ». Thèse, Paris 10, 1995.

Daburon, Henri. « L'équilibre sylvocynégétique ». *Revue Forestière Française*, 1968.

- Daburon, Henri. « Les dégâts de cerf et de chevreuil en forêt », *Revue Forestière Française*, 1963.
- Decocq, Guillaume, Bernard Kalaora, et Chloé Anne Vlassopoulou. *La forêt salvatrice: reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*. Champ Vallon, 2016.
- Degron, Robin. « L'espace de la politique forestière en question ». *Revue Géographique de l'Est*, vol. 49, n° 2-3, 2009.
- Dehez, Jeffrey, et Vincent Banos. « Le développement territorial à l'épreuve de la transition énergétique. Le cas du bois énergie ». *géographie, économie, société* Vol. 19, n° 1 (1 mars 2017): 109-31.
- Déléage, Pierre. *L'autre-mental : figures de l'anthropologue en écrivain de science-fiction*. La Découverte, 2020.
- Della-Vedova, Gilles. « Les acteurs du développement rural en Isère : canton de Villard-de-Lans 19e-21e siècles ». Thèse, Lyon, 2016.
- Demesse, Nicole, Alain Persuy, et Jean Cauwet. *France, ta forêt fout le camp !* Stock, 1976.
- Dereix, Charles. « La forêt pour le forestier ». Dans *La forêt: perceptions et représentations*. L'Harmattan, 1997.
- Desbois, Henri, Philippe Gervais-Lambony, et Olivier Lazzarotti. « Hors normes ? » *Annales de géographie* N° 739-740, n° 3, 2021.
- Deuffic, Philippe, et Jacqueline Candau. « Quand la science construit des problèmes exemplaires ». *SociologieS*, 2017.
- Dresch, Jean. « Les géographes français et la forêt ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, vol. 55, n° 2, 1984.
- Drouin, Jean-Marc. « Histoire et écologie végétale : les origines du concept de succession ». *Écologie*, vol. 25, n° 3, 1994.
- Du Boisrouvray, F. « Arc-en-Barrois, vers un équilibre forêt-gibier à très haut niveau ». *Revue Forestière Française*, vol. 26, 1974.
- Evans, James, et Phil Jones. « The Walking Interview: Methodology, Mobility and Place ». *Applied Geography*, vol. 31, n° 2, 2011.
- Evrard, Émilie, et Yves Poinot. « La gestion territoriale des ressources énergétiques forestières : jusqu'où le ménagement d'hier peut-il s'appliquer aujourd'hui ? » *L'Espace géographique*, vol. 42, n° 2, 2013.
- Fabiani, Jean-Louis. « L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la

- nature ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 54, n° 1, 1984.
- Fol, R. « L'aménagement forestier ». *Revue Forestière Française*, 1964.
- Fol, R., et François Tassel. « Un des facteurs déterminants du plan de chasse : l'accroissement des populations de cervidés ». *Revue Forestière Française*, 1966.
- Fortier, Agnès. « Le taillis contre la futaie. Différentes manières d'appréhender le paysage forestier ardennais ». *Études rurales*, n° 121/124, 1991.
- Fortier, Agnès, et Pierre Alphantery. « Les enjeux d'une gestion durable de la faune sauvage. La mise en œuvre des ORGFH en France ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 327-328, 2012.
- Gerbaux, Françoise, et Anne Paillet. « Supracommunalité et intercommunalité de base : quelles articulations ? L'exemple du parc naturel régional du Vercors ». *Revue de Géographie Alpine*, vol. 88, n° 1, 2000.
- Germaine, Marie-Anne. « Apport de l'analyse de discours pour renseigner les représentations paysagères et les demandes d'environnement. Exemple des vallées du nord-ouest de la France ». *Annales de géographie*, vol. 682, n° 6, 2011.
- Goodson, Ivor F., et Scherto R. Gill. « The Narrative Turn in Social Research ». *Counterpoints* 386 (2011): 17-33.
- Guillery, Charles. « La loi forestière plus en détail ». *Revue Forestière Française*, vol. 38, n° 1, 1986.
- Guiraud, Christian. « Sur la chasse en forêt en Europe ». *Revue Forestière Française*, vol. 33, n° 6, 1981.
- Halley des Fontaines, Ségolène. « Grenelle de l'environnement et Assises de la forêt. Plan d'action pour la forêt ». *Revue Forestière Française*, vol. 60, n° 1, 2008.
- Hamann, Jean-Luc, Christophe Bonenfant, Jacques Michallet, François Klein, et Mathieu Garel. « L'indice nocturne : un indicateur des variations d'abondance des populations de cerfs ». *Faune Sauvage*, vol. 292, 2011.
- Hanus, Philippe. « À travers la Montagne : quelques histoires de migrants entre l'Italie et le massif du Vercors ». *Les cahiers du Peuil*, n° 6, 2006.
- Hanus, Philippe. « Forestiers, bûcherons et maquisards dans le Vercors (1939-1945) ». Dans *Forêt et montagne*. L'Harmattan, 2015.
- Hanus, Philippe. *L'appel des Coulmes: histoire d'une forêt du Vercors*. Conservation du patrimoine de l'Isère-Musée dauphinois, 2007.
- Hanus, Philippe. « Trajectoires migratoires dans l'économie forestière de montagne ». *Hommes*

& migrations. *Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n° 1301, 2013.

Hanus, Philippe, et Nina Orsini. « La genèse du Parc du Vercors ». *Les cahiers du Peuil*, n° 8, 2011.

Harrison, Robert Pogue. *Forêts: promenade dans notre imaginaire*. Flammarion, 2018.

Hitchings, Russell, et Alan Latham. « Qualitative Methods I: On Current Conventions in Interview Research ». *Progress in Human Geography*, vol. 44, n° 2, 2020.

Hoffmann, Georges. « Les dégâts causés aux peuplements par les cervidés ». *Revue Forestière Française* 29, n° 2 (1977).

Houzard, Gérard. « A propos des massifs forestiers de la Basse-Normandie armoricaine ». *Norois*, vol. 111, n° 1, 1981.

Hubert, Alix. « Ethnographier les chasseurs ardennais : Appréhensions, émotions et malentendus ». *Terrains/Théories*, n° 10, 2019.

Hubert, Alix. « "Forcés à tuer" : les chasseurs ardennais face au plan de tir cervidés ». *Revue Forestière Française*, vol. 71, n° 4, 2019.

Husson, Jean-Pierre. « La forêt lorraine : étude de géographie humaine ». Thèse, Metz, 1987.

Jahan, Sébastien, Emmanuel Dion, et Denis Préfacier Woronoff. *Le peuple de la forêt : nomadisme ouvrier et identités dans la France du Centre-Ouest aux temps modernes*. Presses universitaires de Rennes, 2002.

Joanne, Adolphe. *Géographie du département de l'Isère: avec une carte coloriée et 10 gravures*. Hachette, 1888.

Jolas, Tina. « La part des hommes : une société de chasse au bois ». *Études rurales*, vol. 87/88, 1982.

Jolas, Tina. « Les pierres aux oiseaux ». *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 6, 1986.

Jolas, Tina, et Françoise Zonabend. « Gens du finage, gens du bois ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 28, n° 1, 1973.

Junod, Guillemette. « Comment les Parcs naturels régionaux peuvent-ils s'inverser dans la la politique forestière sur leur territoire », mémoire, 2005.

Kalaora, Bernard. « Le génie d'un lieu. Etude de deux cas : la forêt d'Orléans et la forêt de Fontainebleau ». *Norois*, vol. 120, n° 1, 1983.

Kalaora, Bernard, et Antoine Savoye. *La forêt pacifiée: les forestiers de l'École de Le Play, experts des sociétés pastorales*. L'Harmattan, 1986.

- Kobelinsky, Carolina. « Les situations de retour. Restituer sa recherche à ses enquêtés ». Dans *Les politiques de l'enquête*. La Découverte, 2008.
- Kohn, Eduardo. *Comment pensent les forêts: vers une anthropologie au-delà de l'humain*. Zones sensible, 2017.
- Kusenbach, Margarethe. « Street Phenomenology: The Go-Along as Ethnographic Research Tool ». *Ethnography*, vol. 4, n° 3, 2003.
- Larrère, Catherine, et Raphaël Larrère. *Du bon usage de la nature: pour une philosophie de l'environnement*. Flammarion, 2009.
- Larrère, Raphaël. « Le conflit entre les chasseurs et les protecteurs de la nature ». *La Ricerca Folklorica*, n° 48, 2003.
- Larrère, Raphaël. « Les fonctions sociales de la forêt ». *Revue EAT Thématique*, n° spécial, 2002.
- Laugier, Sandra (dir.). *Tous vulnérables ? Le « care », les animaux et l'environnement*. Payot & Rivages, 2012.
- Lenglet, Jonathan, et Sylvain Cauria. « Territorialisation et écologisation dans la filière forêt-bois française : une rencontre fortuite ? » *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 11, n°1, 2020.
- Leopold, Aldo. *Almanach d'un comté des sables*, Flammarion, 2017.
- Lingart, Marine, et Patrick Blandin. « La biodiversité des petits bois, « anthroposystèmes insulaires » dans les plaines de grandes cultures : l'exemple du Gâtinais occidental ». *Annales de géographie*, vol. 651, n° 5, 2006.
- Lorimer, Hayden. « Cultural Geography: The Busyness of Being 'more-than-Representational' ». *Progress in Human Geography*, vol. 29, n° 1, 2005.
- Lorimer, Jamie. « Counting Corncrakes: The Affective Science of the UK Corncrake Census ». *Social Studies of Science*, vol. 38, n° 3, 2008.
- Madec, Annick. « La sociologie narrative : un artisanat civil ». *Sociologie et sociétés*, vol. 8, n° 2, 2016.
- Mårell, Anders, Maryline Pellerin, et Agnès Rocquencourt. « Mesure et suivi de l'empreinte écologique des ongulés sauvages sur la végétation forestière », *Revue forestière française*, vol. 64, n° 5, 2012.
- Maris, Virginie. *Nature à vendre: Les limites des services écosystémiques*. Quae, 2014.
- Maris, Virginie, et Élise Huchard. « Interventionnisme et faune sauvage ». *Les ateliers de l'éthique*, vol. 13, n° 1, 2018.
- Martin, Nastassja. *Croire aux fauves*. Verticales, 2019.

- Martin, Nastassja. « Vivre plus loin ». *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 66, 2016.
- Marty, Pascal. *Forêts et sociétés: logiques d'action des propriétaires privés et production de l'espace forestier : l'exemple du Rouergue*. Publications de la Sorbonne, 2004.
- Marty, Pascal. « Pourquoi étudier la vulgarisation des sciences forestières ? Études des formations à la gestion des forêts ». *Natures Sciences Sociétés*, vol. 8, n° 1, 2000.
- Mathevet, Raphaël, John Thompson, Olivia Delanoë, Marc Cheylan, Chantal Gil-Fourrier, et Marie Bonnin. « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires ». *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 4, 2010.
- Merleau-Ponty, Maurice. *L'oeil et l'esprit*. Gallimard, 1964.
- Morellet, Nicolas. « La gestion des grands herbivores par les indicateurs du changement écologique ». *Faune sauvage* 282 (2008).
- Morizot, Baptiste. *Raviver les braises du vivant: un front commun*. Actes Sud, 2020.
- Morizot, Baptiste. *Sur la piste animale*. Actes sud, 2018.
- Mougenot, Catherine, et Sandrine Petit. « La biodiversité autrement... ». *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 9, n° 2, 2015.
- Mounet, Coralie. « Conflits et reconfigurations socio-spatiales autour du sanglier. Des postures générales aux arrangements locaux ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 327-328, 2012.
- Murard, Numa. « Présentation : déplacer les points de vue ». *Sociologie et sociétés*, vol. 48, n° 2, 2016.
- Ogé, Frédéric. « Des résineux ou des hommes... L'action du Fonds forestier national dans le Tarn ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, vol. 57, n° 3, 1986.
- Papillon, Pascal. « Les forêts périurbaines : des espaces récréatifs à la fonction prophylactique : le cas des aires urbaines d'Alençon, de Blois et du Mans ». Thèse, Université du Maine, 2014.
- Papillon, Pascal, et Rodolphe Dodier. « Les forêts périurbaines : des usages récréatifs à l'espace prophylactique ». *Revue de géographie alpine*, vol. 99, n° 3, 2011.
- Pauly, Daniel. « Anecdotes and the shifting baseline syndrome of fisheries ». *Trends in ecology and evolution*, vol. 10, n° 10, 1995.
- Pavlovskaya, Marianna. « Non-Quantitative GIS ». Dans *Qualitative GIS: A mixed methods approach*, 2009.

- Pearson, Chris, et Bruno Poncharal. « La politique environnementale de Vichy ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol.113, n° 1, 2012.
- Petiteau, Jean-Yves. *La méthode des itinéraires ou la mémoire involontaire*, Donner Lieu, 2006.
- Petiteau, Jean-Yves, et Bernard Renoux. « Itinéraire du Grand Desbois, docker à Nantes ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 55, n° 1, 1992.
- Poinsot, Yves. « Les enjeux géographiques d'une gestion durable de la faune sauvage en France ». *Annales de géographie*, vol. 663, n° 5, 2008.
- Pottier, Aude. « Le massif forestier des Landes de Gascogne, un patrimoine naturel ? Le regard des gestionnaires ». *Annales de géographie*, vol. 698, n° 4, 2014.
- Pottier, Aude. « Quand la forêt est patrimonialisée : les enjeux du cadre forestier du Bassin d'Arcachon ». *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 30, 2010.
- Poujol, Olivier. « L'invention du Massif Central ». *Revue de Géographie Alpine*, vol. 82, n° 3, 1994.
- Puech, Jean. « Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois », Rapport ministériel, 2009.
- Puyo, Jean-Yves. « La science forestière vue par les géographes français, ou la confrontation de deux sciences « diagonales » (1870-1914) ». *Annales de géographie*, vol. 108, n° 609, 1999.
- Puyo, Jean-Yves. « Les conséquences de la Première Guerre mondiale pour les forêts et les forestiers français ». *Revue Forestière Française*, vol. 56, n° 6, 2004.
- Puyo, Jean-Yves. « L'excursion, des forestiers aux géographes : entre intérêt pédagogique et rite initiatique ». *Sociétés Représentations*, vol. 21, n° 1, 2006.
- Rémy, Jacques. « La parcelle et la lisière: Éleveurs et animaux dans le parc du Vercors ». *Études rurales*, n° 141/142, 1996.
- Riegel, Julie. « Une neutralité militante : les médiateurs du dialogue territorial ». *Terrains/Théories*, n° 9, 2018.
- Rivière, Camille. « De la ressource « bois » à la forêt multifonctionnelle ?. Étude du plan simple de gestion forestière au sein du PNR des Alpilles ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 8, n°1, 2017.
- Robert, Amélie, et Sylvie Servain. « Retracer les temporalités d'une forêt emmurée ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 9, n°2, 2018.
- Ronsin, Gaëlle, et Coralie Mounet. « Les gélinottes, les sangliers et les cerfs. L'émergence d'une vision cosmopolitique dans le conseil scientifique du Vercors ». *Vertigo : la revue électronique*

en sciences de l'environnement, vol. 20, n° 1, 2020.

Saillet, Bernard. « Les dommages de gibier en forêts vus par un praticien ou "plaidoyer pour la forêt alsacienne« », vol. 32, n° 6, 1980.

Saldaqui, François. « L'importance de l'expertise locale dans la gestion concertée de la faune sauvage. Quels enseignements des guides de chasse de l'Office National des Forêts pour les associations communales de chasse ? » *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 327-328, 2012.

Schepens, Florent. « Bûcheron : une profession d'homme des bois ? » *ethnographiques.org*, n° 4, 2003.

Schepens, Florent. « Du bûcheron à l'entrepreneur de travaux forestiers : approche compréhensive de la constitution d'un groupe professionnel ». *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 16/17, 2005.

Schepens, Florent. « L'erreur est humaine mais non professionnelle : le bûcheron et l'accident ». *Sociologie du travail*, vol. 47, n° 1, 2005.

Schepens, Florent. « Se réaliser au mépris du corps : les entrepreneurs de travaux forestiers ». *Sociologies pratiques*, vol.26, n° 1, 2013.

Sergent, Arnaud. « Pourquoi la politique forestière française ne veut pas du territoire ». *Revue Forestière Française* 69, n° 2 (2017).

Sergent, Arnaud. « Quelle part d'innovation politique dans les Stratégies Locales de Développement Forestier ? » *Innovations agronomiques* 41 (2014).

Sergent, Arnaud. « Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 318-319, 2010.

Sgard, Anne. « Vercors, l'invention d'un territoire ». *L'Alpe*, n° spécial, 2001.

Soga, Masashi, et Kevin J. Gaston. « Shifting Baseline Syndrome: Causes, Consequences, and Implications ». *Frontiers in Ecology and the Environment*, vol. 16, n° 4, 2018.

Spiegelberger, Thomas, Agnès Bergeret, Émilie Crouzat, Leita Tschanz, Delphine Piazza-Morel, Jean-Jacques Brun, Dominique Baud, et Sandra Lavorel. « Construction interdisciplinaire d'une trajectoire socio-écologique de vulnérabilité à l'exemple du territoire des Quatre Montagnes (Isère, France) de 1950 à 2016 ». *Revue de géographie alpine*, vol. 106, n° 3, 2018.

Stépanoff, Charles. *L'animal et la mort*. La Découverte, 2021.

Tabourdeau, Antoine. « Entre forêt et énergie : composer la transition : le cas du bois-énergie en Auvergne et Rhône-Alpes ». Thèse, Grenoble, 2014.

- Thompson, Edward Palmer. *La guerre des forêts: lutttes sociales dans l'Angleterre du XVIIIe siècle*. La Découverte, 2017.
- Tillier, Sylvain. « Gérer durablement la foret méditerranéenne : exemple du parc naturel régional des Alpilles ». Thèse, Université du Maine, 2011.
- Tillon, Laurent Auteur. *Être un chêne : sous l'écorce de Quercus*. Actes Sud, 2021.
- Traïni, Christophe. « Territoires de chasse ». *Ethnologie française*, vol. 34, n° 1, 2004.
- Veitl, Philippe. « Entre étude scientifique et engagement social. L'Institut de Géographie Alpine de Raoul Blanchard, laboratoire de la Région économique alpine ». *Revue de Géographie Alpine*, vol. 89, n° 4, 2001.
- Veitl, Philippe, et Bernard Debarbieux. « Raoul Blanchard : dire et faire les Alpes ». *Revue de Géographie Alpine*, vol. 82, n° 3, 1994.
- Vergnon, Gilles. « La construction de la mémoire du maquis du Vercors: Commémoration et historiographie ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 49, 1996.
- Vidalou, Jean-Baptiste. *Être forêts: habiter des territoires en lutte*. Zones, 2017.
- Vinck, Dominique. « De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière ». *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, n° 1, 2009.
- Vollet, Dominique. « Chasse et développement territorial. Vers un cadre d'analyse global ? » *Economie rurale* n° 327-328, 2012.
- Weber, Florence. « Gens du pays, émigrés, étrangers : conflits autour d'une chasse en montagne ». *Études rurales*, n° 87/88, 1982.